



**Programme des
Nations Unies pour
l'environnement**



Distr.
GENERALE

UNEP/OzL.Pro/ExCom/59/14
15 octobre 2009

FRANÇAIS
ORIGINAL: ANGLAIS

COMITE EXECUTIF
DU FONDS MULTILATERAL AUX FINS
D'APPLICATION DU PROTOCOLE DE MONTREAL
Cinquante-neuvième réunion
Port Ghalib, Egypte, 10 - 14 novembre 2009

**AMENDEMENTS AU PROGRAMME DE TRAVAIL DU PNUE
POUR L'ANNÉE 2009**

Les documents de présession du Comité exécutif du Fonds multilatéral aux fins d'application du Protocole de Montréal sont présentés sous réserve des décisions pouvant être prises par le Comité exécutif après leur publication.

OBSERVATIONS ET RECOMMANDATION DU SÉCRÉTARIAT DU FONDS

1. Le PNUE demande au Comité exécutif d'approuver le montant de 2 919 190 \$US, plus 188 799 \$US de frais d'appui d'agence, au titre des amendements à son programme de travail de l'année 2009.

2. Les activités proposées par le PNUE dans son programme de travail amendé sont présentées dans le tableau 1 ci-dessous :

Tableau 1: Amendements au programme de travail du PNUE

Pays	Activité/Projet	Montant demandé (\$US)	Mondant Recommandé (\$US)
SECTION A : ACTIVITÉS RECOMMANDÉES POUR APPROBATION GLOBALE			
A1. Prorogation des projets de renforcement des institutions:			
Belize	Prorogation du projet de renforcement des institutions (Phase V)	76 700	38 350
Bolivie (Etat plurinational de)	Prorogation du projet de renforcement des institutions (Phase VII)	78 867	39 434
Cameroun	Prorogation du projet de renforcement des institutions (Phase V)	69 766	69 766
Equateur	Prorogation du projet de renforcement des institutions (Phase V)	110 500	95 767
Ethiopie	Prorogation du projet de renforcement des institutions (Phase V)	32 500	32 500
Guyana	Prorogation du projet de renforcement des institutions (Phase IV)	32 500	32 500
Haïti	Prorogation du projet de renforcement des institutions (Phase III)	54 117	54 167
Kiribati	Prorogation du projet de renforcement des institutions (Phase III)	32 500	32 500
Koweït	Prorogation du projet de renforcement des institutions (Phase III)	52 660	57 048
Madagascar	Prorogation du projet de renforcement des institutions (Phase IV)	32 879	32 879
Malawi	Prorogation du projet de renforcement des institutions (Phase VII)	36 147	36 147
Îles Marshall	Prorogation du projet de renforcement des institutions (Phase IV)	32 500	32 500
Maroc	Prorogation du projet de renforcement des institutions (Phase IV)	84 500	84 500
Namibie	Prorogation du projet de renforcement des institutions (Phase VI)	32 500	32 500
Nicaragua	Prorogation du projet de renforcement des institutions (Phase V)	60 000	30 000
Niger	Prorogation du projet de renforcement des institutions (Phase VII)	70 854	35 115
Niue	Prorogation du projet de renforcement des institutions (Phase III)	32 500	32 500
Palaos	Prorogation du projet de renforcement des institutions (Phase III)	32 500	32 500
Saint-Kitts-et-Nevis	Prorogation du projet de renforcement des institutions (Phase IV)	32 500	32 500
Sénégal	Prorogation du projet de renforcement des institutions (Phase VIII)	82 388	82 388
Îles Salomon	Prorogation du projet de renforcement des institutions (Phase III)	32 500	32 500
Suriname	Prorogation du projet de renforcement des institutions (Phase III)	39 715	39 722
Swaziland	Prorogation du projet de renforcement des institutions (Phase IV)	32 500	32 500
Tonga	Prorogation du projet de renforcement des institutions (Phase III)	32 500	32 500
Yémen	Prorogation du projet de renforcement des institutions (Phase VI)	85 000	92 083
Zimbabwe	Prorogation du projet de renforcement des institutions (Phase VI)	80 297	80 297
	Total partiel A1	1 371 890	1 225 163
A2. Nouveau projet de renforcement des institutions:			
Somalie	Projet de renforcement des institutions	30 000	30 000
	Total partiel A2	30 000	30 000

A3. Préparation des plans de gestion de l'élimination des HCFC (nouveaux):			
Equateur	Préparation du plan de gestion de l'élimination des HCFC	75 000	75 000[1]
Timor-Leste	Préparation du programme de pays et du PGEH	50 000	50 000
	Subtotal for A3	125 000	125 000
A4. Plans de gestion de l'élimination finale et autres tranches			
Bahreïn	Plan de gestion de l'élimination finale (2 ^{ème} tranche)	95 000	[2]
Bénin	Plan de gestion de l'élimination finale (2 ^{ème} tranche)	65 000	[3]
Cap-Vert	Plan de gestion de l'élimination finale (2 ^{ème} tranche)	30 000	[4]
Djibouti	Plan de gestion de l'élimination finale (2 ^{ème} tranche)	58 000	[5]
Grenade	Plan de gestion de l'élimination finale (3 ^{ème} tranche)	32 500	[6]
Guatemala	Plan national d'élimination du bromure de méthyle (phase II, 1 ^{ère} tranche)	70 000	[7]
Guyana	Plan de gestion de l'élimination finale (2 ^{ème} tranche)	72 000	[8]
Honduras	Plan de gestion de l'élimination finale (2 ^{ème} tranche)	52 000	[9]
Mozambique	Plan de gestion de l'élimination finale (2 ^{ème} tranche)	59 000	[10]
Qatar	Plan de gestion de l'élimination finale (2 ^{ème} tranche)	55 000	[11]
Swaziland	Plan de gestion de l'élimination finale (2 ^{ème} tranche)	57 000	[12]
	Total partiel A4:	645 500	
SECTION B : ACTIVITÉS RECOMMANDÉES POUR EXAMEN INDIVIDUEL			
B1. Prorogation de projets de renforcement des institutions:			
Îles Cook	Prorogation du projet de renforcement des institutions (Phase II année 2)	32 500	*
Vanuatu	Prorogation du projet de renforcement des institutions(Phase II année 2)	32 500	*
	Total partiel B1:	65 000	
B2. Préparation de nouveaux plans de gestion de l'élimination des HCFC:			
Pays insulaires du Pacifique	Préparation du plan régional de gestion de l'élimination des HCFC	494 600	*
	Total partiel B2:	494 600	
B3. Projets pilotes de gestion des déchets de SAO			
Inde et Bangladesh	Destruction des CFC, HCFC et HFC dans les chantiers de démolition navale (le Secrétariat a demandé au PNUE de retirer ce projet mais cela n'est encore convenu)	30 000	[13]
Népal	Destruction des SAO confisquées	157 200	*
	Total partiel B3:	187 200	
	Total des sections A et B	2,919,190	1 380 163
Coûts d'appui aux agences (aucun pour le renforcement des institutions et 13 % pour les autres activités) :		188,799	16 250
Total:		3,107,989	1 396 413
* Projets pour examen individuel ou en attente		[7] Examiné dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/59/32	
[1] Examiné dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/59/4		[8] Examiné dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/59/33	
[2] Examiné dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/59/19		[9] Examiné dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/59/34	
[3] Examiné dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/59/20		[10] Examiné dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/59/39	
[4] Examiné dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/59/22		[11] Examiné dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/59/41	
[5] Examiné dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/59/28		[12] Examiné dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/59/43	
[6] Examiné dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/59/31		[13] Examiné dans le document UNEP/OzL.Pro/ExCom/59/11	

SECTION A : ACTIVITÉS RECOMMANDÉES POUR APPROBATION GLOBALE

A1. Prorogation de projets de renforcement des institutions

- a) Belize (Phase V): 76,700 \$US
- b) Bolivie (Phase VII): 78,867 \$US
- c) Cameroun (Phase V): 69,766 \$US

- d) Ecuador (Phase V): 110,500 \$US
- e) Ethiopie (Phase V): 32,500 \$US
- f) Guyana (Phase IV): 32 500 \$US
- g) Haïti (Phase III): 54 117 \$US
- h) Kiribati (Phase III): 32 500 \$US
- i) Koweït (Phase III): 52 660 \$US
- j) Madagascar (Phase IV): 32 879 \$US
- k) Malawi (Phase VII): 36 147 \$US
- l) Îles Marshall (Phase IV): 32 500 \$US
- m) Maroc (Phase IV): 84 500 \$US
- n) Namibie (Phase VI): 32 500 \$US
- o) Nicaragua (Phase V): 60 000 \$US
- p) Niger (Phase VII): 70 854 \$US
- q) Nioué (Phase III): 32 500 \$US
- r) Palaos (Phase III): 32 500 \$US
- s) Saint-Kitts-et-Nevis (Phase IV): 32 500 \$US
- t) Sénégal (Phase VIII): 82 388 \$US
- u) Îles Salomon (Phase III): 32 500 \$US
- v) Suriname (Phase III): 39 715 \$US
- w) Swaziland (Phase IV): 32 500 \$US
- x) Tonga (Phase III): 32 500 \$US
- y) Yémen (Phase VI): 85 000 \$US
- z) Zimbabwe (Phase VI): 80 297 \$US

Descriptif de projet

3. Le PNUE soumet des demandes de prorogation de projets de renforcement des institutions (RI) pour les 26 pays énumérés ci-dessus. Les descriptifs des demandes pour ces pays figurent à l'annexe I du présent document.

Observations du Secrétariat

4. Le Secrétariat du Fonds a examiné les rapports d'achèvement de projets de RI et les plans d'action présentés par l'agence au nom des pays susmentionnés à l'appui des demandes de prorogation et a trouvé les rapports en règle et conformes aux conditions requises pour de tels projets.

5. Lors de son examen de ces projets, le Secrétariat a tenu compte de la décision 57/36 b), dans laquelle le Comité exécutif a décidé de « continuer à financer les demandes de renouvellement des projets de renforcement des institutions jusqu'à la fin de décembre 2010, aux niveaux actuels, en attendant la résolution finale de cette question par le Comité exécutif à sa 58^e réunion », ce qu'il réitéré à sa 58^e réunion dans la décision 58/16, dans laquelle il a décidé « d'approuver les renouvellements du renforcement des institutions jusqu'au 31 décembre 2010 ». Compte tenu de ces décisions, le financement recommandé pour la prorogation des projets de renforcement des institutions a été calculé au prorata jusqu'à décembre 2010 seulement, même dans le cas des pays qui ont demandé des fonds pour une pleine prorogation de deux ans.

Recommandations du Secrétariat

6. Le Secrétariat recommande l'approbation globale des demandes de prorogation du renforcement des institutions pour les pays susmentionnés au niveau de financement calculé au prorata jusqu'à décembre 2010, qui est indiqué dans le tableau 1 du présent document. Le Comité exécutif pourrait

souhaiter adresser aux gouvernements de ces pays les observations qui figurent dans l'annexe II du présent document.

A2. Nouveau projet de renforcement des institutions

Somalie : renforcement des institutions (phase I) : 30 000 \$US

Descriptif du projet

7. Au nom du gouvernement de la Somalie, le PNUE a présenté une demande de financement de la première tranche du projet de renforcement des institutions. Le programme de pays de la Somalie a aussi été soumis à la présente réunion.

Observations du Secrétariat

8. Dans son programme de pays, la Somalie a établi sa consommation de base à 241,4 tonnes PAO pour les CFC, 17,7 tonnes PAO pour les halons et 0,5 tonne PAO pour le bromure de méthyle. Le financement demandé pour un projet de renforcement des institutions soutiendra la mise en œuvre des activités proposées dans le programme de pays pour satisfaire aux objectifs de conformité du Protocole de Montréal.

9. Le Comité exécutif a approuvé un niveau de financement de 60 000 \$US pour la préparation du plan national d'élimination de la Somalie à sa 35^e réunion. Il a également accordé à la Somalie des fonds de démarrage à ses 36^e et 44^e réunions à hauteur de 26 000 \$US pour chaque approbation, en vue d'aider le pays à mettre sur pied son unité nationale d'ozone et à entreprendre le recueil de données pour l'élaboration du programme de pays. A sa 36^e réunion, les fonds pour l'élaboration d'un plan de gestion des frigorigènes (PGF) ont aussi été approuvés au niveau de 15 000 \$US.

10. Le Secrétariat a noté que la Somalie est un pays déchiré par des conflits politiques depuis de nombreuses années, ce qui cause des retards dans l'élaboration de son PGEF et de son programme de pays. S'agissant de la demande de fonds pour le renforcement des institutions, le Secrétariat a demandé au PNUE en sa qualité d'agence d'exécution, des précisions sur les dispositions de transfert des fonds de RI et la responsabilité financière en matière de rapports et de mise en œuvre. Le PNUE a informé le Secrétariat que les développements récents permettent des décaissements surveillés par l'intermédiaire du bureau de pays du PNUE pour la Somalie, qui a son siège à Nairobi. En outre, les résultats positifs obtenus avec l'administrateur actuel du bureau de l'ozone, qui a exécuté toutes les tâches qui lui avaient été demandées, ont rendu possible la présentation du programme de pays à la présente réunion. Le PNUE a aussi reconnu que, quoique la situation dans le pays ne soit idéale, il est convaincu que les fonds de renforcement des institutions fourniront à l'unité nationale d'ozone une aide essentielle pour lui permettre d'effectuer les travaux dans le pays, si limités soient-ils.

11. Lors des discussions avec le PNUE, le Secrétariat a également pris en compte la décision XX/19 4) de la vingtième Réunion des Parties, dans laquelle le Comité exécutif est prié, sans préjudice du fonctionnement du mécanisme de financement, d'envisager des moyens novateurs d'aider la Somalie, par l'intermédiaire des organismes d'exécution du Fonds multilatéral, à mettre en œuvre son plan d'action et d'assurer son retour à la conformité. Le coût du projet de renforcement des institutions présenté cadre avec d'autres pays qui ont des consommations de base semblables. Dans ces conditions et compte tenu de la garantie de l'assistance du PNUE pour veiller à ce que les activités soient mises en œuvre et que les décaissements de fonds soient étroitement surveillés, le Secrétariat recommande l'approbation du financement du projet de renforcement des institutions de la Somalie au montant de 30 000 \$US.

Recommandation du Secrétariat

12. Le Secrétariat du Fonds, sans préjudice de la procédure de non-respect du Fonds multilatéral, recommande l'approbation globale de la demande de renforcement des institutions pour la Somalie au niveau de financement indiqué dans le tableau 1 du présent document.

A3. Préparation de projet

Timor-Leste : Programme de pays et plan de gestion de l'élimination finale des HCFC (50 000 \$US)

Descriptif du projet

13. Au nom du Timor-Leste, le PNUE a présenté une demande de financement pour la préparation d'un programme de pays et d'un PGEH. Le montant initial demandé s'élevait à 115 000 \$US. Le pays a reçu une assistance du Fonds multilatéral sous la forme de fonds à la 56^e réunion, pour le démarrage de son projet de renforcement des institutions, au niveau de financement de 40 000 \$US.

14. Ce financement est demandé pour permettre au Timor-Leste de rattraper son retard dans la mise en place de mesures de réglementation pour l'élimination des CFC avant 2010 et de recueillir des données qui lui permettront d'établir sa consommation de HCFC. Le PNUE a fourni une ventilation des coûts demandés, comme suit :

Montant (\$ US)	Activités
30 000	Assistance au pays en matière de politique
85 000	Préparation du plan national d'élimination
Total: 115 000	

Observations du Secrétariat

15. Le coût total de la préparation de projet demandé par le PNUE est bien plus élevé que le niveau de financement qui serait normalement accordé à un pays dont la consommation actuelle et potentielle est semblable à celle du Timor-Leste. En demandant des précisions concernant les fonds demandés, le Secrétariat a rappelé au PNUE que l'assistance en matière de politique et le financement du PGEH sont déjà inclus dans le renforcement des institutions et que ce financement additionnel constitue un double comptage. Par ailleurs, vu que le pays ne dispose pas encore de données relatives aux CFC ou aux HCFC, il ne devrait pas obtenir plus de 30 000 \$US pour la préparation du plan.

16. Le Secrétariat a également informé le PNUE que, conformément aux approbations antérieures pour la préparation d'un programme de pays dans le cas de pays semblables au Timor-Leste, le pays serait admissible à un financement maximum de 50 000 \$US. Dans ce cas, celui-ci pourrait être divisé en 20 000 \$US pour l'élaboration de plans d'élimination de la consommation restante de CFC dans le secteur de l'entretien, etc., et 30 000 \$US pour amorcer la préparation du PGEH, conformément à la décision 56/16. Une fois que le pays aura fourni des données sur la consommation de HCFC, le PNUE pourrait demander un financement pour la préparation du PGEH à une réunion ultérieure. Le PNUE a accepté la suggestion du Secrétariat et révisé sa proposition en conséquence.

Recommandation du Secrétariat

17. Le Secrétariat du Fonds recommande l'approbation globale de la préparation du programme de pays et du plan de gestion de l'élimination des HCFC pour le Timor-Leste au niveau de financement de 50 000 \$US.

SECTION B : ACTIVITÉS RECOMMANDÉES POUR EXAMEN INDIVIDUEL

B1. Prorogation de projets de renforcement des institutions :

- a) Îles Cook (Phase II, année 2) : 32 500 \$US
- b) Vanuatu (Phase II, année 2) : 32 500 \$US

Descriptif des projets

18. Le PNUE a présenté les demandes de prorogation de projets de RI pour les Îles Cook et Vanuatu. Les descriptifs des demandes pour ces pays figurent dans l'annexe I du présent document.

Observations du Secrétariat

19. Le Secrétariat du Fonds a examiné les rapports d'achèvement de projets de renforcement des institutions et les plans d'action présentés à l'appui des demandes de prorogation par l'agence d'exécution au nom des pays susmentionnés et constate que les rapports sont en règle et conformes aux conditions requises pour de tels projets.

20. En examinant ces projets, le Secrétariat a tenu compte de l'alinéa b) de la décision 57/36, dans lequel le Comité a décidé « de continuer à financer les demandes de renouvellement des projets jusqu'à la fin décembre 2010 aux niveaux actuels, en attendant la résolution finale de cette question par le Comité exécutif à sa 58^e réunion », ce qu'il réitéré à sa 58^e réunion dans la décision 58/16, dans laquelle il a décidé « d'approuver les renouvellements du renforcement des institutions jusqu'au 31 décembre 2010 ». Compte tenu de ces décisions, le financement recommandé pour la prorogation des projets de renforcement des institutions a été calculé au prorata jusqu'à décembre 2010 seulement.

21. Le Secrétariat constate également que les pays susmentionnés n'ont pas encore soumis les données de leur programme de pays pour 2008, qui étaient attendues le 1^{er} mai 2009. Dans la décision 52/5 f), le Comité exécutif prend note que « les données sur la mise en œuvre du programme de pays doivent être présentés avant la dernière réunion de l'année et les réunions subséquentes comme condition préalable à l'approbation et au décaissement des fonds pour ces projets ». Vu l'absence de données de ces pays, les demandes sont présentées au Comité exécutif pour examen individuel.

Recommandation du Secrétariat

22. Le Comité exécutif pourrait souhaiter examiner ces demandes au regard de la décision 52/5 f) et approuver les demandes de renouvellement de projets de renforcement des institutions pour les pays susmentionnés, moyennant la présentation officielle des données de leur programme de pays pour 2008 au Secrétariat du Fonds multilatéral avant la 59^e réunion. Une fois les demandes approuvées, le Comité exécutif pourrait souhaiter adresser aux gouvernements de ces pays les observations qui figurent dans l'annexe II du présent document.

B2. Préparation de projet :

Stratégie régionale pour la préparation de plans de gestion de l'élimination des HCFC dans les pays insulaires du Pacifique (494 600 \$US)

Descriptif du projet

23. Le PNUE a présenté une demande de préparation de PGEH pour 12 pays insulaires du Pacifique qui suivent la stratégie régionale conformément à la décision 57/9 e), à un niveau de financement total de 494 600 \$US. La consommation de HCFC dans ces pays est indiquée dans le tableau ci-dessous :

Pays	Consommation de HCFC-22 2007	
	Tonnes PAO	Tonnes
Îles Cook	0	0,31
Kiribati	0,1	1,33
Îles Marshall	0,2	3,07
Micronésie	0	0,78
Nauru	0	0
Nioué	0	0,35
Palaos	0	0,31
Samoa	0,2	3,16
Îles Salomon	0,9	16,94
Tonga	0	0,82
Tuvalu	0	0,63
Vanuatu	0	0
TOTAL	1,4	27,7

24. La proposition présentée par le PNUE contient une description de la stratégie régionale qui sera envisagée pour la préparation des PGEH des pays insulaires du Pacifique. Selon le PNUE, bien que la consommation de HCFC des pays insulaires du Pacifique soit très faible, ils sont cependant obligés de faire les mêmes démarches que les pays à consommation plus élevée pour la préparation des PGEH. Ces démarches comprennent notamment la revue et le renforcement du système de permis relatif aux SAO pour la réglementation des HCFC, la création d'un cadre institutionnel, le recueil de données, la consultation directe avec les parties prenantes nationales, la préparation et le parachèvement du PGEH et l'approbation par l'autorité nationale.

25. En fournissant des informations concernant les enseignements tirés de l'élaboration et de la mise en œuvre de la stratégie régionale précédente mise en œuvre dans les pays insulaires du Pacifique pour l'élimination des CFC, le PNUE a reconnu que les nombreux retards subis par certaines activités étaient dus aux divergences qui existent entre les capacités locales des pays et qui doivent être renforcées pendant le processus de préparation. En outre, lors de l'élaboration et de la mise en œuvre de la stratégie régionale, la mise en place d'un système de permis pour les SAO a pris plus longtemps que dans la plupart des autres pays, en raison des ressources humaines et techniques limitées.

26. L'approche que le PNUE adoptera pour entreprendre la préparation du PGEH des pays insulaires du Pacifique sera semblable, à part certaines différences dans l'élaboration de la stratégie afin de respecter les dispositions du Protocole de Montréal. Il s'agira de combiner des activités régionales et des activités nationales, en faisant fond sur les initiatives antérieures. La stratégie régionale devrait permettre une préparation efficace du PGEH par rapport au coût et l'utilisation rationnelle du financement approuvé, qui

sera inférieur au total du financement individuel. Il sera cependant nécessaire de mettre en œuvre des activités individuelles à l'échelon national pour compléter la stratégie régionale.

27. Le financement demandé pour cette préparation de projet est plus élevé que le niveau de financement de 300 000 \$US que le Comité exécutif compterait accorder conformément à la décision 57/9. La proposition complète est incluse dans l'amendement au programme de travail du PNUE joint au présent document.

Observations du Secrétariat

28. Le Secrétariat a examiné cette proposition de projet à la lumière de l'alinéa e) de la décision 57/9 prise par le Comité exécutif, qui déclare, entre autres :

e) En ce qui concerne les demandes de PGEH individuels pour les pays insulaires du Pacifique :

- i) De limiter le soutien financier total pour la préparation de PGEH à 300 000 \$US, dans un premier temps ;
- ii) De demander au PNUE de discuter avec ces pays de la possibilité de préparer les PGEH à l'échelle régionale, de mener d'autres consultations sur une mise en œuvre à l'échelle régionale et de remettre un rapport sur les résultats de ces consultations à la 59^e réunion du Comité exécutif, si le temps le permet.

29. En examinant cette demande, le Secrétariat a noté que le PNUE a élaboré une stratégie régionale pour la préparation du PGEH qui tient compte des enseignements dégagés de la stratégie régionale adoptée pour la mise en œuvre du Protocole de Montréal. Il a noté également que des consultations et des discussions avec les pays concernant l'approche proposée ont eu lieu lors de la première réunion du réseau des pays insulaires du Pacifique.

30. Le Secrétariat a constaté que la proposition initiale ne faisait aucune mention de la manière dont le réseau de pays insulaires du Pacifique, qui est financé au titre du PAC, serait utilisé dans le cadre de cette approche et a demandé au PNUE de plus amples précisions sur cette question, ainsi que sur l'approche régionale et nationale proposée. Le PNUE a expliqué que le réseau de pays insulaires du Pacifique aurait certainement un rôle important à jouer dans ce processus régional. Il a aussi fourni des explications concernant la double approche proposée.

31. En examinant le budget présenté, le Secrétariat a noté que le montant initial de 618 200 \$US proposé par le PNUE dépassait le montant de 300 000 \$US décidé par le Comité exécutif dans sa décision 57/9 e). Le PNUE a indiqué que la raison de ce budget plus élevé était que le montant décidé par le Comité exécutif était insuffisant pour permettre à l'agence de s'assurer que ces pays seront en mesure de préparer leur PGEH de manière efficace et il a appelé l'attention sur la ventilation du budget incluse dans la proposition. Le Secrétariat a fait remarquer au PNUE que, sur la base de l'examen du budget et de la situation dans les pays insulaires du Pacifique, il était possible de rationaliser les coûts comme suit:

- a) Presque tous les pays de la région ont des systèmes de permis pour les SAO et les travaux nécessaires pour les adapter aux HCFC ne sont pas aussi importants que l'élaboration de nouveaux systèmes ;
- b) La majorité des pays, sinon tous, n'utilisent des HCFC que dans le secteur de la réfrigération et il existe déjà des institutions ou organisations sur le terrain qui peuvent assister ces activités, étant donné la formation donnée aux techniciens en réfrigération dans les pays;

- c) La raison pour laquelle le consultant international/national proposé a besoin de 206 jours pour exécuter ses travaux en plus du temps qui sera pris par l'unité nationale d'ozone n'est pas claire et le coût du consultant (\$600 par jour) doit être justifié;
- d) Le rôle du Programme régional océanien de l'environnement (PROE) n'est pas très bien défini, bien que des fonds y soient affectés dans le budget;
- e) Il n'y a aucune garantie dans la proposition que ce projet sera achevé dans les 12 mois proposés.

32. Le Secrétariat a également proposé au PNUE une ventilation du budget qui tient compte des activités jugées nécessaires pour la préparation du PGEH à un coût total de 300 000 \$US. Sur la base de ces observations et de discussions ultérieures, le PNUE a révisé la proposition, inclus des précisions supplémentaires concernant la stratégie et abordé toutes les questions et les lacunes dans les informations demandées par le Secrétariat. Il a aussi présenté un budget révisé de 494 600 \$US. Le PNUE a mentionné qu'il tâcherait d'achever tous les PGEH des pays dès que possible et qu'il inclurait une rémunération basée sur la performance dans le contrat du consultant.

Recommandation du Secrétariat

33. Le Comité exécutif pourrait souhaiter examiner la demande de financement de la stratégie régionale pour la préparation de plans de gestion de l'élimination des HCFC dans les pays insulaires du Pacifique à la lumière des informations présentées ci-dessus et conformément à la décision 57/9 e).

B3. Projets pilotes sur la gestion des déchets de SAO

Népal : Destruction des SAO confisqués : 157 200 \$US

Descriptif du projet

34. Le PNUE a présenté une demande de financement d'un projet pilote de destruction de SAO, conformément à la décision 58/19. Ce projet pilote a pour objet de concevoir une stratégie pour l'élimination/destruction de la quantité restante de SAO provenant des importations excessives du pays en 2000, dont une partie a été débloquée pour utilisation conformément à son plan d'action approuvé dans la décision XVI/27 de la seizième Réunion des Parties. La quantité précise de SAO disponible pour destruction est de 12 tonnes PAO, ce qui correspond à la quantité restante à la fin de 2009.

35. La proposition indique que la demande inclura la préparation (structuration du projet) et la mise en œuvre. L'entreposage, le transport et la destruction des SAO seront abordés et une option rentable pour leur exécution sera examinée. La présente demande ne contient aucune activité de ramassage, car les SAO ont déjà été rassemblées et stockées par les Douanes népalaises.

36. Le projet pilote vise à produire des données et des expériences sur les différentes possibilités d'élimination du volume de SAO actuellement disponible pour destruction. Le PNUE considère deux options : 1) l'emploi d'une installation de destruction mobile qui pourrait être louée et renvoyée aux pays d'origine une fois les SAO détruits, ou 2) le transport des SAO à une installation de recyclage à l'extérieur du pays.

37. Le coût du projet tel que présenté s'élève à 157 200 \$US, plus les coûts d'appui à l'agence, et couvrira le stockage intérimaire des cylindres, les coûts du transport du matériel à l'installation, ainsi que la mise en œuvre du processus de destruction, y compris la surveillance et la communication des quantités

finales détruites. Des renseignements détaillés sur la demande sont présentés dans l'annexe I du programme de travail du PNUE joint au présent document.

Observations du Secrétariat

38. Cette proposition de projet n'est pas incluse dans le plan d'activités du PNUE approuvé à la 57^e réunion, ni dans la liste des projets pilotes de destruction des SAO prioritaires établie par le Comité exécutif dans la décision 57/6 f)vi), ni dans l'annexe III du rapport de la 57^e réunion du Comité exécutif, qui contient une liste de tous les projets de destruction des SAO retirés des plans d'activités des agences d'exécution.

39. Le Secrétariat a examiné cette proposition de projet à la lumière des informations requises dans la décision 58/19. Il a demandé au PNUE des précisions sur le type de projet proposé, notamment s'il s'agit d'un projet d'investissement ou d'un projet d'assistance technique. Le PNUE a indiqué qu'il considérait le projet comme un projet d'assistance technique facilitant, qui rassemblera des partenaires compétents pour détruire une quantité précise de SAO et renforcer les capacités d'un pays à faible volume de consommation. Le PNUE a indiqué en outre que les travaux seraient peut-être effectués en collaboration avec le gouvernement du Japon, où des discussions et des négociations sont en cours. Il s'agit plus particulièrement de l'équipement mobile qui est disponible au Japon.

40. Sur la base de l'examen de la proposition par le Secrétariat, le projet devrait trouver des moyens de détruire le stock actuel de SAO indésirables dans le pays en utilisant un équipement mobile de destruction, démontrer l'utilisation de cet équipement, dont les résultats seraient utiles aux pays à faible volume de consommation, et fournir des options efficaces aux pays qui ont des petits volume de SAO indésirables à détruire.

41. Lors de ses discussions avec le PNUE, le Secrétariat a cherché à obtenir plus de renseignements sur la technologie mobile proposée, les coûts de la location, du transport de l'équipement au Népal et de son retour au pays d'origine et les autres coûts connexes du processus. Le PNUE a informé le Secrétariat que tous ces coûts seraient établis pendant la préparation du projet, lorsque tous les aspects du processus seront définis. Il a indiqué que le projet opérera soit selon un modèle 'location-exploitation', soit selon un modèle 'construction-exploitation' selon lequel l'unité nationale d'ozone générerait la destruction avec les conseils techniques du fournisseur de la technologie. Le PNUE et le Japon veilleront à ce qu'un bon mécanisme de surveillance soit en place.

42. En examinant les coûts de la proposition de projet pour le Népal, le Secrétariat a demandé au PNUE de fournir plus de renseignements sur les coûts précis inclus dans la demande. Celui-ci a donné une réponse détaillée et le Secrétariat considère que ces coûts sont raisonnables pour un projet de ce type.

Recommandation du Secrétariat

43. Le Comité exécutif pourrait souhaiter examiner la demande pour la proposition d'un projet pilote de destruction de SAO au Népal à la lumière des informations présentées ci-dessus et l'approuver conformément à la décision 58/19.

Annexe I

PROPOSITIONS DE PROJETS DE RENFORCEMENT DES INSTITUTIONS

Belize : Prorogation du renforcement des institutions

Résumé du projet et du profil du pays		
Agence d'exécution :		PNUE
Montants précédemment approuvés pour le renforcement des institutions (\$US) :		
	Phase I : novembre 99	88 500
	Phase II : juillet 03	76 700
	Phase III : juillet 05	76 700
	Phase IV : novembre 07	76 700
	Total :	318 600
Montant demandé pour la prorogation (Phase V) (\$US) :		76 700
Montant recommandé pour l'approbation de la Phase V (US \$) :		38 350
Coût d'appui d'agence (\$US) :		0
Coût total de la Phase V pour le Fonds multilatéral (\$US) :		38 350
Quantité équivalente de CFC éliminée attribuable à la Phase V du renforcement des institutions, à 12,1\$US/kg (tonnes PAO) :		s.o.
Date d'approbation du programme de pays :		1999
Consommation de SAO communiquée dans le programme de pays (1999) (tonnes PAO) :		24,9
Consommation de référence des substances réglementées (tonnes PAO) :		
	(a) Annexe A Groupe I (CFC) (moyenne 1995-1997)	24,4
	(b) Annexe A Groupe II (Halons) (moyenne 1995-1997)	0
	(c) Annexe B Groupe II (tétrachlorure de carbone) (moyenne 1998-2000)	0
	(d) Annexe B Groupe III (méthyle chloroforme) (moyenne 1998-2000)	0
	(e) Annexe E (bromure de méthyle) (moyenne 1995-1998)	0
Dernière consommation totale de SAO communiquée (2008) (tonnes PAO) conformément à l'Article 7 :		
	(a) Annexe A Groupe I (CFC)	0
	(b) Annexe A Groupe II (Halons)	0
	(c) Annexe B Groupe II (tétrachlorure de carbone)	0
	(d) Annexe B Groupe III (méthyle chloroforme)	0
	(e) Annexe E (bromure de méthyle)	0
	(f) Annexe C Groupe I (HCFC)	1,8
	Total	1,8
Année de communication des données de mise en œuvre du programme de pays :		2008
Montant approuvé pour les projets (\$US) :		1 090 912
Montant décaissé (en date de septembre 2009) (\$US) :		765 331
SAO à éliminer (tonnes PAO) :		24,4
SAO éliminées (en date de septembre 2009) (tonnes PAO) :		8,4

1. Résumé des activités et des fonds approuvés par le Comité exécutif :

Résumé des activités		Financements approuvés (\$US)
(a)	Projets d'investissement :	194 000
(b)	Renforcement des institutions :	318 600
(c)	Préparation de projet, assistance technique, formation et autres projets ne portant pas sur des investissements :	578 312
	Total :	1 090 912

Rapport périodique

2. Dans le cadre de la phase en cours, le projet de renforcement des institutions au Belize a continué à fournir au pays une assistance en matière de capacité. Les principales réalisations pour cette période comprennent la communication en temps voulu des données aux Secrétariats de l'ozone et du Fonds multilatéral et le maintien au niveau zéro des importations de CFC pour 2008, maintien également prévu pour 2009. Le Belize a également progressé de manière active dans la mise en œuvre de son Plan de gestion de l'élimination finale (PGEF) ; il a achevé la formation des techniciens frigoristes et a mis en place une association de la réfrigération. Il continue également à mettre rigoureusement en application son système d'autorisation des substances appauvrissant la couche d'ozone (SAO) limitant ainsi les SAO illégales dans le pays. Des activités de sensibilisation ont également été mises en œuvre, qui comprenaient la distribution de matériel dans les écoles, notamment des cahiers et des kits éducatifs sur l'ozone qui ont été fournis au ministère de l'Éducation, chargé de les distribuer dans l'ensemble du pays.

Plan d'action

3. Les activités planifiées pour la prochaine phase, s'achevant en décembre 2010, se concentreront sur le maintien de la consommation au niveau zéro des CFC sachant que le Belize a communiqué une consommation zéro pour 2008, qu'il poursuit la promotion du programme de récupération et de recyclage dans le pays, ainsi que la mise en application de son système d'autorisation des SAO afin d'empêcher le commerce illégal de ces substances. Au cours de cette période, le Belize commencera également à rassembler des données afin de déterminer sa consommation de référence des HCFC et démarrer la préparation du Plan d'élimination des HCFC (PGEH). Les activités de sensibilisation seront également poursuivies et seront axées sur l'élimination en 2010 ainsi que sur les contrôles à venir des HCFC. Le Belize s'efforcera également de maintenir la communication en temps voulu des données aux Secrétariats de l'ozone et du Fonds multilatéral.

Bolivie (État plurinational de) : Prorogation du renforcement des institutions

Résumé du projet et du profil du pays		
Agence d'exécution :		PNUE
Montants précédemment approuvés pour le renforcement des institutions (\$US) :		
	Phase I : novembre 95	91 000
	Phase II : novembre 98	60 670
	Phase III : juillet 01	60 670
	Phase IV : juillet 03	100 000
	Phase V : novembre 05	78 867
	Phase VI : novembre 07	78 867
	Total	470 074
Montant demandé pour la prorogation (Phase VII) (US \$) :		39 434
Montant recommandé pour l'approbation de la Phase VII (US \$) :		39 434
Coût d'appui d'agence (\$US) :		0
Coût total de la Phase VII pour le Fonds multilatéral (\$US) :		78 867
Quantité équivalente de CFC éliminée attribuable à la Phase VII du renforcement des institutions, à 12,1 \$US/kg (tonnes PAO) :		s.o.
Date d'approbation du programme de pays :		1995
Consommation de SAO communiquée dans le programme de pays (1995) (tonnes PAO) :		75,7

Consommation de référence des substances réglementées (tonnes PAO) :	
(a) Annexe A Groupe I (CFC) (moyenne 1995-1997)	75,7
(b) Annexe A Groupe II (Halons) (moyenne 1995-1997)	0
(c) Annexe B Groupe II (tétrachlorure de carbone) (moyenne 1998-2000)	0,3
(d) Annexe B Groupe III (méthyle chloroforme) (moyenne 1998-2000)	0
(e) Annexe E (bromure de méthyle) (moyenne 1995-1998)	0,6
Dernière consommation totale de SAO communiquée (2007) (tonnes PAO) conformément à l'Article 7 :	
(a) Annexe A Groupe I (CFC)	2,4
(b) Annexe A Groupe II (Halons)	0
(c) Annexe B Groupe II (tétrachlorure de carbone)	0,2
(d) Annexe B Groupe III (méthyle chloroforme)	0
(e) Annexe E (bromure de méthyle)	0
(f) Annexe C Groupe I (HCFC)	4
Total	6,6
Année de communication des données de mise en œuvre du programme de pays :	2008
Montant approuvé pour les projets (\$US) :	2 570 403
Montant décaissé (en date de septembre 2009) (\$US) :	1 921 745
SAO à éliminer (tonnes PAO) :	96,2
SAO éliminées (en date de septembre 2009) (tonnes PAO) :	79,6

4. Résumé des activités et des fonds approuvés par le Comité exécutif :

Résumé des activités		Financements approuvés (\$US)
(a)	Projets d'investissement :	838 207
(b)	Renforcement des institutions :	470 074
(c)	Préparation de projet, assistance technique, formation et autres projets ne portant pas sur des investissements :	1 262 122
	Total :	2 570 403

Rapport périodique

5. L'État plurinational de Bolivie poursuit la mise en œuvre nationale du Protocole de Montréal afin de maintenir le niveau de conformité du pays et de parvenir à l'élimination de la consommation de SAO. Les principales réalisations durant cette période comprennent la consommation de niveau zéro des CFC grâce à la mise en application intégrale du système d'autorisation et de la formation des agents de douanes afin d'en assurer le respect rigoureux. L'achèvement des activités dans le cadre du PGEF constituait une autre priorité ayant abouti à la formation de techniciens frigoristes. Au niveau des activités de sensibilisation, l'État plurinational de Bolivie a travaillé à la fois avec le grand public et le secteur privé afin de fournir du matériel informatique et de réaliser des présentations dans le cadre de différents forums, poursuivant ainsi les efforts de sensibilisation au problème de la protection de la couche d'ozone.

Plan d'action

6. Les activités prévues de janvier 2010 à décembre 2010 afin d'assurer la durabilité de l'engagement en vertu du Protocole de Montréal de l'État plurinational de Bolivie à éliminer les SAO, comprennent le maintien de la consommation de niveau zéro des CFC de l'Annexe A Groupe 1, des halons et du tétrachlorure de carbone et la poursuite de la mise en œuvre du système d'autorisation des importations/exportations. Au cours de cette période, l'État plurinational de Bolivie prévoit également de réaliser d'importants progrès dans le développement de son PGEH dans l'espoir de le soumettre aux fins de financement au début de 2010. L'Unité nationale de l'ozone (UNO) continuera également ses activités

d'éducation en vue de sensibiliser le grand public et les secteurs gouvernementaux afin que les questions liées à la protection de la couche d'ozone restent une priorité.

Cameroun : Prorogation du renforcement des institutions

Résumé du projet et du profil du pays		
Agence d'exécution :		PNUE
Montants précédemment approuvés pour le renforcement des institutions (\$US) :		
	Phase I : novembre 93	161 000
	Phase II : mai 97	107 000
	Phase III : juillet 99	107 000
	Phase IV (année 1) : décembre 03	69 766
	Phase IV (année 2) : décembre 04	69 766
	Phase V : novembre 05	139 532
	Phase VI : novembre 07	139 532
	Total	793 596
Montant demandé pour la prorogation (Phase VII) (US \$) :		69 766
Montant recommandé pour l'approbation de la Phase VII (US \$) :		69 766
Coût d'appui d'agence (\$US) :		0
Coût total de la Phase VII pour le Fonds multilatéral (\$US) :		69 766
Quantité équivalente de CFC éliminée attribuable à la Phase VII du renforcement des institutions, à 12,1\$US/kg (tonnes PAO) :		s.o.
Date d'approbation du programme de pays :		1993
Consommation de SAO communiquée dans le programme de pays (1993) (tonnes PAO) :		401,4
Consommation de référence des substances réglementées (tonnes PAO) :		
	(a) Annexe A Groupe I (CFC) (moyenne 1995-1997)	256,9
	(b) Annexe A Groupe II (Halons) (moyenne 1995-1997)	2,4
	(c) Annexe B Groupe II (tétrachlorure de carbone) (moyenne 1998-2000)	0
	(d) Annexe B Groupe III (méthyle chloroforme) (moyenne 1998-2000)	8,2
	(e) Annexe E (bromure de méthyle) (moyenne 1995-1998)	18,1
Dernière consommation totale de SAO communiquée (2008) (tonnes PAO) conformément à l'Article 7 :		
	(a) Annexe A Groupe I (CFC)	17
	(b) Annexe A Groupe II (Halons)	1
	(c) Annexe B Groupe II (tétrachlorure de carbone)	0
	(d) Annexe B Groupe III (méthyle chloroforme)	0
	(e) Annexe E (bromure de méthyle)	3,3
	(f) Annexe C Groupe I (HCFC)	14,8
	Total	36,1
Année de communication des données de mise en œuvre du programme de pays :		2008
Montant approuvé pour les projets (\$US) :		7 209 750
Montant décaissé (en date de septembre 2009) (\$US) :		6 492 426,7
SAO à éliminer (tonnes PAO) :		709,5
SAO éliminées (en date de septembre 2009) (tonnes PAO) :		672,1

7. Résumé des activités et des fonds approuvés par le Comité exécutif :

Résumé des activités		Financements approuvés (\$US)
(a)	Projets d'investissement :	5 300 474
(b)	Renforcement des institutions :	793 596
(c)	Préparation de projet, assistance technique, formation et autres projets ne portant pas sur des investissements :	1 115 680
	Total :	7 209 750

Rapport périodique

8. La phase V du projet de renforcement des institutions avait pour principal objectif de coordonner l'achèvement des activités d'élimination des SAO afin d'en assurer l'élimination complète en devant les échéances du calendrier d'élimination. Les principales activités entreprises par l'UNO du Cameroun ont inclus la poursuite de la mise en application du système d'autorisation afin de contrôler les utilisations de SAO, des efforts de sensibilisation en particulier dans le cadre des célébrations en 2008 et 2009 de la Journée internationale de l'ozone, la mise en œuvre des composants du PGEF et la poursuite des communications des données à la fois au Secrétariat de l'ozone et à celui du Fonds multilatéral. L'Unité nationale de l'ozone continue à bénéficier d'un soutien total de la part du gouvernement du Cameroun. La coopération avec d'autres départements ministériels a été une réussite et a été encouragée par le Comité national de l'ozone. Des consultations interministérielles ont eu lieu afin de mettre en œuvre les réglementations de la Communauté économique et monétaire de l'Afrique centrale (CEMAC).

Plan d'action

9. Au cours de la phase suivante du projet de renforcement des institutions, l'UNO du Cameroun se chargera de la coordination des activités du PGEF et démarrera l'élaboration du PGEH. Le gouvernement du Cameroun, par l'intermédiaire de l'Unité nationale de l'ozone, du Ministère du Commerce et de l'Administration des douanes, assurera la mise en application des réglementations de la CEMAC visant les SAO. L'Unité de l'ozone continuera à veiller à ce que des mesures incitatives soient en place afin de décourager l'utilisation des SAO et d'encourager celle des produits de remplacement. Les activités de sensibilisation seront également intensifiées, ciblant un plus grand nombre de parties prenantes, en particulier le milieu des affaires, et des formations supplémentaires seront dispensées aux techniciens frigoristes afin d'accélérer le passage à des technologies sans CFC et à base de HCFC.

Îles Cook : Prorogation du renforcement des institutions

Résumé du projet et du profil du pays	
Agence d'exécution :	PNUE
Montants précédemment approuvés pour le renforcement des institutions (\$US) :	
Phase I : décembre 04	15 000
Phase II : novembre 06	15 000
Phase II (année I) : novembre 07	15 000
Total	45 000
Montant demandé pour la prorogation (Phase II, année 2) (\$US) :	32 500
Montant recommandé pour approbation de la Phase II, année 2 (\$US) :	
Coût d'appui d'agence (\$US) :	0
Coût total de la Phase II pour le Fonds multilatéral (\$US) :	
Quantité équivalente de CFC éliminée attribuable à la Phase II, année 2, du renforcement des institutions, à 12,1\$US/kg (tonnes PAO) :	s.o.
Date d'approbation du programme de pays :	2004
Consommation de SAO communiquée dans le programme de pays (2004) (tonnes PAO) :	0

Annexe I

Consommation de référence des substances réglementées (tonnes PAO) :	
(a) Annexe A Groupe I (CFC) (moyenne 1995-1997)	1,7
(b) Annexe A Groupe II (Halons) (moyenne 1995-1997)	0
(c) Annexe B Groupe II (tétrachlorure de carbone) (moyenne 1998-2000)	0
(d) Annexe B Groupe III (méthyle chloroforme) (moyenne 1998-2000)	0
(e) Annexe E (bromure de méthyle) (moyenne 1995-1998)	0
Dernière consommation totale de SAO communiquée (2007) (tonnes PAO) conformément à l'Article 7 :	
(a) Annexe A Groupe I (CFC)	0
(b) Annexe A Groupe II (Halons)	0
(c) Annexe B Groupe II (tétrachlorure de carbone)	0
(d) Annexe B Groupe III (méthyle chloroforme)	0
(e) Annexe E (bromure de méthyle)	0
(f) Annexe C Groupe I (HCFC)	0,1
Total	0,1
Année de communication des données de mise en œuvre du programme de pays :	2007
Montant approuvé pour les projets (\$US) :	97 000
Montant décaissé (en date de septembre 2009) (\$US) :	19 723
SAO à éliminer (tonnes PAO) :	1,4
SAO éliminées (en date de septembre 2009) (tonnes PAO) :	0

10. Résumé des activités et des fonds approuvés par le Comité exécutif :

Résumé des activités		Financements approuvés (\$US)
(a)	Projets d'investissement :	0
(b)	Renforcement des institutions :	45 000
(c)	Préparation de projet, assistance technique, formation et autres projets ne portant pas sur des investissements :	52 000
	Total :	97 000

Rapport périodique

11. La mise en œuvre de la 1^{ère} année de la deuxième phase du projet de renforcement des institutions aux Îles Cook a été satisfaisante. Au cours de cette phase, l'administrateur chargé des SAO a été régulièrement en contact avec les importateurs. L'UNO a rencontré ces derniers afin de mieux leur faire comprendre les questions se posant en vertu du Protocole de Montréal ainsi que leur propre responsabilité dans ce processus. Les importateurs ont aussi reçu une aide pour remplir la partie du formulaire se rapportant à leurs importations dans le contexte de la communication des données en vertu de l'Article 7 ainsi que pour l'établissement de rapports du programme de pays. Les activités du programme de sensibilisation ont été régulièrement menées et se sont tout spécialement manifestées à travers des expositions, des programmes de radio et de télévision, des excursions scolaires et des distributions d'affiches dans le cadre de la Journée internationale de l'ozone.

Plan d'action

12. Aux Îles Cook, l'Unité nationale de l'ozone se situe dans les locaux du Service national de l'environnement. L'Unité est responsable de la coordination des activités d'élimination des SAO, aide à la préparation des cours de formation, entretient de bons contacts avec les représentants des autres ministères, du secteur industriel et autres parties prenantes. Au cours de la phase suivante, les principaux objectifs seront de :

- Renforcer la coopération avec le secteur de la réfrigération et celui des douanes afin de s'assurer du respect des réglementations
- Mettre en application la réglementation sur les équipements utilisant ou contenant des SAO
- Mettre en œuvre des activités aidant à l'élimination des CFC
- Préparer le plan de gestion de l'élimination des HCFC
- Poursuivre les activités du programme de sensibilisation du public sur l'élimination des SAO
- Maintenir le système de surveillance pour collecter et communiquer les données sur les importations et les exportations de SAO.

Équateur : Prorogation du renforcement des institutions

Résumé du projet et du profil du pays	
Agence d'exécution :	PNUE
Montants précédemment approuvés pour le renforcement des institutions (\$US) :	
Phase I : mars 93	170 673
Phase II : juillet 99	97 300
Phase III : avril 04	178 800
Phase IV (année 1) : mars 07	88 400
Phase IV (année 2) : novembre 08	88 400
Total	621 573
Montant demandé pour la prorogation (Phase V) (\$US) :	110 500
Montant recommandé pour l'approbation de la Phase V (US \$) :	95 767
Coût d'appui d'agence (\$US) :	0
Coût total de la Phase V pour le Fonds multilatéral (\$US) :	95 767
Quantité équivalente de CFC éliminée attribuable à la Phase V du renforcement des institutions, à 12,1\$US/kg (tonnes PAO) :	s.o.
Date d'approbation du programme de pays :	1992
Consommation de SAO communiquée dans le programme de pays (1992) (tonnes PAO) :	742,1
Consommation de référence des substances réglementées (tonnes PAO) :	
(a) Annexe A Groupe I (CFC) (moyenne 1995-1997)	301,4
(b) Annexe A Groupe II (Halons) (moyenne 1995-1997)	5,50
(c) Annexe B Groupe II (tétrachlorure de carbone) (moyenne 1998-2000)	0,5
(d) Annexe B Groupe III (méthyle chloroforme) (moyenne 1998-2000)	2
(e) Annexe E (bromure de méthyle) (moyenne 1995-1998)	66,2
Dernière consommation totale de SAO communiquée (2008) (tonnes PAO) conformément à l'Article 7 :	
(a) Annexe A Groupe I (CFC)	8,2
(b) Annexe A Groupe II (Halons)	0
(c) Annexe B Groupe II (tétrachlorure de carbone)	0,1
(d) Annexe B Groupe III (méthyle chloroforme)	0
(e) Annexe E (bromure de méthyle)	51
(f) Annexe C Groupe I (HCFC)	20,5
Total	79,8
Année de communication des données de mise en œuvre du programme de pays :	2008
Montant approuvé pour les projets (\$US) :	5 946 023
Montant décaissé (en date de septembre 2009) (\$US) :	4 978 031
SAO à éliminer (tonnes PAO) :	720,8
SAO éliminées (en date de septembre 2009) (tonnes PAO) :	487,7

13. Résumé des activités et des fonds approuvés par le Comité exécutif :

Résumé des activités		Financements approuvés (\$US)
(a)	Projets d'investissement :	3 835 196
(b)	Renforcement des institutions :	621 573
(c)	Préparation de projet, assistance technique, formation et autres projets ne portant pas sur des investissements :	1 489 254
	Total :	5 946 023

Rapport périodique

14. Au cours de la phase précédente, l'Équateur a continué à mettre en œuvre et à faire respecter le système d'autorisation des SAO afin d'en surveiller les importations. L'UNO a également lancé des actions pour répondre au plan d'action préparé par l'Équateur et approuvé à la 20^e Réunion des Parties au sujet de sa non conformité concernant le bromure de méthyle. De plus, elle a démarré la préparation d'un projet d'investissement pour le bromure de méthyle qui aidera le pays à respecter ses objectifs de conformité pour cette substance. Des progrès ont également été enregistrés au niveau des actions conduisant à la ratification de l'Amendement de Beijing. Au cours de cette phase, des activités de sensibilisation ont également été entreprises.

Plan d'action

15. Au cours de la nouvelle phase, allant de janvier 2010 à décembre 2010, les activités suivantes ont été prévues afin que l'Équateur soit en conformité avec les objectifs du Protocole de Montréal :

- Maintenir au niveau zéro la consommation des CFC de l'Annexe A groupe 1, des halons et du tétrachlorure de carbone
- Veiller au respect de la conformité avec les niveaux nationaux acceptables pour le bromure de méthyle et le méthyle chloroforme conformément au Protocole de Montréal
- Poursuivre la remise en temps voulu aux agences d'exécution et aux Secrétariats des données de consommation et des enquêtes demandées relatives aux SAO
- Renforcer le Bureau national de l'ozone grâce à la coordination régionale avec les responsables gouvernementaux, les agences d'exécution et les secrétariats.
- Préparer la proposition de projet du PGEH à soumettre au Secrétariat du Fonds multilatéral
- Poursuivre les activités d'éducation du public afin de sensibiliser le grand public, l'accent reposant sur un concours artistique organisé pour les enfants, des ateliers, des annonces dans les journaux, des informations à la radio et à la télévision destinés à promouvoir la protection de la couche d'ozone, sans oublier de veiller à l'éducation du secteur gouvernemental au moyen d'une communication interinstitutionnelle constante et l'utilisation du site web du ministère pour diffuser des informations sur le Protocole de Montréal.
- Réaffecter le matériel de recyclage et de récupération aux utilisateurs qui l'utiliseront vraiment en vue de l'élimination des CFC.

Éthiopie : Prorogation du renforcement des institutions

Résumé du projet et du profil du pays		
Agence d'exécution :		PNUE
Montants précédemment approuvés pour le renforcement des institutions (\$US) :		
	Phase I : octobre 96	60 500
	Phase II : novembre 99	40 300
	Phase III (année 1) : avril 03	26 216
	Phase III (année 2) : décembre 03	26 216
	Phase IV : novembre 06	60 000
	Total	213 232
Montant demandé pour la prorogation (Phase V) (\$US) :		32 500
Montant recommandé pour l'approbation de la Phase V (US \$) :		32 500
Coût d'appui d'agence (\$US) :		0
Coût total de la Phase V pour le Fonds multilatéral (\$US) :		32 500
Quantité équivalente de CFC éliminée attribuable à la Phase V du renforcement des institutions, à 12,1\$US/kg (tonnes PAO) :		s.o.
Date d'approbation du programme de pays :		1996
Consommation de SAO communiquée dans le programme de pays (1996) (tonnes PAO) :		61,2
Consommation de référence des substances réglementées (tonnes PAO) :		
	(a) Annexe A Groupe I (CFC) (moyenne 1995-1997)	33,8
	(b) Annexe A Groupe II (Halons) (moyenne 1995-1997)	1,1
	(c) Annexe B Groupe II (tétrachlorure de carbone) (moyenne 1998-2000)	0
	(d) Annexe B Groupe III (méthyle chloroforme) (moyenne 1998-2000)	0,5
	(e) Annexe E (bromure de méthyle) (moyenne 1995-1998)	15,6
Dernière consommation totale de SAO communiquée (2008) (tonnes PAO) conformément à l'Article 7 :		
	(a) Annexe A Groupe I (CFC)	4,3
	(b) Annexe A Groupe II (Halons)	0
	(c) Annexe B Groupe II (tétrachlorure de carbone)	0
	(d) Annexe B Groupe III (méthyle chloroforme)	0
	(e) Annexe E (bromure de méthyle)	0
	(f) Annexe C Groupe I (HCFC)	0
	Total	4,3
Année de communication des données de mise en œuvre du programme de pays :		2008
Montant approuvé pour les projets (\$US) :		640 087
Montant décaissé (en date de septembre 2009) (\$US) :		388 439
SAO à éliminer (tonnes PAO) :		28,8
SAO éliminées (en date de septembre 2009) (tonnes PAO) :		11,1

16. Résumé des activités et des fonds approuvés par le Comité exécutif :

Résumé des activités		Financements approuvés (\$US)
(a)	Projets d'investissement :	0
(b)	Renforcement des institutions :	213 232
(c)	Préparation de projet, assistance technique, formation et autres projets ne portant pas sur des investissements :	426 855
	Total :	640 087

Rapport périodique

17. La mise en œuvre du Protocole de Montréal en Éthiopie se déroule de manière satisfaisante. Un avant-projet de réglementation nationale des SAO a été réalisé et finalisé sur la base des observations issues d'un atelier national. Ces réglementations introduiront un système d'autorisation pour les SAO et des quotas d'importation. L'UNO a assuré la ratification de tous les amendements au Protocole de Montréal, ratifiés en juillet 2009. Au cours de cette période, elle a également démarré des activités pour la mise en œuvre du PGEF, entre autres une enquête sur les utilisateurs de SAO du pays ainsi que l'achèvement d'une formation pour les frigoristes, la livraison d'équipements aux ateliers d'entretien et une formation portant sur l'utilisation de ces équipements. Des activités de sensibilisation ont également eu lieu, soldées par de bons résultats.

Plan d'action

18. L'UNO est responsable de la coordination et de la surveillance du projet de renforcement des institutions en Éthiopie. Elle se chargera dans la prochaine phase du projet : de continuer à promouvoir la sensibilisation au problème de l'ozone afin d'assurer la durabilité des interventions faites jusqu'à présent, de mettre en place des réglementations qui incluent un système d'autorisation, de finaliser la mise en œuvre des activités du PGEF telles que la poursuite de la formation des agents des douanes et des techniciens frigoristes, et de réaliser des activités afin de renforcer le contrôle des importations et de la consommation de SAO. Il est prévu que la continuation des activités dans le cadre du renforcement des institutions permettra au pays d'atteindre le niveau zéro de consommation d'ici 2010 et de maintenir ces résultats au-delà de cette date.

Guyana : Prorogation du renforcement des institutions

Résumé du projet et du profil du pays	
Agence d'exécution :	PNUE
Montants précédemment approuvés pour le renforcement des institutions (\$US) :	
Phase I : novembre 97	65 000
Phase II : juillet 01	43 400
Phase III : avril 06	56 333
Total	164 733
Montant demandé pour la prorogation (Phase IV) (\$US) :	32 500
Montant recommandé pour l'approbation de la Phase IV (US \$) :	32 500
Coût d'appui d'agence (\$US) :	0
Coût total de la Phase IV pour le Fonds multilatéral (\$US) :	32 500
Quantité équivalente de CFC éliminée attribuable à la Phase V du renforcement des institutions, à 12,1\$US/kg (tonnes PAO) :	s.o.
Date d'approbation du programme de pays :	1997
Consommation de SAO communiquée dans le programme de pays (1997) (tonnes PAO) :	25,5
Consommation de référence des substances réglementées (tonnes PAO) :	
(a) Annexe A Groupe I (CFC) (moyenne 1995-1997)	53,2
(b) Annexe A Groupe II (Halons) (moyenne 1995-1997)	0,1
(c) Annexe B Groupe II (tétrachlorure de carbone) (moyenne 1998-2000)	0
(d) Annexe B Groupe III (méthyle chloroforme) (moyenne 1998-2000)	0
(e) Annexe E (bromure de méthyle) (moyenne 1995-1998)	1,4

Dernière consommation totale de SAO communiquée (2008) (tonnes PAO) conformément à l'Article 7 :	
(a) Annexe A Groupe I (CFC)	0
(b) Annexe A Groupe II (Halons)	0
(c) Annexe B Groupe II (tétrachlorure de carbone)	0
(d) Annexe B Groupe III (méthyle chloroforme)	0
(e) Annexe E (bromure de méthyle)	0
(f) Annexe C Groupe I (HCFC)	1,7
Total	1,7
Année de communication des données de mise en œuvre du programme de pays :	2008
Montant approuvé pour les projets (\$US) :	1 203 024
Montant décaissé (en date de septembre 2009) (\$US) :	956 518
SAO à éliminer (tonnes PAO) :	58,9
SAO éliminées (en date de septembre 2009) (tonnes PAO) :	52,4

19. Résumé des activités et des fonds approuvés par le Comité exécutif :

Résumé des activités		Financements approuvés (\$US)
(a)	Projets d'investissement :	585 000
(b)	Renforcement des institutions :	164 733
(c)	Préparation de projet, assistance technique, formation et autres projets ne portant pas sur des investissements :	453 291
	Total :	1 203 024

Rapport périodique

20. En dépit de trois changements intervenus au Bureau national de l'ozone au cours de la période examinée, la Guyana a progressé de manière significative dans la mise en œuvre du projet de renforcement des institutions. Les principales réalisations comprennent l'interdiction des CFC de l'Annexe A Groupe 1, des halons et du bromure de méthyle. Les seules SAO qui sont importées en Guyana sont les HCFC qui sont uniquement utilisés pour l'entretien des appareils de climatisation et de réfrigération. La Guyana fait d'importants efforts pour mettre en œuvre le PGEF des CFC, notamment au niveau de la coordination avec les parties prenantes du secteur public et privé. L'éducation et la sensibilisation du public ainsi que l'intégration des activités du Protocole de Montréal aux autres activités nationales ont également été mises en œuvre durant cette période.

Plan d'Action

21. Les activités prévues pour la phase suivante comprennent la mise en application rigoureuse du système d'autorisation afin de maintenir le niveau zéro de consommation de CFC, l'examen des réglementations actuelles sur les SAO afin d'inclure des mesures de contrôle pour les HCFC ainsi que la poursuite de la mise en œuvre des activités restantes du PGEF. Au cours de cette phase, le pays démarrera également l'élaboration et la mise en œuvre du PGEH ainsi que l'établissement d'une valeur de référence pour les HCFC. Il poursuivra également les activités de sensibilisation/éducation pour le grand public ainsi qu'auprès des responsables politiques et des décideurs afin que les questions liées à la protection de la couche d'ozone demeurent prioritaires.

Haïti : Prorogation du renforcement des institutions

Résumé du projet et du profil du pays		
Agence d'exécution :		PNUE
Montants précédemment approuvés pour le renforcement des institutions (\$US) :		
	Phase I : novembre 02	50 000
	Phase I (années 2 et 3) : juillet 04	100 000
	Phase II : novembre 06	100 000
	Total	250 000
Montant demandé pour la prorogation (Phase III) (\$US) :		54 167
Montant recommandé pour approbation (Phase III) (\$US)		54 167
Coût d'appui d'agence (\$US) :		0
Coût total de la Phase III pour le Fonds multilatéral (\$US) :		54 167
Quantité équivalente de CFC éliminée attribuable à la Phase III du renforcement des institutions, à 12,1\$US/kg (tonnes PAO) :		s.o.
Date d'approbation du programme de pays :		2003
Consommation de SAO communiquée dans le programme de pays (2003) (tonnes PAO) :		170,6
Consommation de référence des substances réglementées (tonnes PAO) :		
	(a) Annexe A Groupe I (CFC) (moyenne 1995-1997)	169
	(b) Annexe A Groupe II (Halons) (moyenne 1995-1997)	1,5
	(c) Annexe B Groupe II (tétrachlorure de carbone) (moyenne 1998-2000)	0
	(d) Annexe B Groupe III (méthyle chloroforme) (moyenne 1998-2000)	0,2
	(e) Annexe E (bromure de méthyle) (moyenne 1995-1998)	0
Dernière consommation totale de SAO communiquée (2008) (tonnes PAO) conformément à l'Article 7 :		
	(a) Annexe A Groupe I (CFC)	2,3
	(b) Annexe A Groupe II (Halons)	0
	(c) Annexe B Groupe II (tétrachlorure de carbone)	0
	(d) Annexe B Groupe III (méthyle chloroforme)	0
	(e) Annexe E (bromure de méthyle)	0
	(f) Annexe C Groupe I (HCFC)	1,4
	Total	3,7
Année de communication des données de mise en œuvre du programme de pays :		2008
Montant approuvé pour les projets (\$US) :		1 067 956
Montant décaissé (en date de septembre 2009) (\$US) :		438 961
SAO à éliminer (tonnes PAO) :		147,1
SAO éliminées (en date de septembre 2009) (tonnes PAO) :		72,4

22. Résumé des activités et des fonds approuvés par le Comité exécutif :

Résumé des activités		Financements approuvés (\$US)
(a)	Projets d'investissement :	150 000
(b)	Renforcement des institutions :	250 000
(c)	Préparation de projet, assistance technique, formation et autres projets ne portant pas sur des investissements :	667 956
	Total	1 067 956

Rapport périodique

23. De novembre 2006 à novembre 2009, malgré deux changements de responsables du Bureau de l'ozone, Haïti a continué à mettre en œuvre le projet de renforcement des institutions. L'UNO en particulier était en mesure de travailler avec les secteurs privés et gouvernementaux afin de traiter de la responsabilité nationale de la mise en œuvre du Protocole de Montréal pour l'élimination des SAO. Le Comité gouvernemental de l'ozone coopère de manière satisfaisante avec l'UNO. Cette dernière se charge aussi de la coordination avec le secteur privé et la mission de Maintien de la paix de l'ONU. Le PNUE/BRALC travaille en étroite collaboration avec Haïti afin d'assurer un soutien politique à un haut niveau ainsi que la durabilité des capacités de l'UNO. En mars 2009, le système d'autorisation a été mis au point et, actuellement, est en train d'être mis en application. Des progrès importants ont été réalisés en matière de formation des techniciens frigoristes et des agents de douanes.

Plan d'action

24. Les activités prévues pour la prochaine phase comprennent la poursuite de la mise en application du système d'autorisation des importations/exportations, l'achèvement du Plan de gestion des frigorigènes (PGF) (composants du PNUD), du PGEF et de la préparation du PGEH. Des mesures destinées à améliorer les communications avec le Bureau national de l'ozone et les agents des douanes d'Haïti en vue de contrôler tout commerce transfrontalier potentiel de SAO commenceront également à être mises en place. La ratification de l'Amendement de Beijing sera également prioritaire étant donné les dispositions visant l'élimination des HCFC. L'UNO veillera également à ce que les données relatives aux SAO soient communiquées en temps voulu. Des activités de sensibilisation sont prévues pour le grand public ainsi qu'auprès des responsables politiques et des décideurs afin que les questions liées à la protection de la couche d'ozone demeurent prioritaires.

Kiribati : Prorogation du renforcement des institutions

Résumé du projet et du profil du pays	
Agence d'exécution :	PNUE
Montants précédemment approuvés pour le renforcement des institutions (\$US) :	
Phase I : mars 02	23 000
Phase II (année 1) : juillet 06	7 666
Phase II (année 2) : novembre 07	30 000
Total	60 666
Montant demandé pour la prorogation (Phase III) (\$US) :	32 500
Montant recommandé pour approbation (Phase III) (\$US)	32 500
Coût d'appui d'agence (\$US) :	0
Coût total de la Phase IV pour le Fonds multilatéral (\$US) :	32 500
Quantité équivalente de CFC éliminée attribuable à la Phase III du renforcement des institutions, à 12,1\$US/kg (tonnes PAO) :	s.o.
Date d'approbation du programme de pays :	2002
Consommation de SAO communiquée dans le programme de pays (2002) (tonnes PAO) :	0,2
Consommation de référence des substances réglementées (tonnes PAO) :	
(a) Annexe A Groupe I (CFC) (moyenne 1995-1997)	0,7
(b) Annexe A Groupe II (Halons) (moyenne 1995-1997)	0
(c) Annexe B Groupe II (tétrachlorure de carbone) (moyenne 1998-2000)	0
(d) Annexe B Groupe III (méthyle chloroforme) (moyenne 1998-2000)	0
(e) Annexe E (bromure de méthyle) (moyenne 1995-1998)	0

Dernière consommation totale de SAO communiquée (2008) (tonnes PAO) conformément à l'Article 7 :	
(a) Annexe A Groupe I (CFC)	0
(b) Annexe A Groupe II (Halone)	0
(c) Annexe B Groupe II (tétrachlorure de carbone)	0
(d) Annexe B Groupe III (méthyle chloroforme)	0
(e) Annexe E (bromure de méthyle)	0
(f) Annexe C Groupe I (HCFC)	0,2
Total	0,2
Année de communication des données de mise en œuvre du programme de pays :	2008
Montant approuvé pour les projets (\$US) :	101 666
Montant décaissé (en date de septembre 2009) (\$US) :	52 439
SAO à éliminer (tonnes PAO) :	0,6
SAO éliminées (en date de septembre 2009) (tonnes PAO) :	0

25. Résumé des activités et des fonds approuvés par le Comité exécutif :

Résumé des activités		Financements approuvés (\$US)
(a)	Projets d'investissement :	0
(b)	Renforcement des institutions :	60 666
(c)	Préparation de projet, assistance technique, formation et autres projets ne portant pas sur des investissements :	41 000
	Total	101 666

Rapport périodique

26. La mise en œuvre de la 2^e année de la seconde phase du projet de renforcement des institutions à Kiribati a été satisfaisante. Au cours de cette phase, Kiribati a mis en application son système d'autorisation des SAO en coopération avec le ministère de l'Environnement, de la Terre et du Développement agricole. Le premier atelier national sur les réglementations relatives aux SAO avec la participation des parties prenantes, organisé en 2008, a eu pour effet d'intensifier la prise de conscience de ces parties qui se rendent à présent davantage compte du rôle qu'elles ont à jouer dans l'élimination des SAO. Plusieurs réunions préparatoires ont eu lieu avec les parties prenantes pour le second atelier national sur les réglementations relatives aux SAO prévu pour fin 2009. Des programmes intensifs de sensibilisation ont été organisés au cours de cette période pour les enfants des villages et des écoles. Des brochures ont été réalisées et distribuées à l'occasion de la Journée internationale de l'ozone en 2008, accompagnées de programmes de radio et de télévision.

Plan d'action

27. L'UNO est située dans les locaux du Service Environnement & Conservation, du Ministère de l'Environnement, de la Terre et du Développement agricole. Les objectifs de la phase suivante sont :

- Renforcer la coopération avec les secteurs de la réfrigération et des douanes afin d'assurer le bon respect des réglementations sur les importations d'équipements utilisant ou contenant des SAO
- Continuer à mettre en œuvre les activités destinées à assurer la durabilité de l'élimination des CFC

- Coordonner la préparation des PGEH
- Poursuivre les activités de sensibilisation du public au sujet de l'élimination des SAO
- Maintenir le système de surveillance, collecter et communiquer les données sur les importations et exportations de SAO.

Koweït : Prorogation du renforcement des institutions

Résumé du projet et du profil du pays		
Agence d'exécution :		PNUE
Montants précédemment approuvés pour le renforcement des institutions (\$US) :		
	Phase I : juillet 02	121 520
	Phase II : novembre 05	105 320
	Phase III : novembre 07	105 320
	Total	332 160
Montant demandé pour la prorogation (Phase IV) (\$US) :		52 660
Montant recommandé pour l'approbation de la Phase IV (US \$) :		57 048
Coût d'appui d'agence (\$US) :		0
Coût total de la Phase IV pour le Fonds multilatéral (\$US) :		57 048
Quantité équivalente de CFC éliminée attribuable à la Phase V du renforcement des institutions, à 12,1\$US/kg (tonnes PAO) :		s.o.
Date d'approbation du programme de pays :		2002
Consommation de SAO communiquée dans le programme de pays (2002) (tonnes PAO) :		0
Consommation de référence des substances réglementées (tonnes PAO) :		
	(a) Annexe A Groupe I (CFC) (moyenne 1995-1997)	480,4
	(b) Annexe A Groupe II (Halons) (moyenne 1995-1997)	3
	(c) Annexe B Groupe II (tétrachlorure de carbone) (moyenne 1998-2000)	0
	(d) Annexe B Groupe III (méthyle chloroforme) (moyenne 1998-2000)	0
	(e) Annexe E (bromure de méthyle) (moyenne 1995-1998)	0
Dernière consommation totale de SAO communiquée (2008) (tonnes PAO) conformément à l'Article 7 :		
	(a) Annexe A Groupe I (CFC)	33
	(b) Annexe A Groupe II (Halons)	0
	(c) Annexe B Groupe II (tétrachlorure de carbone)	0
	(d) Annexe B Groupe III (méthyle chloroforme)	0
	(e) Annexe E (bromure de méthyle)	0
	(f) Annexe C Groupe I (HCFC)	375,5
	Total	408,5
Année de communication des données de mise en œuvre du programme de pays :		2008
Montant approuvé pour les projets (\$US) :		1 709 303
Montant décaissé (en date de septembre 2009) (\$US) :		929 296
SAO à éliminer (tonnes PAO) :		79
SAO éliminées (en date de septembre 2009) (tonnes PAO) :		64

28. Résumé des activités et des fonds approuvés par le Comité exécutif :

Résumé des activités		Financements approuvés (\$US)
(a)	Projets d'investissement :	220 000
(b)	Renforcement des institutions :	332 160
(c)	Préparation de projet, assistance technique, formation et autres projets ne portant pas sur des investissements :	1 157 143
	Total :	1 709 303

Rapport périodique

29. La mise en œuvre des activités se déroule de manière satisfaisante au Koweït. Parmi les principales réalisations, on compte la mise en œuvre des composants du PGEF et des activités restantes du PGF, les programmes de sensibilisation du public au problème de la destruction de la couche d'ozone ainsi que la mise en place d'un système fiable pour la collecte et la surveillance des données relatives aux importations de SAO. Durant la période examinée, l'UNO du Koweït a été très active lors des réunions de la Réunion des Parties et du Comité exécutif et a fourni des contributions techniques dans le cadre des réunions des groupes de contact et autres réunions qui se sont tenues dans la région et en marge des réunions internationales, en particulier au sujet des produits de remplacement des HCFC. L'UNO a entretenu des contacts étroits avec les parties prenantes et a organisé plusieurs réunions avec des instituts de formation, le ministère du Travail et l'Autorité publique pour l'Industrie et le Commerce pour développer des Codes de bonnes pratiques et des mises à jour des programmes de formation en vue d'assurer la réalisation et la durabilité de la conformité du pays avec l'objectif de 2010.

Plan d'action

30. Pour la prochaine période, les buts suivants ont été fixés :

- Continuer de participer activement aux réunions internationales et régionales pour veiller à fournir des avis corrects et pratiques au secteur des climatiseurs au sujet des produits de remplacement des HCFC
- Des programmes de sensibilisation du public consistant entre autres à inclure les questions de la protection de la couche d'ozone dans les programmes d'enseignement
- Stimuler le concept des bonnes pratiques dans le secteur de l'entretien en introduisant les obligations du Protocole de Montréal dans les programmes de cours des écoles et des institutions professionnelles et techniques
- Actualiser la législation existante afin de couvrir les HCFC conformément aux derniers amendements au Protocole de Montréal
- Diffuser des informations sur les nouvelles technologies et les produits de remplacement des SAO
- Réaliser des formations supplémentaires pour les techniciens
- Satisfaire à toutes les exigences de remise de rapport

Madagascar : Prorogation du renforcement des institutions

Résumé du projet et du profil du pays	
Agence d'exécution :	PNUE
Montants précédemment approuvés pour le renforcement des institutions (\$US) :	
Phase I : novembre 99	70 000
Phase II : juillet 04	60 700
Phase III : juillet 06	60 700
Total	191 400
Montant demandé pour la prorogation (Phase IV) (\$US) :	32 879
Montant recommandé pour l'approbation de la Phase IV (US \$) :	32 879
Coût d'appui d'agence (\$US) :	0
Coût total de la Phase IV pour le Fonds multilatéral (\$US) :	32 879
Quantité équivalente de CFC éliminée attribuable à la Phase V du renforcement des institutions, à 12,1\$US/kg (tonnes PAO) :	s.o.

Date d'approbation du programme de pays :	1999
Consommation totale de SAO communiquée dans le programme de pays (1999) (tonnes PAO) :	23,6
Consommation de référence des substances réglementées (tonnes PAO) :	
(a) Annexe A Groupe I (CFC) (moyenne 1995-1997)	47,9
(b) Annexe A Groupe II (Halons) (moyenne 1995-1997)	0
(c) Annexe B Groupe II (tétrachlorure de carbone) (moyenne 1998-2000)	0
(d) Annexe B Groupe III (méthyle chloroforme) (moyenne 1998-2000)	0
(e) Annexe E (bromure de méthyle) (moyenne 1995-1998)	2,6
Dernière consommation totale de SAO communiquée (2008) (tonnes PAO) conformément à l'Article 7 :	
(a) Annexe A Groupe I (CFC)	0,8
(b) Annexe A Groupe II (Halons)	0
(c) Annexe B Groupe II (tétrachlorure de carbone)	0
(d) Annexe B Groupe III (méthyle chloroforme)	0
(e) Annexe E (bromure de méthyle)	0
(f) Annexe C Groupe I (HCFC)	2,2
Total	3
Année de communication des données de mise en œuvre du programme de pays :	2008
Montant approuvé pour les projets (\$US) :	960 044
Montant décaissé (en date de septembre 2009) (\$US) :	688 177
SAO à éliminer (tonnes PAO) :	43,1
SAO éliminées (en date de septembre 2009) (tonnes PAO) :	27

31. Résumé des activités et des fonds approuvés par le Comité exécutif :

Résumé des activités		Financements approuvés (\$US)
(a)	Projets d'investissement :	124 987
(b)	Renforcement des institutions :	191 400
(c)	Préparation de projet, assistance technique, formation et autres projets ne portant pas sur des investissements :	643 657
	Total :	960 044

Rapport périodique

32. Le soutien institutionnel dont Madagascar a bénéficié lui a permis de respecter toutes ses obligations en vertu du Protocole de Montréal. Au cours de cette période, l'UNO a continué à sensibiliser au problème de la protection de la couche d'ozone les décideurs politiques, le milieu des affaires, la jeunesse et les divers utilisateurs de SAO ainsi que le grand public. Elle a également diffusé des informations sur la protection de la couche d'ozone dans tout le pays. La collecte de données et la remise de rapport en temps voulu ont également été menées à bien durant cette période.

Plan d'action

33. Le projet de renforcement des institutions à Madagascar a pour principal objectif durant la prochaine phase d'assurer la durabilité de la conformité aux mesures de réglementation établies par le Protocole de Montréal sur les SAO et de réaliser les futures réductions. Les principales activités consisteront à :

- Continuer la diffusion des informations et les programmes de sensibilisation dans l'ensemble du pays en mettant l'accent sur la réduction de la dépendance à l'égard des SAO importées

- Augmenter les échanges d'informations avec les pays voisins (Tanzanie, Rwanda et RD du Congo) sur les mouvements des SAO et des équipements contenant des SAO
- Faciliter l'application des mesures réglementaires pour empêcher les importations et les utilisations de SAO conformément aux réglementations sur les SAO approuvées
- Coordonner la mise en œuvre des activités restantes du PGEF
- Faciliter la préparation et le démarrage de la mise en œuvre du PGEH
- Collecter et communiquer les données au Secrétariat de l'ozone et rendre compte de l'avancement du Programme de pays au Secrétariat du Fonds.

Malawi : Prorogation du renforcement des institutions

Résumé du projet et du profil du pays	
Agence d'exécution :	PNUE
Montants précédemment approuvés pour le renforcement des institutions (\$US) :	
Phase I : mars 94	77 000
Phase II : juillet 98	51 350
Phase III : juillet 00	51 300
Phase IV : décembre 03	66 733
Phase V : novembre 05	66 733
Phase VI : novembre 07	66 733
Total	379 849
Montant demandé pour la prorogation (Phase VII) (US \$) :	36 147
Montant recommandé pour l'approbation de la Phase VII (US \$) :	36 147
Coût d'appui d'agence (\$US) :	0
Coût total de la Phase VII pour le Fonds multilatéral (\$US) :	36 147
Quantité équivalente de CFC éliminée attribuable à la Phase VII du renforcement des institutions, à 12,1\$US/kg (tonnes PAO) :	s.o.
Date d'approbation du programme de pays :	1994
Consommation totale de SAO communiquée dans le programme de pays (1994) (tonnes PAO)	164
Consommation de référence des substances réglementées (tonnes PAO) :	
(a) Annexe A Groupe I (CFC) (moyenne 1995-1997)	57,7
(b) Annexe A Groupe II (Halons) (moyenne 1995-1997)	0
(c) Annexe B Groupe II (tétrachlorure de carbone) (moyenne 1998-2000)	0
(d) Annexe B Groupe III (méthyle chloroforme) (moyenne 1998-2000)	0
(e) Annexe E (bromure de méthyle) (moyenne 1995-1998)	112,8
Dernière consommation totale de SAO communiquée (2008) (tonnes PAO) conformément à l'Article 7 :	
(a) Annexe A Groupe I (CFC)	0
(b) Annexe A Groupe II (Halons)	0
(c) Annexe B Groupe II (tétrachlorure de carbone)	0
(d) Annexe B Groupe III (méthyle chloroforme)	0
(e) Annexe E (bromure de méthyle)	0
(f) Annexe C Groupe I (HCFC)	6,7
Total:	6,7
Année de communication des données de mise en œuvre du programme de pays :	2008
Montant approuvé pour les projets (\$US) :	4 339 331
Montant décaissé (en date de septembre 2009) (\$US) :	3 946 262
SAO à éliminer (tonnes PAO) :	208,9
SAO éliminées (en date de septembre 2009) (tonnes PAO) :	151,2

34. Résumé des activités et des fonds approuvés par le Comité exécutif :

Résumé des activités		Financements approuvés (\$US)
(a)	Projets d'investissement :	2 911 776
(b)	Renforcement des institutions :	379 849
(cc)	Préparation de projet, assistance technique, formation et autres projets ne portant pas sur des investissements :	1047 706
Total :		4 339 331

Rapport périodique

35. La mise en œuvre des activités du Protocole de Montréal au Malawi se poursuit très favorablement. Au cours de la période considérée, l'Unité nationale de l'ozone du Malawi a mis en œuvre les activités exigées dans le cadre du renforcement des institutions et du PGEF. L'UNO a mis en œuvre les réglementations relatives aux SAO au moyen de la mise en application du système d'autorisation et de quotas. Elle s'est également lancée dans un programme de sensibilisation, de formation des agents des douanes et autres agents de la force publique ainsi que des techniciens frigoristes et elle a finalisé la mise en œuvre du projet d'élimination du bromure de méthyle. Selon des données de 2008 communiquées par le Malawi au Secrétariat de l'ozone, le pays a déjà réalisé la réduction de 100 pour cent en avance sur l'échéancier et il est prévu, qu'en poursuivant les activités en cours, le pays assurera la durabilité de sa réduction de CFC d'ici 2010 et au-delà.

Plan d'action

36. L'UNO est l'autorité responsable dans le cadre du Ministère des Ressources naturelles, de l'Energie et de l'Environnement de la coordination de la mise en œuvre du programme de renforcement des institutions et de la surveillance de la mise en œuvre du plan d'élimination des HCFC proposé. Le pays s'efforcera de mettre en œuvre son Plan d'action afin d'assurer la conformité durable avec le Protocole de Montréal. L'UNO continuera le programme destiné aux techniciens frigoristes. On prévoit la continuation de la formation des agents des douanes nouvellement recrutés et des agents devant encore être formés en vue de soutenir la mise en œuvre et le bon respect des réglementations relatives aux SAO. L'UNO poursuivra le programme de sensibilisation par le biais des médias, des ONG, d'ateliers et de la distribution de matériels informatifs tels que journaux et brochures et moyens semblables destinés aux représentants de l'industrie et aux autres parties prenantes.

Îles Marshall : Prorogation du renforcement des institutions

Résumé du projet et du profil du pays		
Agence d'exécution :		PNUE
Montants précédemment approuvés pour le renforcement des institutions (\$US) :		
	Phase I : mars 02	33 178
	Phase II : novembre 06	30 000
	Phase III : novembre 07	30 000
	Total	93 178
Montant demandé pour la prorogation (Phase IV) (\$US) :		32 500
Montant recommandé pour l'approbation de la Phase IV (US \$) :		32 500
Coût d'appui d'agence (\$US) :		0
Coût total de la Phase IV pour le Fonds multilatéral (\$US) :		32 500
Quantité équivalente de CFC éliminée attribuable à la Phase V du renforcement des institutions, à 12,1\$US/kg (tonnes PAO) :		s.o.
Date d'approbation du programme de pays :		2002

Annexe I

Consommation totale de SAO communiquée dans le programme de pays (2002) (tonnes PAO)	1,1
Consommation de référence des substances réglementées (tonnes PAO) :	
(a) Annexe A Groupe I (CFC) (moyenne 1995-1997)	1,1
(b) Annexe A Groupe II (Halons) (moyenne 1995-1997)	0
(c) Annexe B Groupe II (tétrachlorure de carbone) (moyenne 1998-2000)	0
(d) Annexe B Groupe III (méthyle chloroforme) (moyenne 1998-2000)	0
(e) Annexe E (bromure de méthyle) (moyenne 1995-1998)	0
Dernière consommation totale de SAO communiquée (2007) (tonnes PAO) conformément à l'Article 7 :	
(a) Annexe A Groupe I (CFC)	0
(b) Annexe A Groupe II (Halons)	0
(c) Annexe B Groupe II (tétrachlorure de carbone)	0
(d) Annexe B Groupe III (méthyle chloroforme)	0
(e) Annexe E (bromure de méthyle)	0
(f) Annexe C Groupe I (HCFC)	0,2
Total	0,2
Année de communication des données de mise en œuvre du programme de pays :	2008
Montant approuvé pour les projets (\$US) :	172,178
Montant décaissé (en date de septembre 2009) (\$US) :	142 178
SAO à éliminer (tonnes PAO) :	1
SAO éliminées (en date de septembre 2009) (tonnes PAO) :	0

37. Résumé des activités et des fonds approuvés par le Comité exécutif :

Résumé des activités		Financements approuvés (\$US)
(a)	Projets d'investissement :	0
(b)	Renforcement des institutions :	93 178
(c)	Préparation de projet, assistance technique, formation et autres projets ne portant pas sur des investissements :	79 000
	Total :	172 178

Rapport périodique

38. La mise en œuvre de la deuxième phase – 2^e année du projet du renforcement des institutions des Îles Marshall a été satisfaisante. Cette phase a été marquée par un changement positif d'attitude parmi les principaux importateurs de ce pays qui ont réussi à arrêter les importations des mousses Styrofoam et ont interdit les importations d'une liste de produits contenant des CFC. Un Groupe national d'experts a été mis en place pour surveiller la conformité du pays avec le Protocole de Montréal. Ce groupe a entre autres pour tâche d'effectuer des inspections hebdomadaires dans les principaux entrepôts, garages, etc. Des campagnes de sensibilisation ont été mises en œuvre durant la Journée internationale de l'ozone par l'intermédiaire d'expositions, de programmes de radio et de télévision, d'excursions scolaires comprenant des activités de sensibilisation aux SAO, de distributions d'affiches et de brochures, etc. Au cours de cette période, les rapports requis ont été remis en temps voulu au Secrétariat du Fonds, au Secrétariat de l'ozone et au PNUE.

Plan d'action

39. L'UNO est située dans les locaux de l'Administration centrale chargée de la protection de l'environnement aux Îles Marshall. Elle est responsable de la coordination de toutes les activités liées aux SAO, elle aide à la préparation des cours de formation, à maintenir de bons contacts avec les représentants des autres ministères, des industriels et autres parties prenantes. Les activités prévues pour la prochaine phase sont les suivantes :

- Renforcer la coopération avec les secteurs de la réfrigération et des douanes afin d'assurer le bon respect des réglementations
- Mettre en application les règlements s'appliquant aux importations d'équipements utilisant ou contenant des SAO
- Mettre en œuvre des activités en vue d'aider à l'élimination des CFC
- Préparer le Plan de gestion de l'élimination des HCFC
- Poursuivre les activités de sensibilisation du public sur la question de l'élimination des SAO
- Maintenir le système de surveillance en vue de la collecte et la communication des données sur les importations et exportations de SAO.

Maroc : Prorogation du renforcement des institutions

Résumé du projet et du profil du pays	
Agence d'exécution	PNUE
Montants précédemment approuvés pour le renforcement des institutions (\$US) :	
Phase I : mai 96	179 000
Phase II : juillet 04	155 000
Phase III : novembre 07	156 000
Total	490 000
Montant demandé pour la prorogation (Phase IV) (\$US) :	84 500
Montant recommandé pour l'approbation de la Phase IV (US \$) :	84 500
Coût d'appui d'agence (\$US) :	0
Coût total de la Phase IV pour le Fonds multilatéral (\$US) :	84 500
Quantité équivalente de CFC éliminée attribuable à la Phase V du renforcement des institutions, à 12,1 \$US/kg (tonnes PAO) :	s.o.
Date d'approbation du programme de pays :	1996
Consommation totale de SAO communiquée dans le programme de pays (1996) (tonnes PAO)	1 281
Consommation de référence des substances réglementées (tonnes PAO) ;	
(a) Annexe A Groupe I (CFC) (moyenne 1995-1997)	802,3
(b) Annexe A Groupe II (Halons) (moyenne 1995-1997)	7
(c) Annexe B Groupe II (tétrachlorure de carbone) (moyenne 1998-2000)	1,1
(d) Annexe B Groupe III (méthyle chloroforme) (moyenne 1998-2000)	0,1
(e) Annexe E (bromure de méthyle) (moyenne 1995-1998)	697,2
{ Dernière consommation totale de SAO communiquée (2008) (tonnes PAO) conformément à l'Article 7 :	
a) Annexe A Groupe I (CFC)	0
(b) Annexe A Groupe II (Halons)	0
(c) Annexe B Groupe II (tétrachlorure de carbone)	0
(d) Annexe B Groupe III (méthyle chloroforme)	0
(e) Annexe E (bromure de méthyle)	161,8
(f) Annexe C Groupe I (HCFC)	50,9
Total	212,7

Année de communication des données de mise en œuvre du programme de pays :	2008
Montant approuvé pour les projets (\$US) :	15 429 224
Montant décaissé (en date de septembre 2009) (\$US) :	12 957 230
SAO à éliminer (tonnes PAO) :	1 324
SAO éliminées (en date de septembre 2009) (tonnes PAO) :	986

40. Résumé des activités et des fonds approuvés par le Comité exécutif :

Résumé des activités		Financements approuvés (\$US)
(a)	Projets d'investissement :	13 128 008
(b)	Renforcement des institutions :	490 000
(c)	Préparation de projet, assistance technique, formation et autres projets ne portant pas sur des investissements :	1 811 216
	Total:	15 429 224

Rapport périodique

41. Les activités menées dans le cadre de la Phase IV du projet de renforcement des institutions au Maroc se sont déroulées de manière satisfaisante. Les principales réalisations ont été :

- Coordination de la mise en application des réglementations sur les SAO
- Achèvement des activités restantes d'investissements et surveillance de la réussite de ces activités
- Coordination de la préparation et de la mise en œuvre du Plan national d'élimination des CFC, des halons et du tétrachlorure de carbone
- Collecte et communication des données aux différents Secrétariats et participation à toutes les réunions en relation avec l'ozone
- Coordination des activités de sensibilisation par le biais de divers médias et de conférences organisées dans les écoles et sur les campus et dans le cadre de la Journée internationale de l'ozone.

Plan d'action

42. L'UNO se trouve dans les locaux du Ministère de l'Environnement et coopère avec les différents ministères et autorités chargés des questions liées à la protection de la couche d'ozone. Les activités suivantes sont prévues dans le cadre de la prochaine phase :

- Continuer la mise en œuvre du Plan national d'élimination des CFC, des halons et du tétrachlorure de carbone
- Diriger la formation des techniciens frigoristes
- Coordonner les opérations des centres de récupération et de recyclage
- Coordonner l'application du système d'autorisation
- Faciliter la préparation et le démarrage de la mise en œuvre du PGEH
- Soumettre des rapports au Secrétariat de l'ozone et au Secrétariat du Fonds multilatéral.

Namibie : Prorogation du renforcement des institutions

Résumé du projet et du profil du pays	
Agence d'exécution :	PNUE
Montants précédemment approuvés pour le renforcement des institutions (\$ US):	
Phase I: Nov-95	61 765
Phase II: Juil-00	41 177
Phase III: Déc-03	53 530
Phase IV: Nov-05	60 000
Phase V: Nov-07	60 000
Total	276 492
Montant demandé pour le renouvellement (Phase VI) (\$ US):	32 500
Montant recommandé pour l'approbation de la Phase VI (\$ US):	32 500
Coût d'appui d'agence (\$ US):	0
Coût total du renforcement des institutions (Phase VI) pour le Fonds multilatéral (\$ US):	32 500
Quantité équivalente de CFC éliminée grâce au renforcement des institutions (Phase VI) à 12,1\$US/kg (tonnes PAO):	n/d
Date d'approbation du programme de pays :	1995
Consommation de SAO indiquée dans le programme de pays (1995) (tonnes PAO):	22,2
Consommation de référence des substances réglementées (tonnes PAO):	
a) Annexe A Groupe I (CFC) (Moyenne 1995-1997)	21,9
b) Annexe A Groupe II (Halone) (Moyenne 1995-1997)	8,3
c) Annexe B Groupe II (Tétrachlorure de carbone) (Moyenne 1998-2000)	0
d) Annexe B Groupe III (Méthyle chloroforme) (Moyenne 1998-2000)	0
e) Annexe E (Bromure de méthyle) (Moyenne 1995-1998)	0,8
Consommation de SAO la plus récente (2008) communiquée conformément à l'Article 7 (tonnes PAO):	
a) Annexe A Groupe I (CFC)	0
b) Annexe A Groupe II (Halone)	0
c) Annexe B Groupe II (Tétrachlorure de carbone)	0
d) Annexe B Groupe III (Méthyle chloroforme)	0
e) Annexe E (Bromure de méthyle)	0
f) Annexe C Groupe I (HCFC)	5,8
Total	5,8
Année de communication des données de mise en œuvre du programme de pays :	2008
Montant approuvé pour les projets (\$ US):	891 818
Montant décaissé (en date de septembre 2009) (\$ US):	782 543
SAO à éliminer (tonnes PAO):	17,4
SAO éliminées (en date de septembre 2009) (tonnes PAO):	18,9

43. Résumé des activités et des fonds approuvés par le Comité exécutif :

Résumé des activités		Financement approuvé (\$ US)
a)	Projets d'investissement :	252 500
b)	Renforcement des institutions :	276 472
c)	Préparation de projet, assistance technique, formation et autres projets ne portant pas sur des investissements :	362 846
	Total:	891 818

Rapport périodique

44. L'exécution des activités en Namibie au titre du Protocole de Montréal continue de se dérouler avec succès. Durant la période visée, l'Unité nationale d'ozone (UNO) de la Namibie a mené les activités requises dans le plan de RI et le plan de gestion d'élimination finale des CFC. Elle a appliqué les règles relatives aux SAO en mettant en œuvre le système de licences et de quotas. L'UNO a lancé un programme de sensibilisation, assurant la formation d'agents de douane, de techniciens de la réfrigération et d'autres parties intéressées.

Plan d'action

45. L'UNO est l'autorité responsable de la coordination de la mise en œuvre du programme de RI et du suivi de la mise en œuvre du plan d'élimination finale des CFC. L'UNO de la Namibie continuera la mise en œuvre du programme de formation de techniciens dans le secteur de la réfrigération et d'agents de douane, aux fins d'application des règles relatives aux SAO. L'UNO poursuivra également le programme de sensibilisation par l'entremise des médias de masse, les ONG, les ateliers et la distribution de matériaux de sensibilisation tels que journaux, brochures, pamphlets et autres, à l'industrie et autres parties prenantes.

Nicaragua: Prorogation du renforcement des institutions

Résumé du projet et du profil du pays	
Agence d'exécution :	PNUE
Montants précédemment approuvés pour le renforcement des institutions (\$ US):	
Phase I: Mai-97	66 000
Phase II: Juil-00	44 000
Phase III: Avr-03	57 200
Phase IV: Juil-06	60 000
Total	227 200
Montant demandé pour le renouvellement (Phase V) (\$ US):	60 000
Montant recommandé pour l'approbation de la Phase V (\$ US):	30 000
Coût d'appui d'agence (\$ US):	0
Coût total du renforcement des institutions (Phase V) pour le Fonds multilatéral (\$ US):	30 000
Quantité équivalente de CFC éliminée grâce au renforcement des institutions (Phase V) à 12,1\$US/kg (tonnes PAO):	n/d
Date d'approbation du programme de pays :	1997
Consommation de SAO indiquée dans le programme de pays (1997) (tonnes PAO):	54,7
Consommation de référence des substances réglementées (tonnes PAO):	
a) Annexe A Groupe I (CFC) (Moyenne 1995-1997)	82,8
b) Annexe A Groupe II (Halons) (Moyenne 1995-1997)	00

c) Annexe B Groupe II (Tétrachlorure de carbone) (Moyenne 1998-2000)	0
d) Annexe B Groupe III (Méthyle chloroforme) (Moyenne 1998-2000)	0
e) Annexe E (Bromure de méthyle) (Moyenne 1995-1998)	0,4
Consommation de SAO la plus récente (2008) communiquée conformément à l'Article 7 (tonnes PAO):	
a) Annexe A Groupe I (CFC)	0
b) Annexe A Groupe II (Halons)	0
c) Annexe B Groupe II (Tétrachlorure de carbone)	0
d) Annexe B Groupe III (Méthyle chloroforme)	0
e) Annexe E (Bromure de méthyle)	0
f) Annexe C Groupe I (HCFC)	3,9
Total	3,9
Année de communication des données de mise en œuvre du programme de pays :	2008
Montant approuvé pour les projets (\$ US):	1 410 175
Montant décaissé (en date de septembre 2009) (\$ US):	821 640
SAO à éliminer (tonnes PAO):	96,4
SAO éliminées (en date de septembre 2009) (tonnes PAO):	44,8

46. Résumé des activités et des fonds approuvés par le Comité exécutif :

Résumé des activités		Financement approuvé (\$ US)
a)	Projets d'investissement :	450 027
b)	Renforcement des institutions :	227 200
c)	Préparation de projet, assistance technique, formation et autres projets ne portant pas sur des investissements :	732 948
	Total:	1 410 175

Rapport périodique

47. De janvier 2007 à août 2009, l'UNO du Nicaragua a continué de gérer les activités pour assurer une élimination rapide des SAO. Les principales réalisations incluaient une campagne intensive d'éducation et de sensibilisation du public, ainsi que l'intégration des activités menées au titre du Protocole de Montréal à d'autres activités nationales. Elle a également lancé, avec la collaboration du ministère de la Santé, une campagne visant à encourager le personnel médical et les patients à réduire l'usage d'inhalateurs à doseur. Durant la période visée, l'UNO a poursuivi la mise en œuvre du système de licences et le suivi des importations de SAO dans le pays. Elle a également achevé les activités menées au titre du PGEF, notamment la formation de techniciens de la réfrigération et d'agents de douane, ainsi que le système de certification des techniciens de frigorigènes et de la climatisation. Des initiatives ont été lancées pour élaborer la proposition de ratification des Amendements de Montréal et de Beijing.

Plan d'action

48. Les activités planifiées pour la phase suivante comprennent les suivantes :

- Renforcement du Centre national de coordination et des liaisons entre les autorités nationales et les Secrétariats et agences d'exécution du Protocole de Montréal ;
- Réalisation de la ratification des Amendements de Montréal et de Beijing ;
- Collecte, traitement et soumission des rapports annuels conformément à l'Article 7 du Protocole et des rapports périodiques de la mise en œuvre des programmes de pays aux Secrétariats de l'Ozone et du Fonds multilatéral ;

- Gestion d'une campagne de sensibilisation du public visant les plus gros consommateurs de HCFC pour promouvoir la protection de la couche d'ozone et pour appeler l'attention sur la nécessité de remplacer les inhalateurs à doseur ;
- Préparation de PGEF et détermination de la consommation de référence de HCFC dans le pays.

Niger: Prorogation du renforcement des institutions

Résumé du projet et du profil du pays	
Agence d'exécution :	PNUE
Montants précédemment approuvés pour le renforcement des institutions (\$ US):	
Phase I: Déc-04	74 800
Phase II: Nov-98	50 000
Phase III: Mars-01	50 000
Phase IV: Déc-03	64 827
Phase V: Nov-05	64 827
Phase VI: Juil-06	64 827
Total	369 281
Montant demandé pour le renouvellement (Phase VII) (\$ US):	70 854
Montant recommandé pour l'approbation de la Phase VII (\$ US):	35 115
Coût d'appui d'agence (\$ US):	0
Coût total du renforcement des institutions (Phase VII) pour le Fonds multilatéral (\$ US):	35 115
Quantité équivalente de CFC éliminée grâce au renforcement des institutions (Phase VII) à 12,1\$US/kg (tonnes PAO):	n/d
Date d'approbation du programme de pays :	1994
Consommation de SAO indiquée dans le programme de pays (1994) (tonnes PAO):	58,4
Consommation de référence des substances réglementées (tonnes PAO):	
a) Annexe A Groupe I (CFC) (Moyenne 1995-1997)	32
b) Annexe A Groupe II (Halone) (Moyenne 1995-1997)	0
c) Annexe B Groupe II (Tétrachlorure de carbone) (Moyenne 1998-2000)	0
d) Annexe B Groupe III (Méthyle chloroforme) (Moyenne 1998-2000)	0
e) Annexe E (Bromure de méthyle) (Moyenne 1995-1998)	0
Consommation de SAO la plus récente (2008) communiquée conformément à l'Article 7 (tonnes PAO):	
a) Annexe A Groupe I (CFC)	2,9
b) Annexe A Groupe II (Halone)	0
c) Annexe B Groupe II (Tétrachlorure de carbone)	0
d) Annexe B Groupe III (Méthyle chloroforme)	0
e) Annexe E (Bromure de méthyle)	0
f) Annexe C Groupe I (HCFC)	0,2
Total	3,1
Année de communication des données de mise en œuvre du programme de pays :	2008
Montant approuvé pour les projets (\$ US):	1 162 441
Montant décaissé (en date de septembre 2009) (\$ US):	760 176
SAO à éliminer (tonnes PAO):	37,8
SAO éliminées (en date de septembre 2009) (tonnes PAO):	33

49. Résumé des activités et des fonds approuvés par le Comité exécutif :

Résumé des activités		Financement approuvé (\$ US)
a)	Projets d'investissement :	184 000
b)	Renforcement des institutions :	369 281
c)	Préparation de projet, assistance technique, formation et autres projets ne portant pas sur des investissements :	609 160
Total:		1 162 441

Rapport périodique

50. Les activités entreprises en 2008 et 2009 dans le cadre du projet de RI au Niger se sont déroulées de façon satisfaisante. Les principales activités menées à bonne fin comprenaient les suivantes :

- Activités de sensibilisation du public, par la télévision, la radio, la production de matériaux de sensibilisation et par des événements tels que la célébration annuelle du Jour de l'Ozone, ainsi que des interventions auprès des décideurs ;
- Application de système de licences et des lois sur les SAO, ainsi que les règles de la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) ;
- Organisation, exécution et surveillance des activités de formation dans le cadre du PGF ;
- Collecte, traitement et communication des informations sur la consommation de SAO et enquête sur les équipements et les produits à base de SAO ;
- Soumission annuelle au Secrétariat de l'Ozone, conformément à l'Article 7 du Protocole, des données de consommation de l'année précédente, au plus tard le 30 septembre (si possible pour le 30 juin) ;

Plan d'action

51. Le projet de renforcement des institutions, dans la phase suivante, a pour objet principal d'assurer la conformité aux mesures de réglementation des SAO établies par le Protocole de Montréal et de réaliser les réductions futures. Les principaux objectifs sont les suivants :

- Poursuivre les tâches d'information, de diffusion et de sensibilisation auprès des décideurs, des parties intéressées et du grand public ;
- Achever l'exécution des activités du PGEF et assurer la conformité à l'élimination totale des CFC;
- Coordonner la préparation et l'exécution des activités futures du PGEH;
- Faciliter le renforcement des mesures de réglementation pour empêcher l'importation et l'utilisation de SAO, en application des règlements de la CEDEAO en matière de SAO ;
- Recueillir les données et les communiquer au Secrétariat de l'Ozone et rendre compte de l'avancement du PP au Secrétariat du Fonds multilatéral.

Nioué : Prorogation du renforcement des institutions

Résumé du projet et du profil du pays		
Agence d'exécution :		PNUE
Montants précédemment approuvés pour le renforcement des institutions (\$ US):		
	Phase I: Déc-04	15 000
	Phase I: Nov-06	15 000
	Phase II: Nov-07	60 000
	Total	90 000

Montant demandé pour le renouvellement (Phase III) (\$ US):	32 500
Montant recommandé pour l'approbation de la Phase III (\$ US):	32 500
Coût d'appui d'agence (\$ US):	0
Coût total du renforcement des institutions (Phase III) pour le Fonds multilatéral (\$ US):	32 500
Quantité équivalente de CFC éliminée grâce au renforcement des institutions (Phase III) à 12,1\$US/kg (tonnes PAO):	n/d
Date d'approbation du programme de pays :	2004
Consommation de SAO indiquée dans le programme de pays (2004) (tonnes PAO):	0
Consommation de référence des substances réglementées (tonnes PAO):	
a) Annexe A Groupe I (CFC) (Moyenne 1995-1997)	0,1
b) Annexe A Groupe II (Halons) (Moyenne 1995-1997)	0
c) Annexe B Groupe II (Tétrachlorure de carbone) (Moyenne 1998-2000)	0
d) Annexe B Groupe III (Méthyle chloroforme) (Moyenne 1998-2000)	0
e) Annexe E (Bromure de méthyle) (Moyenne 1995-1998)	0
Consommation de SAO la plus récente (2008) communiquée conformément à l'Article 7 (tonnes PAO):	
a) Annexe A Groupe I (CFC)	0
b) Annexe A Groupe II (Halons)	0
c) Annexe B Groupe II (Tétrachlorure de carbone)	0
d) Annexe B Groupe III (Méthyle chloroforme)	0
e) Annexe E (Bromure de méthyle)	0
f) Annexe C Groupe I (HCFC)	0
Total	0
Année de communication des données de mise en œuvre du programme de pays :	2008
Montant approuvé pour les projets (\$ US):	112 000
Montant décaissé (en date de septembre 2009) (\$ US):	95 823
SAO à éliminer (tonnes PAO):	0
SAO éliminées (en date de septembre 2009) (tonnes PAO):	0

52. Résumé des activités et des fonds approuvés par le Comité exécutif :

Résumé des activités		Financement approuvé (\$ US)
a)	Projets d'investissement :	0
b)	Renforcement des institutions :	90 000
c)	Préparation de projet, assistance technique, formation et autres projets ne portant pas sur des investissements :	22 000
	Total:	112 000

Rapport périodique

53. La mise en œuvre de la deuxième phase du projet de RI à Nioué s'est déroulée de façon satisfaisante. Durant cette phase:

- Une réunion des parties prenantes nationales a été organisée, au cours de laquelle les participants ont été consultés sur les processus et procédures de mise en œuvre des règlements sur les SAO.
- Des rencontres régulières ont été organisées entre les différents ministères et le secteur privé pour débattre des activités de mise en œuvre.
- Un programme intensif de sensibilisation des communautés et des écoliers et des activités pour la Journée de l'Ozone 2009 ont été organisés.

- Enfin, tous les rapports dus ont été soumis dans les délais au SFM, au Secrétariat de l'Ozone et au PNUE.

Plan d'action

54. L'UNO relève du ministère de l'Environnement de Nioué. Elle est responsable de la coordination de toutes les activités d'élimination des SAO, apporte son concours à la préparation des stages de formation, maintient de bonnes relations avec les représentants d'autres ministères, de l'industrie et d'autres parties intéressées. Les objectifs de la prochaine phase sont les suivants :

- Renforcer la coopération avec les secteurs de la réfrigération et des douanes et assurer le respect des règlements ;
- Exécuter les activités nécessaires à la poursuite de l'élimination des CFC ;
- Préparer le PGEH ;
- Poursuivre les activités de sensibilisation à l'élimination des SAO;
- Maintenir le système de surveillance pour recueillir et communiquer les données d'importation et d'exportation de SAO.

Palau: Prorogation du renforcement des institutions

Résumé du projet et du profil du pays	
Agence d'exécution :	PNUE
Montants précédemment approuvés pour le renforcement des institutions (\$ US):	
Phase I: Mars-02	34 000
Phase II (année 1): Juil-06	11 333
Phase II (année 2): Nov-07	30 000
Total	75 333
Montant demandé pour le renouvellement (Phase III) (\$ US):	32 500
Montant recommandé pour l'approbation de la Phase III (\$ US):	32 500
Coût d'appui d'agence (\$ US):	0
Coût total du renforcement des institutions (Phase III) pour le Fonds multilatéral (\$ US):	32 500
Quantité équivalente de CFC éliminée grâce au renforcement des institutions (Phase III) à 12,1\$US/kg (tonnes PAO):	n/d
Date d'approbation du programme de pays :	2002
Consommation de SAO indiquée dans le programme de pays (2002) (tonnes PAO):	0,4
Consommation de référence des substances réglementées (tonnes PAO):	
a) Annexe A Groupe I (CFC) (Moyenne 1995-1997)	1,6
b) Annexe A Groupe II (Halons) (Moyenne 1995-1997)	0
c) Annexe B Groupe II (Tétrachlorure de carbone) (Moyenne 1998-2000)	0
d) Annexe B Groupe III (Méthyle chloroforme) (Moyenne 1998-2000)	0
e) Annexe E (Bromure de méthyle) (Moyenne 1995-1998)	0
Consommation de SAO la plus récente (2008) communiquée conformément à l'Article 7 (tonnes PAO):	
a) Annexe A Groupe I (CFC)	0,1
b) Annexe A Groupe II (Halons)	0
c) Annexe B Groupe II (Tétrachlorure de carbone)	0
d) Annexe B Groupe III (Méthyle chloroforme)	0
e) Annexe E (Bromure de méthyle)	0
f) Annexe C Groupe I (HCFC)	0
Total	0,1
Année de communication des données de mise en œuvre du programme de pays :	2008

Montant approuvé pour les projets (\$ US):	198 333
Montant décaissé (en date de septembre 2009) (\$ US):	77 067
SAO à éliminer (tonnes PAO):	1,4
SAO éliminées (en date de septembre 2009) (tonnes PAO):	0

55. Résumé des activités et des fonds approuvés par le Comité exécutif :

Résumé des activités		Financement approuvé (\$ US)
a)	Projets d'investissement :	0
b)	Renforcement des institutions :	75 333
c)	Préparation de projet, assistance technique, formation et autres projets ne portant pas sur des investissements :	123 000
Total:		198 333

Rapport périodique

56. L'exécution de la deuxième phase – 2^e année du projet de RI à Palau s'est déroulée de façon satisfaisante. Durant cette phase, l'UNO a réalisé les activités suivantes :

- Finalisation d'un accord avec tous les ateliers de réparation pour récupérer les CFC en coordination avec le Collège communautaire de Palau ;
- Mise en œuvre d'un programme intensif de sensibilisation des communautés et des écoliers des diverses îles de Palau; distribution de livres d'activités d'enfant aux différents ordres d'enseignement ;
- Des affiches et des matériaux éducatifs ont été posés et distribués aux ateliers de réparation, aux importateurs et aux détaillants.
- Tous les rapports dus ont été soumis dans les délais au SFM, au Secrétariat de l'Ozone et au PNUE.

Plan d'action

57. L'UNO relève du Bureau de la protection de la qualité de l'environnement de Palau. Elle est responsable de la coordination de toutes les activités d'élimination des SAO, apporte son concours à la préparation des stages de formation, maintient de bonnes relations avec les représentants d'autres ministères, de l'industrie et d'autres parties intéressées. Les objectifs de la prochaine phase sont les suivants :

- Renforcer la coopération avec les secteurs de la réfrigération et des douanes pour assurer le respect des règlements ;
- Appliquer les règlements régissant l'importation de SAO contenues dans les équipements à base de SAO ;
- Mener des activités pour contribuer à l'élimination des CFC;
- Préparer le PGEH;
- Poursuivre les activités de sensibilisation du public à l'élimination des SAO;
- Maintenir le système de surveillance pour recueillir et communiquer les données d'importation et d'exportation de SAO.

Saint-Kitts-et-Nevis: Prorogation du renforcement des institutions

Résumé du projet et du profil du pays		
Agence d'exécution :		PNUE
Montants précédemment approuvés pour le renforcement des institutions (\$ US):		
Phase I: Fév-97		30 000
Phase II: Avr-04		13 000
Phase III: Nov-05		60 000
Total		103 000
Montant demandé pour le renouvellement (Phase IV) (\$ US):		32 500
Montant recommandé pour l'approbation de la Phase IV (\$ US):		32 500
Coût d'appui d'agence (\$ US):		0
Coût total du renforcement des institutions (Phase IV) pour le Fonds multilatéral (\$ US):		32 500
Quantité équivalente de CFC éliminée grâce au renforcement des institutions (Phase IV) à 12,1\$/kg (tonnes PAO):		n/d
Date d'approbation du programme de pays :		1997
Consommation de SAO communiquée dans le programme de pays (1997) (tonnes PAO):		5
Consommation de référence des substances réglementées (tonnes PAO):		
a) Annexe A Groupe I (CFC) (Moyenne 1995-1997)		3,7
b) Annexe A Groupe II (Halone) (Moyenne 1995-1997)		0
c) Annexe B Groupe II (Tétrachlorure de carbone) (Moyenne 1998-2000)		0
d) Annexe B Groupe III (Méthyle chloroforme) (Moyenne 1998-2000)		0
e) Annexe E (Bromure de méthyle) (Moyenne 1995-1998)		0,3
Consommation de SAO la plus récente (2008) communiquée conformément à l'Article 7 (tonnes PAO):		
a) Annexe A Groupe I (CFC)		0
b) Annexe A Groupe II (Halone)		0
c) Annexe B Groupe II (Tétrachlorure de carbone)		0
d) Annexe B Groupe III (Méthyle chloroforme)		0
e) Annexe E (Bromure de méthyle)		0
f) Annexe C Groupe I (HCFC)		0,4
Total		0,4
Année de communication des données de mise en œuvre du programme de pays :		2008
Montant approuvé pour les projets (\$ US):		631 340
Montant décaissé (en date de septembre 2009) (\$ US):		280 338
SAO à éliminer (tonnes PAO):		2,8
SAO éliminées (en date de septembre 2009) (tonnes PAO):		0

58. Résumé des activités et des fonds approuvés par le Comité exécutif :

Résumé des activités		Financement approuvé (\$ US)
a)	Projets d'investissement :	55 000
b)	Renforcement des institutions :	103 000
c)	Préparation de projet assistance technique formation et autres projets ne portant pas sur des investissements :	473 340
	Total:	631 340

Rapport périodique

59. Durant la phase III du projet de RI, Saint-Kitts-et-Nevis a réalisé les activités suivantes :

- Poursuite de la gestion de l'élimination de CFC du Groupe I de l'Annexe A, maintenant une quantité nulle d'importation et assurant ainsi la conformité ;
- Soumission dans les délais des données requises aux Secrétariats de l'Ozone et du Fonds multilatéral ;
- Ratification de l'Amendement de Beijing au Protocole de Montréal
- Mise en œuvre du PGEF pour les CFC, incluant la coordination avec les parties prenantes des secteurs public et privé ;
- Activités d'éducation et de sensibilisation avec le héros de bandes dessinées Ozzy Ozone et des discussions sur la sensibilisation à la protection de la couche d'ozone ;
- Maintien des communications avec les principaux acteurs, à propos des importations zéro, du tétrachlorure de carbone et des halons. Achèvement du projet de BM. Aucune importation de BM ne sera autorisée à Saint-Kitts-et-Nevis à compter de 2009.
- Représentation de Saint-Kitts-et-Nevis aux réunions régionales au titre du Protocole de Montréal
- Début du processus de sensibilisation des parties prenantes nationales et du secteur de la climatisation et de la réfrigération concernant l'élimination des HCFC.

Plan d'action

60. Pour assurer le maintien des résultats obtenus par Saint-Kitts-et-Nevis dans la mise en œuvre du projet de RI, les activités de la prochaine phase comprendront les suivantes :

- Poursuite du renforcement du Bureau national de l'Ozone.
- Maintien de la consommation des CFC du Groupe I de l'Annexe A, du BM et des halons au niveau zéro.
- Soumission dans les délais des rapports de données annuels au Secrétariats de l'Ozone et du Fonds multilatéral.
- Poursuite du contrôle et de la surveillance de l'application du système de licences d'importation et d'exportation.
- Examen du système de licences pour les SAO, afin d'inclure tous les frigorigènes, incluant les HCFC.
- Préparation et soumission des rapports requis aux agences d'exécution (RI, PGEF et PGEH).
- Achèvement du PGEF, préparation et soumission des rapports requis aux agences d'exécution.
- Établissement des données de référence pour les HCFC, établissement et mise en œuvre du PGEH.
- Poursuite des activités d'éducation du public aux fins de sensibilisation du grand public, ainsi que des responsables des politiques et des décideurs, afin de conserver la priorité à la protection de la couche d'ozone.

Sénégal: Prorogation du renforcement des institutions

Résumé du projet et du profil du pays		
Agence d'exécution :		PNUE
Montants précédemment approuvés pour le renforcement des institutions (\$ US):		
	Phase I: Nov-93	175 000
	Phase II: Nov-97	117 000
	Phase III: Nov-99	117 000

	Phase IV: Mars-02	152 100
	Phase V: Déc-03	152 100
	Phase VI: Nov-05	152 100
	Phase VII: Nov-07	152 100
	Total	1 017 400
Montant demandé pour le renouvellement (Phase VIII) (\$ US):		82 388
Montant recommandé pour l'approbation de la Phase VIII (\$ US):		82 388
Coût d'appui d'agence (\$ US):		0
Coût total du renforcement des institutions (Phase VIII) pour le Fonds multilatéral (\$ US):		82 388
Quantité équivalente de CFC éliminée grâce au renforcement des institutions (Phase VIII) à 12,1\$US/kg (tonnes PAO):		n/d
Date d'approbation du programme de pays :		1993
Consommation de SAO indiquée dans le programme de pays (1993) (tonnes PAO):		119,2
Consommation de référence des substances réglementées (tonnes PAO):		
	a) Annexe A Groupe I (CFC) (Moyenne 1995-1997)	155,8
	b) Annexe A Groupe II (Halons) (Moyenne 1995-1997)	0
	c) Annexe B Groupe II (Tétrachlorure de carbone) (Moyenne 1998-2000)	0
	d) Annexe B Groupe III (Méthyle chloroforme) (Moyenne 1998-2000)	0
	e) Annexe E (Bromure de méthyle) (Moyenne 1995-1998)	53,2
Consommation de SAO la plus récente (2007) (tonnes PAO) communiquée conformément à l'Article 7 :		
	a) Annexe A Groupe I (CFC)	15
	b) Annexe A Groupe II (Halons)	0
	c) Annexe B Groupe II (Tétrachlorure de carbone)	0
	d) Annexe B Groupe III (Méthyle chloroforme)	0
	e) Annexe E (Bromure de méthyle)	0
	f) Annexe C Groupe I (HCFC)	9,5
	Total	24,5
Année de communication des données de mise en œuvre du programme de pays :		2008
Montant approuvé pour les projets (\$ US):		2 298 459
Montant décaissé (en date de septembre 2009) (\$ US):		1 749 820
SAO à éliminer (tonnes PAO):		192,7
SAO éliminées (en date de septembre 2009) (tonnes PAO):		122,3

61. Résumé des activités et des fonds approuvés par le Comité exécutif :

Résumé des activités		Financement approuvé (\$ US)
a)	Projets d'investissement :	414 719
b)	Renforcement des institutions :	1 017 400
c)	Préparation de projet, assistance technique, formation et autres projets ne portant pas sur des investissements :	866 340
	Total:	2 298 459

Rapport périodique

62. Les activités menées en 2008 et 2009 dans le cadre du projet de RI au Sénégal se sont déroulées de façon satisfaisante. Il s'agissait entre autres de mettre en œuvre les éléments du PGEF, notamment les programmes de formation, la collecte des SAO récupérées et la reconversion des équipements contenant des SAO. L'UNO a par ailleurs entrepris la révision des règlements portant sur les SAO, qui se poursuit.

L'UNO relève du ministère de l'Environnement et coopère avec les divers organismes gouvernementaux et les organisations intéressées aux questions de protection de la couche d'ozone.

Plan d'action

63. Pour la prochaine période, l'élimination des SAO au Sénégal visera les objectifs suivants :

- Achever la mise en œuvre du PGEF ;
- Renforcer les mesures législatives et réglementaires pour empêcher l'importation et l'utilisation des HCFC ;
- Renforcer la capacité des structures gouvernementales chargées des mesures de contrôle telles que les services de douane aux frontières ;
- Élargir la formation aux pratiques idéales pour englober les techniciens de la réfrigération ;
- Mener des campagnes de sensibilisation à la protection de la couche d'ozone auprès des décideurs et des principaux acteurs, ainsi que du public ;
- Soumettre annuellement des rapports de données et des rapports de mise en œuvre des programmes de pays au Secrétariat de l'Ozone et au Secrétariat du Fonds multilatéral.

Îles Salomon: Prorogation du renforcement des institutions

Résumé du projet et du profil du pays	
Agence d'exécution :	PNUE
Montants précédemment approuvés pour le renforcement des institutions (\$ US):	
Phase I: Mars-02	20 250
Phase II (année 1): Juil-06	6 833
Phase II (année 2): Nov-07	30 000
Total	57 083
Montant demandé pour le renouvellement (Phase III) (\$ US):	32 500
Montant recommandé pour l'approbation de la Phase III (\$ US):	32 500
Coût d'appui d'agence (\$ US):	0
Coût total du renforcement des institutions (Phase III) pour le Fonds multilatéral (\$ US):	32 500
Quantité équivalente de CFC éliminée grâce au renforcement des institutions (Phase III) à 12,1\$/kg (tonnes PAO):	n/d
Date d'approbation du programme de pays :	2002
Consommation de SAO indiquée dans le programme de pays (2002) (tonnes PAO):	0
Consommation de référence des substances réglementées (tonnes PAO):	
a) Annexe A Groupe I (CFC) (Moyenne 1995-1997)	2,1
b) Annexe A Groupe II (Halone) (Moyenne 1995-1997)	0
c) Annexe B Groupe II (Tétrachlorure de carbone) (Moyenne 1998-2000)	0
d) Annexe B Groupe III (Méthyle chloroforme) (Moyenne 1998-2000)	0
e) Annexe E (Bromure de méthyle) (Moyenne 1995-1998)	0
Consommation de SAO communiquée la plus récente (2007) (tonnes PAO) conformément à l'Article 7 :	
a) Annexe A Groupe I (CFC)	0
b) Annexe A Groupe II (Halone)	0
c) Annexe B Groupe II (Tétrachlorure de carbone)	0
d) Annexe B Groupe III (Méthyle chloroforme)	0
e) Annexe E (Bromure de méthyle)	0
f) Annexe C Groupe I (HCFC)	0,9
Total	0,9
Année de communication des données de mise en œuvre du programme de pays :	2008

Montant approuvé pour les projets (\$ US):	202 083
Montant décaissé (en date de septembre 2009) (\$ US):	81 544
SAO à éliminer (tonnes PAO):	1,7
SAO éliminées (en date de septembre 2009) (tonnes PAO):	0

64. Résumé des activités et des fonds approuvés par le Comité exécutif :

Résumé des activités		Financement approuvé (\$ US)
a)	Projets d'investissement :	0
b)	Renforcement des institutions :	57 083
c)	Préparation de projet, assistance technique, formation et autres projets ne portant pas sur des investissements :	145 000
	Total:	202 083

Rapport périodique

65. L'exécution de la deuxième phase – 2^e année du projet de RI aux Îles Salomon s'est déroulée de façon satisfaisante. Durant cette phase, le gouvernement a remis en service le comité de mise en œuvre qui supervise les activités menées au titre du Protocole de Montréal et a recruté le secrétaire de l'ozone. Il a également terminé l'élaboration de règlements sur les SAO pour interdire l'utilisation des CFC et des halon, restreindre celle des HCFC et les exemptions. Des programmes intensifs de sensibilisation ont été menés auprès des communautés et des écoliers dans diverses îles, et une campagne de sensibilisation a été organisée durant la Journée internationale de l'Ozone avec des expositions, des programmes de télévision et de radio, des visites aux écoles et des concours d'affiches.

Plan d'action

66. L'Unit nationale de l'Ozone relève du ministère des Mines, de l'Énergie et de l'Électrification rurale des Îles Salomon. Elle est responsable de la coordination de toutes les activités d'élimination des SAO, apporte son concours à la préparation des stages de formation, maintient de bonnes relations avec les représentants d'autres ministères, de l'industrie et d'autres parties intéressées. Les objectifs de la prochaine phase sont les suivants :

- Renforcer la coopération avec les secteurs de la réfrigération et des douanes pour assurer le respect des règlements ;
- Renforcer la réglementation de l'importation de matériel utilisant ou contenant des SAO ;
- Mener des activités pour poursuivre l'élimination des CFC ;
- Coordonner la préparation du PGEH ;
- Poursuivre les activités de sensibilisation à l'élimination des SAO ;
- Entretenir le système de surveillance aux fins de collecte et de communication des données d'importation et d'exportation des SAO.

Suriname: Prorogation du renforcement des institutions

Résumé du projet et du profil du pays		
Agence d'exécution :		PNUE
Montants précédemment approuvés pour le renforcement des institutions (\$ US):		
	Phase I: Déc-03	110 000
	Phase II: Nov-06	73 333
	Total	183 333
Montant demandé pour le renouvellement (Phase III) (\$ US):		39 715

Montant recommandé pour l'approbation de la Phase III (\$ US):	39 722
Coût d'appui d'agence (\$ US):	0
Coût total du renforcement des institutions (Phase III) pour le Fonds multilatéral (\$ US):	39 722
Quantité équivalente de CFC éliminée grâce au renforcement des institutions (Phase III) à 12,1\$US/kg (tonnes PAO):	n/d
Date d'approbation du programme de pays :	2003
Consommation de SAO indiquée dans le programme de pays (2003) (tonnes PAO):	0
Consommation de référence des substances réglementées (tonnes PAO):	
a) Annexe A Groupe I (CFC) (Moyenne 1995-1997)	41,3
b) Annexe A Groupe II (Halons) (Moyenne 1995-1997)	0
c) Annexe B Groupe II (Tétrachlorure de carbone) (Moyenne 1998-2000)	0
d) Annexe B Groupe III (Méthyle chloroforme) (Moyenne 1998-2000)	0
e) Annexe E (Bromure de méthyle) (Moyenne 1995-1998)	0
Consommation de SAO la plus récente (2008) communiquée conformément à l'Article 7 (tonnes PAO):	
a) Annexe A Groupe I (CFC)	0
b) Annexe A Groupe II (Halons)	0
c) Annexe B Groupe II (Tétrachlorure de carbone)	0
d) Annexe B Groupe III (Méthyle chloroforme)	0
e) Annexe E (Bromure de méthyle)	0
f) Annexe C Groupe I (HCFC)	0,7
Total	0,7
Année de communication des données de mise en œuvre du programme de pays :	2008
Montant approuvé pour les projets (\$ US):	1 023 513
Montant décaissé (en date de septembre 2009) (\$ US):	349 907
SAO à éliminer (tonnes PAO):	41,3
SAO éliminées (en date de septembre 2009) (tonnes PAO):	32,1

67. Résumé des activités et des fonds approuvés par le Comité exécutif :

Résumé des activités		Financement approuvé (\$ US)
a)	Projets d'investissement :	125 000
b)	Renforcement des institutions :	183 333
c)	Préparation de projet, assistance technique, formation et autres projets ne portant pas sur des investissements :	715 180
	Total:	1 023 513

Rapport périodique

68. L'exécution de la phase II du projet de RI s'est déroulée de façon satisfaisante. L'UNO a réalisé les activités suivantes :

- Maintenu à zéro les importations de CFC pour assurer la conformité aux mesures de réglementation du Protocole de Montréal ;
- Soumis dans les délais les données requises au Secrétariats de l'Ozone et du Fonds multilatéral ;
- Préparé et mis en œuvre le PGEF pour les CFC, incluant la coordination avec les parties intéressées des secteurs public et privé, le PNUE et le PNUD comme agences d'exécution;
- Coordinné et mené des sessions de formation pour des techniciens travaillant dans les secteurs officiels et non officiels de la réparation et de l'entretien de la climatisation et de la réfrigération ;
- Poursuivi les activités de sensibilisation du public ;
- Commencé la préparation du PGEH et la collecte de données pour la consommation de référence

des HCFC ;

- Accueilli la Réunion régionale d'Amérique latine et des Caraïbes des trois réseaux en octobre 2009, ainsi que la Réunion des médias d'Amérique latine et des Caraïbes sur l'appauvrissement de la couche d'ozone, les changements climatiques et le rendement énergétique en octobre 2009.

Plan d'action

69. Les activités ci-après ont été prévues pour assurer la durabilité de l'engagement du Suriname, au titre du Protocole de Montréal, à éliminer les substances appauvrissant la couche d'ozone, durant la prochaine phase :

- Poursuite du contrôle et de la surveillance du système de licences d'importation/exportation afin d'assurer l'élimination des CFC.
- Coordination et surveillance des activités auprès des divers parties prenantes directement impliquées des secteurs public et privé pour réaliser l'élimination totale de la consommation de CFC à compter du 1^{er} janvier 2010, parallèlement à la prévention du trafic illégal, compte tenu en particulier des frontières relativement « ouvertes » avec les pays avoisinants. À cet égard, des pourparlers initiaux seront lancés en octobre 2009, entre les UNO et les parties intéressées telles que les services de douane du Suriname, de la Guyane, de la Guinée française et du Brésil, pour mettre en place des mesures d'échange d'informations.
- Détermination de la consommation nationale de référence des HCFC et évaluation, de concert avec les techniciens de la réfrigération, des stratégies d'élimination graduelle de l'utilisation des HCFC et de leurs produits de remplacement, et établissement du PGEH.
- Poursuite à l'échelle nationale de la mise en oeuvre du PGEF et réponse aux besoins des agences d'exécution travaillant au projet de RI.

Swaziland: Prorogation du renforcement des institutions

Résumé du projet et du profil du pays	
Agence d'exécution :	PNUE
Montants précédemment approuvés pour le renforcement des institutions (\$ US):	
Phase I: Déc-94	67 320
Phase II: Déc-03	58 344
Phase III: Nov-07	60 000
Total	185 664
Montant demandé pour le renouvellement (Phase IV) (\$ US):	32 500
Montant recommandé pour l'approbation de la Phase IV (\$ US):	32 500
Coût d'appui d'agence (\$ US):	0
Coût total du renforcement des institutions (Phase IV) pour le Fonds multilatéral (\$ US):	32 500
Quantité équivalente de CFC éliminée grâce au renforcement des institutions (Phase IV) à 12,1\$US/kg (tonnes PAO):	n/d
Date d'approbation du programme de pays :	1994
Consommation de SAO indiquée dans le programme de pays (1994) (tonnes PAO):	100,6
Consommation de référence des substances réglementées (tonnes PAO):	
a) Annexe A Groupe I (CFC) (Moyenne 1995-1997)	24,6
b) Annexe A Groupe II (Halons) (Moyenne 1995-1997)	0
c) Annexe B Groupe II (Tétrachlorure de carbone) (Moyenne 1998-2000)	0
d) Annexe B Groupe III (Méthyle chloroforme) (Moyenne 1998-2000)	0
e) Annexe E (Bromure de méthyle) (Moyenne 1995-1998)	0,6

Consommation de SAO la plus récente (2008) communiquée conformément à l'Article 7 (tonnes PAO):	
a) Annexe A Groupe I (CFC)	0
b) Annexe A Groupe II (Halons)	0
c) Annexe B Groupe II (Tétrachlorure de carbone)	0
d) Annexe B Groupe III (Méthyle chloroforme)	0
e) Annexe E (Bromure de méthyle)	0
f) Annexe C Groupe I (HCFC)	3,3
Total	3,3
Année de communication des données de mise en œuvre du programme de pays :	2008
Montant approuvé pour les projets (\$ US):	748 526
Montant décaissé (en date de septembre 2009) (\$ US):	420 682
SAO à éliminer (tonnes PAO):	24,9
SAO éliminées (en date de septembre 2009) (tonnes PAO):	22,4

70. Résumé des activités et des fonds approuvés par le Comité exécutif :

Résumé des activités		Financement approuvé (\$ US)
a)	Projets d'investissement :	81 500
b)	Renforcement des institutions :	185 664
c)	Préparation de projet, assistance technique, formation et autres projets ne portant pas sur des investissements :	481 362
	Total:	748 526

Rapport périodique

71. L'exécution des activités menées au titre du Protocole de Montréal au Swaziland s'est déroulée de façon satisfaisante. Durant la période de compte rendu, l'Unité nationale de l'Ozone du Swaziland a exécuté les activités requises pour le RI et le PGEF. L'UNO a mis en œuvre les règlements sur les SAO en appliquant le système de licences et de quotas. L'UNO a lancé un programme de sensibilisation et assuré la formation d'agents de douane et de techniciens de la réfrigération.

Plan d'action

72. L'UNO est l'autorité responsable, au sein de l'Autorité de l'environnement du Swaziland, de la mise en œuvre du programme de RI et de la surveillance de l'exécution du plan d'élimination finale des CFC proposé. Le pays vise à mettre en œuvre son plan d'action pour assurer une conformité durable au Protocole de Montréal. L'UNO poursuivra le programme de formation de techniciens dans le secteur de la réfrigération. La formation d'agents de douane en fonction et d'agents nouvellement recrutés devrait se poursuivre pour appuyer la mise en œuvre et l'application des règlements sur les SAO. L'UNO poursuivra le programme de sensibilisation auprès des médias de masse, des ONG et des ateliers, ainsi que la distribution de matériaux de sensibilisation tels que journaux, brochures, pamphlets et autres matériels, à l'industrie et à d'autres parties intéressées.

Tonga: Prorogation du renforcement des institutions

Résumé du projet et du profil du pays		
Agence d'exécution :		PNUE
Montants précédemment approuvés pour le renforcement des institutions (\$ US):		
Phase I: Mars-02		19 700
Phase II (année 1): Juil-06		6 656
Phase II (année 2): Nov-07		30 000
Total		56 266
Montant demandé pour le renouvellement (Phase III) (\$ US):		32 500
Montant recommandé pour l'approbation de la Phase III (\$ US):		32 500
Coût d'appui d'agence (\$ US):		0
Coût total du renforcement des institutions (Phase III) pour le Fonds multilatéral (\$ US):		32 500
Quantité équivalente de CFC éliminée grâce au renforcement des institutions (Phase III) à 12,1\$US/kg (tonnes PAO):		n/d
Date d'approbation du programme de pays :		2002
Consommation de SAO indiquée dans le programme de pays (2002) (tonnes PAO):		0
Consommation de référence des substances réglementées (tonnes PAO):		
a) Annexe A Groupe I (CFC) (Moyenne 1995-1997)		1,3
b) Annexe A Groupe II (Halons) (Moyenne 1995-1997)		0
c) Annexe B Groupe II (Tétrachlorure de carbone) (Moyenne 1998-2000)		0
d) Annexe B Groupe III (Méthyle chloroforme) (Moyenne 1998-2000)		0
e) Annexe E (Bromure de méthyle) (Moyenne 1995-1998)		0,2
Consommation de SAO la plus récente (2008) communiquée conformément à l'Article 7 (tonnes PAO):		
a) Annexe A Groupe I (CFC)		0
b) Annexe A Groupe II (Halons)		0
c) Annexe B Groupe II (Tétrachlorure de carbone)		0
d) Annexe B Groupe III (Méthyle chloroforme)		0
e) Annexe E (Bromure de méthyle)		0
f) Annexe C Groupe I (HCFC)		0
Total		0
Année de communication des données de mise en œuvre du programme de pays :		2008
Montant approuvé pour les projets (\$ US):		244 266
Montant décaissé (en date de septembre 2009) (\$ US):		34 883
SAO à éliminer (tonnes PAO):		1,1
SAO éliminées (en date de septembre 2009) (tonnes PAO):		0

73. Résumé des activités et des fonds approuvés par le Comité exécutif :

Résumé des activités		Financement approuvé (\$ US)
a)	Projets d'investissement :	0
b)	Renforcement des institutions :	56 266
c)	Préparation de projet, assistance technique, formation et autres projets ne portant pas sur des investissements :	188 000
	Total:	244 266

Rapport périodique

74. L'exécution de la deuxième phase – 2^e année du projet de RI au Tonga s'est déroulée de façon satisfaisante. Durant cette phase, la Loi de 2004 sur les SAO a été amendée par un projet de loi final prêt à être soumis au Cabinet. Le pays a également terminé son programme de formation des agents de douane et envisage d'appliquer strictement son système de licences. Des activités de sensibilisation ont été organisées sur une base régulièrement, ainsi que la Journée de l'Ozone, et un atelier a été organisé en août 2009 pour renforcer la sensibilisation à l'élimination des HCFC.

Plan d'action

75. L'Unité nationale de l'Ozone Unit relève du ministère de l'Environnement et des changements climatiques au Tonga. Elle est responsable de la coordination de toutes les activités d'élimination des SAO, apporte son concours à la préparation des stages de formation, maintient de bonnes relations avec les représentants d'autres ministères, de l'industrie et d'autres parties intéressées. Les objectifs de la prochaine phase sont les suivants :

- Renforcer la coopération avec les secteurs de la réfrigération et des douanes pour assurer le respect des règlements ;
- Appliquer les règlements régissant l'importation des SAO dans les équipements contenant des SAO ;
- Exécuter les activités requises pour assurer l'élimination des CFC ;
- Coordonner la préparation du PGEH ;
- Poursuivre les activités de sensibilisation à l'élimination des SAO ;
- Tenir à jour le système de surveillance pour recueillir et communiquer les données d'importation et d'exportation de SAO.

Vanuatu: Prorogation du renforcement des institutions

Résumé du projet et du profil du pays	
Agence d'exécution :	PNUE
Montants précédemment approuvés pour le renforcement des institutions (\$ US):	
Phase I: Mars-02	20 250
Phase II (année 1): Avr-08	6 750
Total	27 000
Montant demandé pour le renouvellement (Phase II (année 2) (\$ US):	32 500
Montant recommandé pour l'approbation de la Phase II (année 2) (\$ US):	
Coût d'appui d'agence (\$ US):	0
Coût total du renforcement des institutions (Phase II) (année 2) pour le Fonds multilatéral (\$ US):	
Quantité équivalente de CFC éliminée grâce au renforcement des institutions (Phase II) (année 2) à 12,1\$US/kg (tonnes PAO):	n/d
Date d'approbation du programme de pays :	2002
Consommation de SAO indiquée dans le programme de pays (2002) (tonnes PAO):	0,4
Consommation de référence des substances réglementées (tonnes PAO):	
a) Annexe A Groupe I (CFC) (Moyenne 1995-1997)	0
b) Annexe A Groupe II (Halons) (Moyenne 1995-1997)	0
c) Annexe B Groupe II (Tétrachlorure de carbone) (Moyenne 1998-2000)	0
d) Annexe B Groupe III (Méthyle chloroforme) (Moyenne 1998-2000)	0
e) Annexe E (Bromure de méthyle) (Moyenne 1995-1998)	0,2

Consommation de SAO communiquée la plus récente (2007) (tonnes PAO) conformément à l'Article 7 :	
a) Annexe A Groupe I (CFC)	0,3
b) Annexe A Groupe II (Halons)	15,9
c) Annexe B Groupe II (Tétrachlorure de carbone)	0
d) Annexe B Groupe III (Méthyle chloroforme)	0
e) Annexe E (Bromure de méthyle)	0,4
f) Annexe C Groupe I (HCFC)	0
Total	16,6
Année de communication des données de mise en œuvre du programme de pays :	2007
Montant approuvé pour les projets (\$ US):	74 000
Montant décaissé (en date de septembre 2009) (\$ US):	43 203
SAO à éliminer (tonnes PAO):	0
SAO éliminées (en date de septembre 2009) (tonnes PAO):	0

76. Résumé des activités et des fonds approuvés par le Comité exécutif :

Résumé des activités		Financement approuvé (\$ US)
a)	Projets d'investissement :	0
b)	Renforcement des institutions :	27 000
c)	Préparation de projet, assistance technique, formation et autres projets ne portant pas sur des investissements :	47 000
	Total:	74 000

Rapport périodique

77. L'exécution de la deuxième phase – 2^e année du projet de RI au Vanuatu s'est déroulée de façon satisfaisante. Durant cette phase;

- Une réunion des parties prenantes s'est tenue le 10 septembre 2009 pour examiner les questions de non-conformité, le processus de collecte de données, les besoins et la coopération requise ;
- Le recrutement d'un administrateur à plein temps s'est poursuivi.
- Les lois sur les douanes et la loi sur les marchandises ont été l'objet de propositions d'amendement; une réunion a eu lieu avec le Bureau commercial et un accord sur la marche à suivre a été conclu en septembre 2009;
- Un document de politique est en cours de préparation pour lancer le processus avec le système gouvernemental ;
- Une campagne de sensibilisation des industries à l'élimination des frigorigènes et des SAO s'est déroulée en septembre 2009.

Plan d'action

78. L'UNO relève du Département de l'Environnement du ministère des Terres et des Ressources naturelles au Vanuatu. Elle est responsable de la coordination de toutes les activités d'élimination des SAO, apporte son concours à la préparation des stages de formation, maintient de bonnes relations avec les représentants d'autres ministères, de l'industrie et d'autres parties intéressées. Les objectifs de la prochaine phase sont les suivants :

- Améliorer la procédure de collecte et de communication des données ;
- Amender les Lois sur les douanes pour inclure les SAO dans les dispositions d'interdiction et de restriction des importations et des exportations ;

- Mettre sur pied un système de licences ;
- Coordonner la préparation du PGEH ;
- Renforcer la sensibilisation au Protocole de Montréal, à la couche d'ozone et aux SAO.

Yémen: Prorogation du renforcement des institutions

Résumé du projet et du profil du pays	
Agence d'exécution :	PNUE
Montants précédemment approuvés pour le renforcement des institutions (\$ US):	
Phase I: Juil-1998	120 000
Phase I: Déc-01	118 000
Phase II: Déc-03	103 609
Phase III: Nov-05	104 000
Phase IV: Avr-06	66 000
Phase V: Nov-07	170 000
Total	681 609
Montant demandé pour le renouvellement (Phase VI) (\$ US):	85 000
Montant recommandé pour l'approbation de la Phase VI (\$ US):	92 083
Coût d'appui d'agence (\$ US):	0
Coût total du renforcement des institutions (Phase VI) pour le Fonds multilatéral (\$ US):	92 083
Quantité équivalente de CFC éliminée grâce au renforcement des institutions (Phase VI) à 12,1\$US/kg (tonnes PAO):	n/d
Date d'approbation du programme de pays :	1998
Consommation de SAO indiquée dans le programme de pays (1998) (tonnes PAO):	1 213
Consommation de référence des substances réglementées (tonnes PAO):	
a) Annexe A Groupe I (CFC) (Moyenne 1995-1997)	1 796,1
b) Annexe A Groupe II (Halons) (Moyenne 1995-1997)	140
c) Annexe B Groupe II (Tétrachlorure de carbone) (Moyenne 1998-2000)	0
d) Annexe B Groupe III (Méthyle chloroforme) (Moyenne 1998-2000)	0,9
e) Annexe E (Bromure de méthyle) (Moyenne 1995-1998)	54,5
Consommation de SAO la plus récente (2008) communiquée conformément à l'Article 7 (tonnes PAO):	
a) Annexe A Groupe I (CFC)	247,7
b) Annexe A Groupe II (Halons)	0,6
c) Annexe B Groupe II (Tétrachlorure de carbone)	0
d) Annexe B Groupe III (Méthyle chloroforme)	0
e) Annexe E (Bromure de méthyle)	29,8
f) Annexe C Groupe I (HCFC)	152,9
Total	431
Année de communication des données de mise en œuvre du programme de pays :	2008
Montant approuvé pour les projets (\$ US):	5 636 801
Montant décaissé (en date de septembre 2009) (\$ US):	3 600 455
SAO à éliminer (tonnes PAO):	795,2
SAO éliminées (en date de septembre 2009) (tonnes PAO):	438,6

79. Résumé des activités et des fonds approuvés par le Comité exécutif :

Résumé des activités		Financement approuvé (\$ US)
a)	Projets d'investissement :	2 072 440
b)	Renforcement des institutions :	681 609
c)	Préparation de projet, assistance technique, formation et autres projets ne portant pas sur des investissements :	2 882 752
	Total:	5 636 801

Rapport périodique

80. La Phase V du projet de RI du Yémen a été exécutée avec succès et a réalisé tous les buts établis. Le projet de RI a pour objet d'apporter au Yémen une aide technique et financière pour réaliser sa stratégie d'élimination des SAO afin de remplir ses engagements au titre du Protocole de Montréal et de ses Amendements. Durant cette phase, les principales réalisations obtenues étaient les suivantes :

- Application du règlement et du système juridique pour surveiller et réglementer les importations et les utilisations de SAO ;
- Renforcement de la sensibilisation du public dans le pays en général et en particulier dans les villes où se trouvent les importateurs de SAO ;
- Mise en œuvre rapide des projets approuvés d'élimination ;
- Adhésion du Yémen à l'Amendement de Beijing.

Plan d'action

81. L'Unité nationale de l'Ozone du Yémen est bien établie dans la structure gouvernementale, car elle relève de l'Autorité de la protection de l'environnement (APE) du ministère des Eaux et de l'Environnement. C'est pourquoi le plan d'action de l'UNO pour l'élimination des SAO est inclus dans le plan d'action de l'APE, qui fait partie du Plan d'action du gouvernement pour le développement, la réduction de la pauvreté et la réalisation des objectifs du Millénaire (DPR & AMDG), 2006 – 2025. Au cours de la prochaine période, l'UNO exécutera les activités suivantes :

- Produire des matériaux de sensibilisation appropriés pour la nouvelle phase des activités de protection de la couche d'ozone et les nouveaux amendements du PM ;
- Achever l'élément NPP et réaliser la consommation zéro des CFC, Halons et CTC d'ici janvier 2010 ;
- Mettre à jour la législation nationale à la lumière des amendements de 2007 du PM et inclure la réglementation des HCFC;
- Poursuivre les activités de sensibilisation du public, en se concentrant sur les grandes villes, et en ciblant les commerçants de SAO, les décideurs, les juges, les procureurs et les avocats ;
- Surveiller les projets d'élimination en cours et les projets réalisés pour éviter la reprise de l'élimination des CFC;
- Mettre en œuvre le projet de préparation du PGEH en coordination avec les agences d'exécution
- Communiquer les données requises au Secrétariat de l'Ozone et au Secrétariat du Fonds multilatéral ;
- Assurer le suivi de l'adhésion du Yémen à l'Amendement de Beijing.

Zimbabwe: Prorogation du renforcement des institutions

Résumé du projet et du profil du pays		
Agence d'exécution :		PNUE
Montants précédemment approuvés pour le renforcement des institutions (\$ US):		
	Phase I: Juil-94	171 050
	Phase II: Juil-99	114 033
	Phase III: Juil-01	114 033
	Phase IV: Juil-04	148 242
	Phase V: Nov-06	148 242
	Total	695 600
Montant demandé pour le renouvellement (Phase VI) (\$ US):		80 297
Montant recommandé pour l'approbation de la Phase VI (\$ US):		80 297
Coût d'appui d'agence (\$ US):		0
Coût total du renforcement des institutions (Phase VI) pour le Fonds multilatéral (\$ US):		80 297
Quantité équivalente de CFC éliminée grâce au renforcement des institutions (Phase VI) à 12,1\$US/kg (tonnes PAO):		n/d
Date d'approbation du programme de pays :		1994
Consommation de SAO indiquée dans le programme de pays (1994) (tonnes PAO):		519,4
Consommation de référence des substances réglementées (tonnes PAO):		
	a) Annexe A Groupe I (CFC) (Moyenne 1995-1997)	451,4
	b) Annexe A Groupe II (Halons) (Moyenne 1995-1997)	1,5
	c) Annexe B Groupe II (Tétrachlorure de carbone) (Moyenne 1998-2000)	11,6
	d) Annexe B Groupe III (Méthyle chloroforme) (Moyenne 1998-2000)	0
	e) Annexe E (Bromure de méthyle) (Moyenne 1995-1998)	557
Consommation de SAO la plus récente (2008) communiquée conformément à l'Article 7 (tonnes PAO):		
	a) Annexe A Groupe I (CFC)	7
	b) Annexe A Groupe II (Halons)	0
	c) Annexe B Groupe II (Tétrachlorure de carbone)	0
	d) Annexe B Groupe III (Méthyle chloroforme)	0
	(e) Annexe E (Bromure de méthyle)	21,6
	(f) Annexe C Groupe I (HCFC)	8,7
	Total	37,3
Année de communication des données de mise en œuvre du programme de pays :		2008
Montant approuvé pour les projets (\$ US):		8 288 684
Montant décaissé (en date de septembre 2009) (\$ US):		7 281 883
SAO à éliminer (tonnes PAO):		475,9
SAO éliminées (en date de septembre 2009) (tonnes PAO):		450,9

82. Résumé des activités et des fonds approuvés par le Comité exécutif :

Résumé des activités		Financement approuvé (\$ US)
a)	Projets d'investissement :	6 201 588
b)	Renforcement des institutions :	695 600
c)	Préparation de projet, assistance technique, formation et autres projets ne portant pas sur des investissements :	1 391 496
	Total:	8 288 684

Rapport périodique

83. L'exécution des activités au titre du Protocole de Montréal au Zimbabwe s'est déroulée avec succès. Durant la période visée, l'UNO de Zimbabwe a mené les activités requises dans le projet de RI et le plan de gestion d'élimination finale des CFC. L'UNO a mis en œuvre la réglementation des SAO en appliquant les systèmes de licences et de quotas. Elle a également lancé un programme de sensibilisation, assuré la formation d'agents de douane et de police ainsi que de techniciens de la réfrigération et a mis en œuvre un projet de récupération et de recyclage.

Plan d'action

84. L'UNO est l'autorité responsable de la coordination de la mise en œuvre du programme de RI et de la surveillance de l'exécution du plan d'élimination finale des CFC au sein du ministère de l'Environnement et du Tourisme. L'UNO du Zimbabwe poursuivra l'exécution du plan d'élimination finale des CFC et achèvera l'élimination totale du B dans l'industrie du tabac. Elle poursuivra le programme de formation de techniciens dans le secteur de la réfrigération. La formation d'agents de douane en fonction et d'agents nouvellement recrutés devrait se poursuivre pour appuyer la mise en œuvre et l'application des règlements sur les SAO. L'UNO poursuivra le programme de sensibilisation auprès des médias de masse, des ONG et des ateliers, ainsi que la distribution de matériaux de sensibilisation tels que journaux, brochures, pamphlets et autres matériels, à l'industrie et à d'autres parties intéressées.

Annexe II

POINTS DE VUE EXPRIMÉS PAR LE COMITÉ EXÉCUTIF SUR LES PROROGATIONS DES PROJETS DE RENFORCEMENT DES INSTITUTIONS PRÉSENTÉS À LA 59^e RÉUNION

Belize

1. Le Comité exécutif a examiné le rapport qui accompagne la demande de prorogation du projet de renforcement des institutions pour le Belize et note avec satisfaction que les données de 2008 relatives à l'article 7 communiquées au Secrétariat de l'ozone par ce pays montrent qu'il a maintenu sa conformité à une consommation nulle de CFC et de halons et aussi de solvants avec SAO, et que ses importations de bromure de méthyle ne sont destinées qu'aux applications sanitaires et préalables à l'expédition. Le Comité exécutif espère donc que, au cours de la prochaine année, le Belize poursuivra avec succès le travail de mise en oeuvre de son programme de pays et des activités connexes, afin de maintenir l'élimination de sa consommation de SAO comme le mentionne son plan d'action. Le Comité exécutif incite aussi le Belize à entreprendre les activités requises en vue de l'élimination des HCFC au pays.

Bolivie (État plurinational de)

2. Le Comité exécutif a examiné le rapport qui accompagne la demande de prorogation du projet de renforcement des institutions pour l'État plurinational de Bolivie, et les données de 2008 relatives à l'article 7 communiquées au Secrétariat de l'ozone par ce pays montrent qu'il a maintenu sa conformité à la consommation de CFC et de halons (Annexe A, Groupe1) ainsi que des solvants avec SAO et du bromure de méthyle. En plus des activités prévues pour la prochaine phase, le Comité exécutif note aussi que l'État plurinational de Bolivie possède un bureau d'ozone hautement institutionnalisé et soutenu par le présent projet de renforcement des institutions. Le Comité exécutif incite l'État plurinational de Bolivie à entreprendre les activités requises pour l'élimination des HCFC au pays.

Cameroun

3. Le Comité exécutif a examiné le rapport qui accompagne la demande de prorogation du projet de renforcement des institutions pour le Cameroun et note avec satisfaction que les données de 2008 relatives à l'article 7 communiquées au Secrétariat de l'ozone par ce pays indiquent qu'il a réduit sa consommation de CFC sous l'objectif visé de 15 pour cent pour 2007. Le Comité exécutif espère donc que, au cours de la prochaine année, le Cameroun poursuivra avec succès le travail de mise en oeuvre de son programme de pays et des activités connexes, afin de maintenir l'élimination de sa consommation de SAO comme le mentionne son plan d'action. Le Comité exécutif incite aussi le Cameroun à entreprendre les activités requises en vue de l'élimination des HCFC au pays.

Îles Cook

4. Le Comité exécutif a examiné le rapport qui accompagne la demande de prorogation du projet de renforcement des institutions pour les îles Cook et note avec satisfaction que les données relatives à l'article 7 communiquées au Secrétariat de l'ozone par ce pays montrent qu'il a éliminé sa consommation de CFC. Il note toutefois que les îles Cook n'ont pas encore présenté les données de leur programme de pays pour 2008 et les incite à le faire dans les plus brefs délais. Le Comité exécutif espère donc que, au cours de la prochaine phase du projet de renforcement des institutions, le pays poursuivra avec le même succès le travail de mise en oeuvre de son programme de pays et des activités connexes, afin de soutenir l'élimination totale de la consommation de CFC en conformité avec les mesures de réglementation du Protocole de Montréal, et qu'il entreprendra des activités visant à réglementer la consommation de HCFC.

Equateur

5. Le Comité exécutif a examiné le rapport qui accompagne la demande de prorogation du projet de renforcement des institutions pour l'Équateur et note avec satisfaction que les données de 2008 relatives à l'article 7 communiquées au Secrétariat de l'ozone par ce pays montrent qu'il a maintenu sa conformité en matière de consommation de CFC. Il prend aussi note avec satisfaction des efforts déployés par l'Équateur pour mettre en oeuvre le plan d'action associé à sa non-conformité aux mesures de réglementation du bromure de méthyle en 2007, et il se dit fort encouragé de voir que sa consommation en 2008 indique qu'il est de nouveau conforme aux exigences. Le Comité exécutif note aussi que l'Équateur possède un bureau national d'ozone hautement institutionnalisé et soutenu dans le présent projet de renforcement des institutions, ce qui montre l'engagement du pays à réaliser les objectifs du Protocole de Montréal. Le Comité exécutif espère donc que, au cours de la prochaine phase du projet de renforcement des institutions, l'Équateur terminera les activités d'élimination des SAO prévues, conformément aux échéanciers du Protocole de Montréal. Le Comité exécutif incite aussi l'Équateur à entreprendre les activités requises pour l'élimination des HCFC au pays.

Ethiopie

6. Le Comité exécutif a examiné le rapport qui accompagne la demande de prorogation du projet de renforcement des institutions pour l'Éthiopie et note avec satisfaction que les données relatives à l'article 7 communiquées au Secrétariat de l'ozone par ce pays montrent qu'il éliminera fort probablement sa consommation de CFC d'ici janvier 2010. Le Comité exécutif espère donc que, au cours de la prochaine phase du projet de renforcement des institutions, le pays terminera les activités d'élimination des SAO prévues, conformément aux échéanciers du Protocole de Montréal. Le Comité exécutif incite aussi l'Éthiopie à entreprendre les activités requises pour l'élimination des HCFC au pays.

Guyana

7. Le Comité exécutif a examiné le rapport qui accompagne la demande de prorogation du projet de renforcement des institutions pour le Guyana et note avec appréciation que les données de 2008 relatives à l'Article 7 communiquées au Secrétariat de l'ozone par ce pays montrent qu'il a maintenu sa conformité à une consommation nulle de CFC (Annexe A Groupe1), de halons et aussi de solvants avec SAO et du bromure de méthyle. En même temps que les activités prévues, le Comité exécutif note aussi que le Guyana a un bureau d'ozone national très institutionnalisé et soutenu par ce projet de renforcement des institutions. Le Comité exécutif espère que, au cours de la prochaine phase du projet de renforcement des institutions, le pays terminera ses activités prévues d'élimination des SAO conformément aux calendriers de réglementation du Protocole de Montréal. Le Comité exécutif incite aussi le Guyana à entreprendre les activités requises pour l'élimination des HCFC au pays.

Haïti

8. Le Comité exécutif a examiné le rapport qui accompagne la demande de prorogation du projet de renforcement des institutions pour Haïti et note avec appréciation que les données relatives à l'Article 7 communiquées au Secrétariat de l'ozone par ce pays montrent qu'il a maintenu sa conformité en ce qui a trait aux étapes de réduction de toutes les substances réglementées. Le Comité exécutif note avec satisfaction qu'Haïti a terminé l'établissement du système d'autorisation des SAO, y compris les HCFC, et espère que, au cours de la prochaine phase du projet de renforcement des institutions, le pays terminera ses activités d'élimination des SAO prévues, conformément aux calendriers de réglementation du Protocole de Montréal. Le Comité exécutif incite aussi Haïti à entreprendre les activités requises pour l'élimination des HCFC au pays.

Kiribati

9. Le Comité exécutif a examiné le rapport visant la prorogation du projet de renforcement des institutions pour Kiribati et note avec appréciation que les données relatives à l'Article 7 communiquées au Secrétariat de l'ozone par ce pays indiquent qu'il est en conformité avec les calendriers de réglementation du Protocole de Montréal. Le Comité exécutif espère que, au cours de la prochaine phase, Kiribati poursuivra la mise en oeuvre de son programme de pays et des activités connexes afin de soutenir l'élimination totale des CFC et entreprendra les activités requises pour l'élimination des HCFC au pays.

Koweït

10. Le Comité exécutif a examiné les renseignements présentés avec la demande de prorogation du renforcement des institutions pour le Koweït et note avec appréciation que les données de 2008 relatives à l'Article 7 ont été communiquées au Secrétariat de l'ozone par ce pays et ainsi que le rapport des données 2008 sur son programme de pays au Secrétariat du Fonds. Le Comité exécutif a noté que le Koweït a pris des mesures substantielles afin d'éliminer sa consommation de SAO et entrepris des initiatives importantes pour former des techniciens en réfrigération et des agents de douanes. Le Comité exécutif est confiant que le Koweït pourra éliminer complètement les CFC d'ici le 1^{er} janvier 2010. Le Comité exécutif incite aussi le Koweït à entreprendre les activités requises pour l'élimination des HCFC au pays.

Madagascar

11. Le Comité exécutif a examiné le rapport présenté avec la demande de prorogation du projet de renforcement des institutions pour Madagascar et note avec appréciation que les données de 2008 relatives à l'Article 7 communiquées au Secrétariat de l'ozone par ce pays indiquent que sa consommation de CFC en 2008 est conforme aux objectifs du Protocole de Montréal. Le Comité exécutif espère donc que, au cours des deux prochaines années, Madagascar poursuivra avec le même succès le travail de mise en oeuvre de son programme de pays et des activités connexes. Le Comité exécutif incite aussi Madagascar à entreprendre les activités requises pour l'élimination des HCFC au pays.

Malawi

12. Le Comité exécutif a examiné les renseignements présentés avec la demande de prorogation du renforcement des institutions for le Malawi et note avec satisfaction le fait que les données de 2008 relatives à l'Article 7 ont été communiquées au Secrétariat de l'ozone par ce pays , et que le pays est en conformité avec les objectifs du Protocole de Montréal en de qui a trait à l'élimination des CFC. Le Comité exécutif a aussi noté que le Malawi a pris des mesures importantes pour éliminer sa consommation de SAO dans la période couverte par son projet de renforcement des institutions. Le Comité exécutif espère que, au cours de la prochaine phase, le Malawi poursuivra la mise en oeuvre de son système d'autorisation, entreprendra les activités requises pour l'élimination des HCFC, soutiendra l'élimination du bromure de méthyle dans le secteur du tabac, continuera la mise en oeuvre des programmes d'assistance technique et des programmes ne portant pas sur des investissements en réalisant des progrès exceptionnels, et maintiendra et améliorera son niveau actuel de réduction des SAO, y compris une consommation nulle de CFC d'ici le 1^{er} janvier 2010. Le Comité exécutif incite aussi le Malawi à entreprendre les activités requises pour l'élimination des HCFC au pays.

Îles Marshall

13. Le Comité exécutif a examiné le rapport visant la prorogation du projet de renforcement des institutions pour les Îles Marshall et note avec appréciation que les données relatives à l'Article 7 communiquées au Secrétariat de l'ozone par ce pays indiquent qu'il est conforme aux objectifs du Protocole de Montréal. Les Îles Marshall ont pris des mesures importantes pour éliminer leur consommation de CFC et le Comité exécutif espère donc que le pays poursuivra avec le même succès la

mise en oeuvre de son programme de pays et des activités connexes et soutiendra l'élimination de sa consommation de CFC au-delà de janvier 2010. Le Comité exécutif incite aussi les Îles Marshall à entreprendre les activités requises pour l'élimination des HCFC au pays.

Maroc

14. Le Comité exécutif a examiné le rapport présenté avec la demande de prorogation du projet de renforcement des institutions pour le Maroc et note avec appréciation que les données relatives à l'Article 7 communiquées au Secrétariat de l'ozone par ce pays montrent pour le pays une consommation de SAO en 2008 inférieure aux limites établies par le Protocole de Montréal. Le Comité exécutif espère donc que le Maroc poursuivra avec le même succès la mise en oeuvre de son programme de pays et les activités de son plan national d'élimination, afin de réduire sa consommation de SAO. Le Comité exécutif incite aussi le Maroc à entreprendre les activités requises pour l'élimination des HCFC au pays.

Namibie

15. Le Comité exécutif a examiné les renseignements présentés avec la demande de prorogation du renforcement des institutions pour la Namibie et note avec satisfaction que le pays a déclaré au Secrétariat de l'ozone des données pour 2008 indiquant que le pays a déjà atteint un niveau de consommation nulle de CFC avant la date limite du 1^{er} janvier 2010 pour l'élimination totale. Le Comité exécutif note aussi que la Namibie a pris des mesures substantielles, comme la réglementation des importations de SAO par le truchement d'un système d'autorisation et de contingentement et la formation d'agents de douanes et de techniciens en réfrigération. Le Comité exécutif a dit s'attendre à ce que, l'an prochain, la Namibie maintienne et améliore son niveau actuel de réduction des SAO. Le Comité exécutif incite aussi la Namibie à entreprendre les activités requises pour l'élimination des HCFC au pays.

Nicaragua

16. Le Comité exécutif a examiné les renseignements présentés avec la demande de prorogation du renforcement des institutions for le Nicaragua et note avec appréciation que le Nicaragua a déclaré des données sur les CFC qui respectent les objectifs du Protocole de Montréal. Le Comité exécutif note aussi que le Nicaragua a déclaré avoir entrepris d'importantes initiatives, notamment la réduction des importations de SAO par le truchement d'un système d'autorisation, l'organisation d'ateliers de formation d'agents de douanes et la surveillance de projets de récupération et de recyclage durant cette phase de renforcement des institutions. Le Comité exécutif a dit s'attendre à ce que, l'an prochain, le Nicaragua maintienne et améliore son niveau actuel de réduction des SAO. Le Comité exécutif incite aussi le Nicaragua à entreprendre les activités requises pour l'élimination des HCFC au pays.

Niger

17. Le Comité exécutif a examiné le rapport présenté avec la demande de prorogation du projet de renforcement des institutions pour le Niger et note avec appréciation que le pays a communiqué au Secrétariat de l'ozone les données relatives à l'Article 7 indiquant que sa consommation de CFC en 2008 est inférieure à l'étape de réduction de 85 pour cent requise par le Protocole de Montréal. Le Comité exécutif espère donc que le Niger poursuivra avec le même succès la mise en oeuvre de son programme de pays et activités connexes en vue de l'élimination totale de tous les SAO au pays. Le Comité exécutif incite aussi le Niger à entreprendre les activités requises pour l'élimination des HCFC au pays.

Nioué

18. Le Comité exécutif a examiné le rapport visant la prorogation du projet de renforcement des institutions pour l'île Nioué et note avec appréciation que les données relatives à l'Article 7 communiquées au Secrétariat de l'ozone par Nioué indiquent que le pays a éliminé sa consommation de

CFC. Le Comité exécutif espère que, au cours de la prochaine phase de son projet de renforcement des institutions, Nioué poursuivra avec le même succès la mise en oeuvre de son programme de pays et des activités connexes. Le Comité exécutif incite aussi Nioué à entreprendre les activités requises pour l'élimination des HCFC au pays.

Palaos

19. Le Comité exécutif a examiné le rapport visant la prorogation du projet de renforcement des institutions pour Palaos et note avec appréciation que les données relatives à l'Article 7 communiquées au Secrétariat de l'ozone par ce pays indiquent qu'il est en conformité avec sa consommation de CFC. Palaos a pris des mesures importantes pour éliminer sa consommation de CFC. Le Comité exécutif espère que, au cours de la prochaine phase, Palaos poursuivra avec le même succès la mise en oeuvre de son programme de pays et des activités connexes. Le Comité exécutif incite aussi Palaos à entreprendre les activités requises pour l'élimination des HCFC au pays.

Saint-Kitts-et-Nevis

20. Le Comité exécutif a examiné le rapport qui accompagne la demande de prorogation du projet de renforcement des institutions pour Saint-Kitts-et-Nevis et note avec appréciation que le pays a communiqué au Secrétariat de l'ozone les données 2008 relatives à l'Article 7, ce qui indique que le pays a maintenu une consommation nulle des CFC (Annexe A, Groupe 1), et aussi que le pays a ratifié l'Amendement de Beijing du Protocole de Montréal. En plus des activités prévues pour la prochaine phase de renforcement des institutions, le Comité exécutif note aussi que Saint-Kitts-et-Nevis a soutenu et institutionnalisé un bureau national de l'ozone dans le cadre de ce projet de renforcement des institutions et que le gouvernement s'est engagé à maintenir et à achever toutes les activités du Protocole de Montréal. Le Comité exécutif espère donc que le pays poursuivra avec le même succès la mise en oeuvre des activités. Le Comité exécutif incite aussi Saint-Kitts-et-Nevis à entreprendre les activités requises pour l'élimination des HCFC au pays.

Sénégal

21. Le Comité exécutif a examiné le rapport présenté avec la demande de prorogation du projet de renforcement des institutions pour le Sénégal et note avec appréciation que les données relatives à l'Article 7 communiquées au Secrétariat de l'ozone par ce pays indiquent qu'il a réduit sa consommation de CFC en 2008 au-delà de la réduction de 85 pour cent requise avant le 1^{er} janvier 2007. Le Comité exécutif espère donc que le Sénégal poursuivra avec le même succès la mise en oeuvre de son programme de pays et des activités connexes, afin d'en arriver à l'élimination totale de sa consommation de SAO et de se conformer aux objectifs du Protocole de Montréal. Le Comité exécutif incite aussi le Sénégal à entreprendre les activités requises pour l'élimination des HCFC au pays.

Îles Salomon

22. Le Comité exécutif a examiné le rapport visant la prorogation du projet de renforcement des institutions pour les Îles Salomon et note avec appréciation que les données relatives à l'Article 7 communiquées au Secrétariat de l'ozone par ce pays indiquent que les Îles Salomon sont en conformité avec l'élimination prévue de la consommation de CFC. Le Comité exécutif espère que, au cours de la prochaine phase, les Îles Salomon poursuivra avec le même succès la mise en oeuvre de son programme de pays et des activités connexes, afin de soutenir l'élimination de sa consommation de CFC. Le Comité exécutif incite aussi les Îles Salomon à entreprendre les activités requises pour l'élimination des HCFC au pays.

Suriname

23. Le Comité exécutif a examiné le rapport qui accompagne la demande de prorogation du projet de renforcement des institutions pour le Suriname et note avec appréciation que le Suriname a communiqué les données de 2008 relatives à l'Article 7 au Secrétariat de l'ozone, ce qui démontre que le Suriname est demeuré conforme à une consommation nulle des CFC (Annexe A, Groupe 1). En plus des activités prévues pour la prochaine phase, le Comité exécutif note aussi que ce pays a un bureau national de l'ozone soutenu et institutionnalisé dans le cadre de ce projet de renforcement des institutions. Le Comité exécutif espère que, au cours de la prochaine phase, le Suriname poursuivra avec le même succès la mise en oeuvre de son programme de pays et des activités connexes, afin de soutenir l'élimination de sa consommation de CFC. Le Comité exécutif incite aussi le Suriname à entreprendre les activités requises pour l'élimination des HCFC au pays.

Swaziland

24. Le Comité exécutif a examiné les renseignements présentés avec la demande de prorogation du renforcement des institutions pour le Swaziland et note avec satisfaction que le Swaziland a communiqué une consommation nulle de CFC relative à l'Article 7 et qu'il a respecté les objectifs d'élimination du Protocole de Montréal. Dans sa présentation, le Swaziland a déclaré avoir entrepris d'importantes initiatives, notamment la mise en oeuvre de règlements d'importation de SAO par le truchement d'un système d'autorisation, et la formation d'agents de douanes et de techniciens en réfrigération. Le Comité exécutif apprécie énormément les efforts déployés par le Swaziland et s'attend à ce que, au cours de la prochaine phase, le Swaziland maintienne le système d'autorisation en vigueur, mette en oeuvre des programmes d'assistance technique et des programmes ne portant pas sur des investissements en réalisant des progrès exceptionnels, et qu'il soutienne et améliore son niveau actuel de réduction des SAO.

Tonga

25. Le Comité exécutif a examiné le rapport visant la prorogation du projet de renforcement des institutions pour les Tonga et note avec appréciation que les données relatives à l'Article 7 communiquées au Secrétariat de l'ozone par ce pays, ce qui indique que les Tonga sont en conformité avec l'élimination de la consommation de CFC en ce qui a trait aux objectifs du Protocole de Montréal. Le Comité exécutif espère donc que, au cours de la prochaine phase, le pays poursuivra avec le même succès la mise en oeuvre de son programme de pays et des activités connexes, afin de soutenir l'élimination de sa consommation de CFC. Le Comité exécutif incite aussi les Tonga à entreprendre les activités requises pour l'élimination des HCFC au pays.

Vanuatu

26. Le Comité exécutif a examiné le rapport visant la prorogation du projet de renforcement des institutions pour le Vanuatu et note avec appréciation que les données relatives à l'Article 7 communiquées au Secrétariat de l'ozone par ce pays indiquent que le Vanuatu respecte le calendrier d'élimination du Protocole de Montréal visant la consommation des CFC. Il note toutefois que le Vanuatu n'a pas encore présenté les données de son programme de pays pour 2008 et il l'incite à le faire dans les plus brefs délais. Le Comité exécutif espère donc que le Vanuatu poursuivra avec le même succès la mise en oeuvre de son programme de pays et des activités connexes, y compris l'élimination totale de la consommation de CFC d'ici le 1^{er} janvier 2010. Le Comité exécutif incite aussi le Vanuatu à entreprendre les activités requises pour l'élimination des HCFC au pays.

Yémen

27. Le Comité exécutif a examiné le rapport présenté avec la demande de prorogation du projet de renforcement des institutions pour le Yémen et note avec appréciation que le Yémen a communiqué au Secrétariat de l'ozone des données qui indiquent que le pays est en conformité avec le calendrier d'élimination de la consommation de CFC. Le Comité exécutif espère donc que le Yémen poursuivra avec le même succès la mise en oeuvre de son programme de pays et les activités du plan national d'élimination, afin d'en arriver à une consommation nulle de CFC d'ici le 1^{er} janvier 2010. Le Comité exécutif incite aussi le Yémen à entreprendre les activités requises pour l'élimination des HCFC au pays.

Zimbabwe

28. Le Comité exécutif a examiné les renseignements présentés avec la demande de prorogation du renforcement des institutions pour le Zimbabwe et note avec satisfaction que le pays a communiqué au Secrétariat de l'ozone pour 2008 des données qui sont inférieures à l'objectif de réduction de 85 pour cent de CFC pour 2008 convenu avec le Comité exécutif. Le Comité exécutif a aussi noté que le Zimbabwe a pris des mesures importantes afin d'éliminer sa consommation de SAO durant la période couverte par le projet, notamment l'introduction d'un système d'autorisation et de réglementation des importations des SAO, et la formation d'agents de douanes et de techniciens en réfrigération. Le Comité exécutif apprécie énormément les efforts déployés par le Zimbabwe afin de réduire sa consommation de SAO et s'attend à ce que le pays maintienne le système d'autorisation en vigueur, son plan d'élimination finale des CFC, et l'élimination totale du bromure de méthyle dans le secteur du tabac, qu'il mette en oeuvre des programmes d'assistance technique et des programmes ne portant pas sur des investissements, et qu'il soutienne et améliore son niveau actuel de réduction des SAO, y compris l'élimination totale de la consommation de CFC d'ici le 1^{er} janvier 2010. Le Comité exécutif incite aussi le Zimbabwe à entreprendre les activités requises pour l'élimination des HCFC au pays.



**AMENDMENT TO
UNEP'S WORK PROGRAMME
2009**

**Presented to the
59th Meeting of the Executive Committee
of the Multilateral Fund for the Implementation
of the Montreal Protocol**

13 October 2009

United Nations Environment Programme

A. INTRODUCTION

1. UNEP's Work Programme 2009 was approved at the 56th Meeting of the Executive Committee of the Multilateral Fund for the Implementation of the Montreal Protocol.
2. This document, as submitted for consideration to the 59th meeting of the Executive Committee represents an Amendment to that Work Programme.

B. SUMMARY OF THE WORK PROGRAMME AMENDMENT FOR 2009

3. Consistent with the Business Plan 2009-2011, this Amendment comprises funding requests for

- Implementation of Terminal Phase-out Management Plans (TPMPs) in **11** countries;
- Support for the implementation of Institutional Strengthening Projects (ISPs) in **28** countries;
- Preparation of **2** HCFC Phase-out Management Plans (HPMPs): one regional and one national;
- Preparation of Country Programme and HCFC Phase-out Management Plan in **1** country;
- **2** Individual projects, and
- Country Programme and new Institutional Strengthening Project in **1** country.

4. Details of the Work Programme Amendment and the total funding by project groups and the grand total funding requested are presented in Tables 1, 2, 3, and 4.

5. Summary of the Work Programme Amendment is presented in Table 4.

Table 1. Funding requests for approved TPMPs, ISP renewals and individual projects to be considered at the 59th meeting of the Executive Committee

Country	Project title	Amount, US\$	PSC, US\$	Total amount recommended US\$
APPROVED TPMPs				
Bahrain	Terminal phase-out management plan (2 nd tranche)	95,000	12,350	107,350
Benin	Terminal phase-out management plan (2 nd tranche)	65,000	8,450	73,450
Cape Verde	Terminal phase-out management plan (2 nd tranche)	30,000	3,900	33,900
Djibouti	Terminal phase-out management plan (2 nd tranche)	58,000	7,540	65,540
Grenada	Terminal phase-out management plan (3 rd tranche)	32,500	4,225	36,725
Guatemala	Terminal phase-out management plan (3 rd tranche)	70,000	9,100	79,100
Guyana	Terminal phase-out management plan (2 nd tranche)	72,000	9,360	81,360
Honduras	Terminal phase-out management plan (3 rd tranche)	52,000	6,760	58,760
Mozambique	Terminal phase-out management plan (2 nd tranche)	59,000	7,670	66,670
Qatar	Terminal phase-out management plan (2 nd tranche)	55,000	7,150	62,150
Swaziland	Terminal phase-out management plan (2 nd tranche)	57,000	7,410	64,410
<i>Sub-total for tranches of approved TPMPs</i>		<i>645,500</i>	<i>83,915</i>	<i>729,415</i>
INSTITUTIONAL STRENGTHENING PROJECT RENEWALS				
Belize	Renewal of institutional strengthening project (Phase V)	76,700	0	38,350
Bolivia	Renewal of institutional strengthening project (Phase VII)	78,867	0	39,434
Cameroon	Renewal of institutional strengthening project (Phase V)	69,766	0	69,766
Cook Islands	Renewal of institutional strengthening project (Phase II Year 2)	32,500	0	32,500
Ethiopia	Renewal of institutional strengthening project (Phase V)	32,500	0	32,500
Ecuador	Renewal of institutional strengthening project (Phase IV, year 2)	110,500	0	95,767

Guyana	Renewal of institutional strengthening project (Phase IV)	32,500	0	32,500
Haiti	Renewal of institutional strengthening project (Phase III)	54,117	0	54,117
Kiribati	Renewal of institutional strengthening project (Phase III)	32,500	0	32,500
Kuwait	Renewal of institutional strengthening project (Phase III)	52,660	0	57,048
Madagascar	Renewal of institutional strengthening project (Phase IV)	32,879	0	32,879
Malawi	Renewal of institutional strengthening project (Phase VII)	36,147	0	36,147
Marshall Islands	Renewal of institutional strengthening project (Phase IV)	32,500	0	32,500
Morocco	Renewal of institutional strengthening project (Phase IV)	84,500	0	84,500
Namibia	Renewal of institutional strengthening project (Phase V)	32,500	0	32,500
Nicaragua	Renewal of institutional strengthening project (Phase V)	60,000	0	30,000
Niger	Renewal of institutional strengthening project (Phase III)	70,854	0	35,115
Niue	Renewal of institutional strengthening project (Phase III)	32,500	0	32,500
Palau	Renewal of institutional strengthening project (Phase III)	32,500	0	32,500
Saint Kitts and the Nevis	Renewal of institutional strengthening project (Phase IV)	32,500	0	60,000
Senegal	Renewal of institutional strengthening project (Phase VIII)	82,388	0	82,388
Solomon Islands	Renewal of institutional strengthening project (Phase III)	32,500	0	32,500
Suriname	Renewal of institutional strengthening project (Phase III)	39,715	0	39,722
Swaziland	Renewal of institutional strengthening project (Phase IV)	32,500	0	32,500
Tonga	Renewal of institutional strengthening project (Phase III)	32,500	0	32,500
Vanuatu	Renewal of institutional strengthening project (Phase II , Year 2)	32,500	0	32,500
Yemen	Renewal of institutional strengthening project (Phase VI)	85,000	0	92,083
Zimbabwe	Renewal of institutional strengthening project (Phase VI)	80,297	0	80,297
<i>Sub-total for Institutional Strengthening Projects</i>		<i>1,436,890</i>	<i>0</i>	<i>1,317,613</i>
INDIVIDUAL PROJECTS				
India and Bangladesh	Destruction of CFCs, HCFCs and HFCs in Ship-breaking yards.	30,000	3,900	33,900
Nepal	Destruction of confiscated ODS.	157,200	20,436	177,636
<i>Total for Individual projects</i>		<i>187,200</i>	<i>24,336</i>	<i>211,536</i>

 Table 2. Preparatory funding for CP/HPMP and HPMP to be considered at the 59th meeting of the Executive Committee

Country	Project title	Amount, US\$	PSC, US\$	Total requested amount, US\$
PREPARATION OF HCFC PHASE-OUT MANAGEMENT PLANS AND COUNTRY PROGRAMME				
Ecuador*	HCFC Phase-out management plan preparation	75,000	9,750	84,750
Pacific Island Countries	Regional HCFC Phase-out management plan preparation	494,600	64,298	528,898
Timor Leste	Preparation if Country Programme and HPMP	50,000	6,500	56,500
<i>Total for HCFC Phase-out management plans</i>		<i>619,600</i>	<i>80,548</i>	<i>670,148</i>

*Note: Please see attached the Ecuador Government letter.

 Table 3. New Institutional Strengthening Projects to be considered at the 59th meeting of the Executive Committee

Country	Project title	Amount, US\$	PSC, US\$	Total requested amount, US\$
NEW INSTITUTIONAL STRENGTHENING PROJECTS (ISPs)				
Somalia	Institutional strengthening project	30,000	0	30,000
<i>Total for New Institutional Strengthening Projects</i>		<i>30,000</i>	<i>0</i>	<i>30,000</i>

Table 4: Summary of items submitted for consideration by the 59th Executive Committee meeting by group

<i>Type of projects</i>	<i>Value in US</i>	<i>Project support costs in US\$</i>	<i>Total in US\$</i>
Sub-total for approved TPMP tranches, Institutional Strengthening Project renewals, and Individual projects	2,269,590	108,251	2,377,841
Sub-total for HCFC Phase-out management plan preparations	619,600	80,548	700,148
Sub-total for new Institutional Strengthening Projects	30,000	0	
<i>Grand Total</i>			

C. PROJECT CONCEPTS for items to be submitted by UNEP

<i>1 Title:</i>	<i>Implementation of approved Terminal Phase-out Management Plans (TPMPs) in Bahrain, Benin, Cape Verde, Djibouti, Grenada, Guyana, Honduras, Mozambique, Swaziland.</i>	
<i>Background</i>	These items have been included in the UNEP's Business Plan 2009-2011	
<i>Objectives:</i>	<p>The main objective of the UNEP's non-investment components in the above listed annual tranches is to continue capacity building activities as planned in the annual work plans for 2009/2010:</p> <ul style="list-style-type: none"> - Support servicing technicians to control and eventually eliminate the use of CFCs in the servicing of refrigeration and air conditioning equipment; - Train the remaining customs officers and other stakeholders in the enforcement of the Montreal Protocol Regulations and to prevent illegal trade; - Ensure the effectiveness of all projects within the TPMP through periodic monitoring, assessment and reporting of project results over the life of their implementation. 	
<i>Activities and description</i>	See the individual project progress reports and annual work plans submitted to the Multilateral Fund Secretariat separately.	
<i>Time Frame:</i>	2009/2010 tranche: 12 months (December 2009 to December 2010)	
<i>Cost:</i>	Bahrain (Tranche 2)	95,000
	Benin (Tranche 2)	65,000
	Cape Verde (Tranche 2)	30,000
	Djibouti (Tranche 2)	58,000
	Grenada (Tranche 3)	32,500
	Guatemala	70,000
	Guyana (Tranche 2)	72,000
	Honduras (Tranche 2)	52,000
	Mozambique (Tranche 2)	59,000
	Qatar	55,000
	Swaziland (Tranche 2)	57,000
	Total requested amount (excluding project support costs)	US\$ 645,500

<i>2 Title:</i>	<i>Requests for institutional strengthening project renewals for Belize, Bolivia, Cameroon, Cook Islands, Ethiopia, Ecuador, Guyana, Haiti, Kiribati, Kuwait, Madagascar, Malawi, Marshall Islands, Morocco, Namibia, Niger, Niue, Palau, Saint Kitts and the Nevis, Senegal, Solomon Islands, Suriname, Swaziland, Tonga, Vanuatu, Yemen, Zimbabwe.</i>	
<i>Background:</i>	<p>Renewals of institutional strengthening projects (ISP) for the above-listed twenty eight countries are being requested in line with relevant decisions and guidelines of the Executive Committee.</p> <p>These projects have been included in the UNEP 2009-2011 Business Plan.</p>	
<i>Objectives:</i>	To assist the Governments of these Article 5 countries in building and strengthening their capacity for the implementation of the Montreal Protocol and its Amendments.	
<i>Description:</i>	Individual documents for these projects – the terminal reports and the action plans - have been submitted to the Multilateral Fund Secretariat separately.	

<i>Time Frame:</i>	24 months (December 2009 – December 2011)	
<i>Per country cost:</i>	Belize (Phase 5)	76,700
	Bolivia (Phase 7)	78,867
	Cameroon (Phase 5)	69,766
	Cook Islands (Phase 2, Year 2)	32,500
	Ecuador (Phase 5)	110,500
	Ethiopia (Phase 5)	32,500
	Guyana (Phase 4)	32,500
	Haiti (Phase 3)	54,117
	Kiribati (Phase 3)	32,500
	Kuwait (Phase 3)	52,660
	Madagascar (Phase 4)	32,879
	Malawi (Phase 7)	36,147
	Marshall Islands (Phase 3)	32,500
	Namibia (Phase 5)	32,500
	Niger (Phase 3)	70,854
	Niue (Phase 3)	32,500
	Palau (Phase 3)	32,500
	Saint Kitts and the Nevis (Phase 4)	32,500
	Senegal (Phase 8)	82,388
	Solomon Islands (Phase 3)	32,500
	Suriname (Phase 3)	39,715
	Swaziland (Phase 4)	32,500
	Tonga (Phase 3)	32,500
	Vanuatu (Phase 2, Year 2)	32,500
	Yemen (Phase 6)	85,000
	Zimbabwe (Phase 3)	80,297
	Total requested amount	USD

*Note: No project support costs are requested for institutional strengthening projects.

3 Title:	<i>Funding for development of HCFC Phase-out Management Plans (HPMPs) in Ecuador</i>
<i>Background:</i>	<p>The proposed HCFC Phase-out Management Plan development follow the recent MOP and Executive Committee decisions related to the accelerated phase-out of HCFCs.</p> <p>The development of this HPMP is to assist Ecuador in preparing its phase-out management plans for an accelerated HCFC phase-out, including the priority of conducting surveys to improve reliability in establishing their baseline data on HCFCs.</p> <p>This project has not been included in UNEP's 2009-2011 Business Plan. However, the Government of Ecuador, decided to change its implementing agency from the World Bank to UNEP. The official request letter has been submitted to the Fund Secretariat.</p>
<i>Objectives:</i>	<p>The management plan will:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Provide practical guidance to the NOU of Ecuador • Maximize local ownership of the process and outcome

	<ul style="list-style-type: none"> • Reflect inputs of the NOUs and other national HCFC stakeholders • Reflect prior experience with CFC methodology • Identify HCFC consumption in the different sectors to prepare for the technical and financial assistance required • Provide technical and economic information to facilitate environmentally sound and cost effective HCFC phase out to ensure that the best available and environmentally-safe substitutes and related technologies are adopted 	
<i>Activities:</i>	<p>The following activities will be considered within the development of HCFC Management Plan:</p> <p>Kick-off stakeholder workshop</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Venue ➤ Travel and DSA <p>Policy/legislative/regulatory and institutional framework</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ National legal adviser ➤ Public awareness ➤ Design and follow up activities <p>Data collection and surveys (consumption sector)</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ National expert ➤ Local travel and DSA ➤ International expert ➤ Mission <p>Strategy and plan for the implementation of HPMPs</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ International expert ➤ Mission <p>Project coordination and management</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Analysis of information and establishing database ➤ National team leader ➤ Local travel and DSA ➤ Communication, printing, translation, etc <p>HPMP finalization workshop</p> <ul style="list-style-type: none"> ➤ Venue ➤ Travel and DSA 	
<i>Time Frame:</i>	12 months (January 2010 – December 2010)	
<i>Cost:</i>	Ecuador	US\$ 75,000
	Total requested amount (excluding project support costs)	US\$ 75,000

4 Title:	<i>Development of HCFC Phase-out Management Plan (HPMP) for PIC's countries through regional approach</i>	
<i>Background:</i>	<p>UNEP, on behalf of 12 Pacific Island Countries (PIC), i.e. Cook Islands, Kiribati, Republic of Marshall Islands, Federated States of Micronesia, Nauru, Niue, Palau, Samoa, Solomon Islands, Tonga, Tuvalu, Vanuatu, submitted funding requests for the consideration of the 57th meeting of the Multilateral Fund's Executive Committee for the preparation of HCFC Phase-out Management Plans (HPMPs) with total funding request of US\$ 965,000 and the Executive Committee took the following decisions as part of Decision 57/9(e):</p> <p>(e) With respect to the individual HPMP requests for Pacific Island countries:</p> <p>(i) to limit the total funding available for HPMP preparation to US \$ 300,000 in the first instance;</p> <p>(ii) to request UNEP to explore with these countries the opportunities for taking a regional approach to HPMP preparation, to consult further on a regional approach to implementation, and</p>	

	<p>to report to the Executive Committee on the outcomes of those consultations at the 59th Meeting, if timing so permitted.</p> <p>UNEP with assistance and help of the Government of Australia, developed a background note paper to circulate to the 12 countries for their information and consideration, and further directly consulted with the 12 countries, with the participation of the Government of Australia at the first PIC network meeting in Apia, Samoa during 25-28 May 2009. The countries agreed to follow a regional approach for the preparation of HPMP, but also raised their concerns on the funding level as indicated in the decision. The countries believe that although their consumption are relative small, but all the necessary activities, such as reviewing and strengthening the ODS licensing system for controlling of HCFCs, data collection, national consultation as undertaking in other countries would be still essential for the successful preparation and later implementation of HPMP at the national level. The countries also agreed to review the cost to conduct the necessary activities at the country level and provide inputs to UNEP for the development of a proposal for the preparation of HPMP through a regional approach.</p> <p>Based on the input and further consultation with countries, UNEP developed the regional proposal for ExCom's further consideration. The proposal has also been reviewed by the countries and partner, SPREP.</p>
<i>Objectives:</i>	<p>The HPMP process will:</p> <ul style="list-style-type: none"> • Provide practical guidance to countries to develop HPMP • Maximize local ownership of the process and outcome • Reflect inputs of the NOUs and other national HCFC stakeholders • Reflect prior experience with the Regional Strategy to phase-out CFC • Identify HCFC consumption in the different sectors to prepare for the technical and financial assistance required • Provide technical and economic information to facilitate environmentally sound and cost effective HCFC phase out to ensure that the best available and environmentally safe substitutes and related technologies are adopted
<i>Activities:</i>	<p>UNEP has grouped the activities for HPMP preparation into the following three groups:</p> <ol style="list-style-type: none"> i. Assistance for policy and legislation <ul style="list-style-type: none"> • Review existing policy and regulations • Include HCFC control measures in legislation, regulations and licensing systems ii. Survey of HCFC use and analysis of data <ul style="list-style-type: none"> • Provide an overall view of HCFC sector: supply chain, servicing sector, users • Forecast for HCFC use, including unconstrained demand iii. Development and finalization of HPMP <ul style="list-style-type: none"> • Overall strategy to achieve phase-out targets from 2013 – 2040 • Policy instruments and activities to reduce supply and curtail demand of HCFC to meet the 2013 and 2015 commitments as First Stage • Total funding required for Stage 1 and time frame for implementation Project coordination and management <p>As part of the regional approach, one or two common regional technical consultants would be hired for the 12 countries for cost effective development of HPMP. As requested by the countries, regional organization like SPREP would also be requested to provide needful technical assistance, especially for the review and strengthen of the ODS import/export licensing system.</p>
<i>Time Frame:</i>	12 months (December 2009 - December 2010)
<i>Cost:</i>	Requested amount (Excluding project support costs) USD 494,600

<i>5 Title:</i>	<i>Destruction of confiscated ODS: Nepal</i>
<i>Background:</i>	Confiscated ODS in Nepal are available for destruction. They cannot be re – introduced into the

	<p>market, given conditions associated with release of confiscated CFCs as per Decision VI/ 27. Destruction of the stocks of ODSs as of 31 December 2009 can, therefore, be destroyed to achieve twin benefits of compliance and GHG emission reduction which would otherwise occur due to emission of CFCs. Further, though the issue of disposal of confiscated ODS was raised by Nepal for guidance by 20th Meeting of Parties held in November 2009, no specific guidance was available on this issue.</p> <p>Nepal and countries with comparable levels of technology availability and access will also need to develop and adapt mechanisms for successful transfer of appropriate destruction technologies. It is also likely that because of the small volumes of confiscated ODS chemicals involved, the technology / facility could be shipped back to the country of origin after being brought in and used for a specified period of time. Alternative, one could also consider cost economics of using destruction facilities available in a neighbouring country like India. This calls for well developed institutional mechanisms to manage the process in an environmentally sound manner compliant with international environmental safeguards and ensure that it is cost-effective.</p>
<p><i>Objectives:</i></p>	<p>The main objective to design a feasible option and operationalise ODS destruction for destroying excess stocks of confiscated CFCs available in Nepal. This would include the following:</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ Demonstrate the feasibility of <ul style="list-style-type: none"> ❖ Transferring appropriate technologies for destruction of ODS ❖ Successfully using the technology duly complying with performance standards ❖ Integrating environmental benefits with systems for deriving carbon – credits ❖ Developing and implementing institutional mechanisms for accessing other waste – ODS ❖ Sustaining use of destruction facilities for immediate benefits to Nepal and to neighboring countries consume and generate low volumes of wastes, as found applicable. ❖ Co-financing to sustain use of the facility and improve it over a period including examination of continued usage of these facilities for HCFCs, as found applicable. ❖ Disseminate information on good practices and learning from implementation of the destruction facilities. <p>Since this proposal would involve investment activities, it is proposed to closely consult and work with other implementing agencies / bilateral agencies (e.g., Government of Japan) on implementation of destruction project.</p>
<p><i>Activities:</i></p>	<ul style="list-style-type: none"> • Collect information and assess quantities of CFCs that are available for destruction. This should include assessment of quantities of CFC-11 and CFC-12 for destruction. • Define a process for managing the CFC destruction activities which would involve technical and operational feasibility of destruction facility. This would include (a) evaluation of process and costs for transportation, storage and destruction of CFCs, (b) evaluation of conformance with Montreal Protocol and other international chemical conventions – namely, Rotterdam, Stockholm and Basel Convention and para 6 of Decision XX/7 of Meeting of Parties to the Montreal Protocol and (c) defining institutional processes for managing destruction activities and monitoring and reporting quantities destroyed besides ensuring compliance with national regulations and international obligations of Nepal. The destruction facility would also be designed to handle destruction of HCFCs and HFCs which would be needed in future, if found necessary. • Examine opportunities of availing carbon finance from sources including VCMs for support funding the destruction facilities. This would involve defining procedures for monitoring and reporting quantities of CFCs destroyed through the facility. • Identify the most feasible option for handling destruction of CFCs which is technically and economically feasible and is compliant with the national regulations of Nepal. • Operationalise destruction facility/activities to handle multiple fluorinated and chlorinated chemicals (i.e., it is typically expected to include CFCs and HCFCs). These facilities could be located within Nepal or outside the country. • Design and implement appropriate information systems to document the performance of destruction facility. • Develop project case study for dissemination of operations of destruction facility including good

	practices and learning to other countries in line with the objective of Decision 58/19.
<i>Outputs</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Assist Nepal in destroying CFCs and help country in avoiding emissions of excess stocks of CFCs post 31 December 2009. This will also help conformance with Decision XVI/27 on management of confiscated CFC stocks. • Gain experience in handling destruction of CFCs along with other operational modalities associated with managing this process with minimal emissions and carbon finance support. • Share information on these experiences with other countries particularly with LVCs having ODS stocks that need to be destroyed.
<i>Time Frame:</i>	Project structuring and implementation – 24 months
<i>Cost:</i>	USD 157,200 (Excluding project support costs)

6 Title:	Destruction of CFCs, HCFCs and HFCs in Ship-breaking yards in India and Bangladesh
<i>Background:</i>	<p>Ship-breaking yards have substantial quantities of ODSs that are available in the decommissioned ships – mainly in refrigeration and air-conditioning applications and fire-extinguishers. If these quantities are not properly managed and safely disposed, these ODSs would be emitted adding Ozone Depletion impact and high GHG loading. It is, therefore, essential to avoid unintentional releases of ODS from damaged equipment and inadvertent / deliberate venting during servicing of equipment on board or during recovery while dismantling ships. The IMO has also taken note of this (including recent phase out schedules targeting hydrochlorofluorocarbons (HCFCs)) and has indicated an integrated approach to meet targets including supply of equipment containing them for on-board use. It has also stipulated conditions for collection and disposal of ODS from equipment on- board.</p> <p>Alang Ship-breaking cluster in India and Sitakund Ship-breaking cluster near Chittagong, in Bangladesh are two large ship breaking facilities in the Asia and the Pacific region. A recent study done on Issues in Management of Hazardous Wastes and ODSs Generated by Ship Dismantling Activities in India has identified that safe and environment friendly management and disposal of ODS is an unaddressed issue. Though detailed statistics is not available, these ships (which are of early 1980s vintage) are expected to contain ODSs in refrigeration and air-conditioning equipment and in fire-extinguishers. As per a recent research study done by EU for better ship-dismantling operations, about 150-400 tons of fluorine gases are estimated to be released if not properly handled. Assuming 25% each at the above mentioned facilities, this is expected to translate to about 75 to 200 tons of fluorine gases released at the said facilities if not properly managed.</p> <p>In this context, it is proposed to consider implementation of ODSs destruction activities in ship breaking clusters in Alang (India) and Chittagong (Dhaka). The proposed project would demonstrate the feasibility of such an approach for CFCs and HCFCs – primarily for ensuring sufficient quantities of gases available for destruction. The primary sources of ODSs for destruction would be available from dismantling operations of ships.</p>
<i>Objectives:</i>	<p>The main objective to design a feasible option and operate the ODS destruction facility for ship-breaking at Alang and Chittagong. This would include the following:</p> <ul style="list-style-type: none"> ❖ Demonstrate the feasibility of <ul style="list-style-type: none"> ✓ Transferring appropriate technologies for destruction of ODS

	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Successfully using the technology duly complying with performance standards ✓ Integrating environmental benefits with systems for deriving carbon – credits ✓ Developing and implementing institutional mechanisms for accessing other ODS wastes and HFC wastes ✓ Co-financing to sustain use of the facility and improve it over a period including examination of continued usage of the facilities for HCFCs. ✓ Implementation of institutional mechanisms integrated with the mechanisms implemented for other hazardous chemicals / wastes management and disposal in the ship-breaking facility <p>❖ Disseminate information on good practices and learning from implementation of the destruction facilities</p> <p>Since this proposal would involve investment activities, it is proposed to closely consult and work with other implementing agencies / bilateral agencies (e.g., Government of Japan) on implementation of destruction project.</p>
<i>Activities:</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Collect information and assess quantities of CFCs and Halons that are available for destruction and dismantling of ships. This should include assessment of quantities of CFC-11, CFC-12 and halons for destruction. Since most of the ships are expected to have vintage around 1981 – 82, the above mentioned ODSs are expected to be available for destruction. • Define a process for managing the destruction activities which would involve technical and operational feasibility of destruction facility. This would include (a) evaluation of process and costs for transportation, storage and destruction of these chemicals, (b) evaluation of conformance with other international chemical conventions – namely, Rotterdam, Stockholm and Basel Convention and in line para 6 of Decision XX/7 of Meeting of Parties to the Montreal Protocol and (c) defining institutional processes for managing destruction activities and monitoring and reporting quantities destroyed besides ensuring compliance with national regulations and international obligations of the countries. Conformance with the recent MARPOL guidelines would also be evaluated during implementation of this project. • Examine opportunities of availing carbon finance from sources including VCMs for support funding the destruction facilities. This would involve defining procedures for monitoring and reporting quantities of CFCs and other ODSs destroyed through the facility. • Identify the most feasible option for handling destruction of these chemicals which is technically and economically feasible and is compliant with the national regulations of India and Bangladesh. • Define procedures to operationalise the destruction facility to tackle multiple fluorinated and chlorinated chemicals (i.e., it is typically expected to include CFCs and HCFCs). • Design and implement appropriate information systems to document the performance of destruction facility. • Develop project case study for dissemination of operations of destruction facility including good practices and learning to other countries in line with the objective of Decision 58/19.
<i>Outputs</i>	<ul style="list-style-type: none"> • Assist India and Bangladesh in destroying ODSs recovered from ship-breaking facilities and thus, avoid emissions of uncontrolled emission of these high GWP ODSs. This facility would be required to continue operations for at least about 20 + years for destroying ODSs. • Use this experience in managing HCFC recovery and destruction operations at the ship-breaking yards in India and Bangladesh. Further, to the extent feasible, the facility would use institutional mechanisms integrated with the mechanisms implemented for other hazardous chemicals / wastes management and disposal in the ship-breaking facilities. • Share information on these experiences with other countries – namely, China, Pakistan etc. on managing ODS destruction and operations and avoiding emissions. This would also include addressing aspects relating to IMO / Shipping industry issues.
<i>Time Frame:</i>	<p>Project preparation – 12 months Project implementation – 5 years</p>

<i>Cost:</i>	USD 30,000 ((Excluding project support costs)
7 Title:	<i>Institutional Strengthening Project for Somalia</i>
<i>Background:</i>	<p>Somalia signed the Montreal Protocol in 2001 and ratified the Vienna Convention, Copenhagen, London and the Beijing Amendments in August 2001. The Government intends to create a lead agency for implementation of the Montreal Protocol activities within the Ministry of Environment and Disaster Management. Furthermore, it will re-established a National Ozone Committee in to co-ordinate national phase-out programmes, monitor imports and exports of controlled substances. Similarly, the Government will create a National Ozone Unit to implement all approved activities, collect, analyse and report data, carry out public awareness programmes and report on progress in all sectors. Although these institutional mechanisms have to be revitalised, laws and regulations are presently weak.</p> <p>There is therefore need to build capacity in these institutions so that they can provide the needed co-ordinating mechanism for the implementation of strategies, and evaluation of action plans for ODS phasing-out. The Somali Government is struggling to get out of the war situation and is faced with numerous urgent competing demands on its limited resources. The Somali Government budget is consequently seriously constrained. Hence support is sought from the Multilateral Fund to ensure the effective functioning of the National Ozone Committee, the National Ozone Unit and all relevant stakeholders.</p>
<i>Objectives:</i>	<p>The successful implementation of the Institutional Strengthening Project will empower the National Ozone Committee and the National Ozone Unit of the Ministry of Environment and Disaster Management to carry out the following activities and to provide essential services including some of the following:</p> <ol style="list-style-type: none"> i) To provide on a regular basis to the Government, the international community and all stakeholders, information on the Montreal Protocol, its Amendments, ODS phase-out schedules, regulations and general information on ODS phase out; ii) Monitor implementation activities in the Action Plan; iii) Submit annual reports on the progress of implementation of the Country Program to the Multilateral Fund Secretariat according to the requirements of the Executive Committee of the Multilateral Fund; iv) Submit annual reports to the Ozone Secretariat of UNEP on the consumption of ODS as per the requirement of the Article 7 of the Montreal Protocol v) Submit Institutional Strengthening project related reports and work plans to UNEP DTIE according to the requirements of the Institutional Strengthening Project; vi) Develop and implement public and sector specific environmental education and awareness program; vii) Promote close collaboration with industry, stakeholders, Ministries and Government agencies in order to implement the phase out programs; viii) Assist in the development and implementation of the Refrigeration Management Plan; ix) Ensure the legislative and the legal framework is instituted and is enforced; x) Conduct research as necessary to provide the public with information on new developments under the Montreal Protocol as well as alternatives to ODS substances; xi) Co-operation with implementing and funding agencies to develop other projects required for implementing the Country Program and prepare required reports.
<i>Time Frame:</i>	24 months (December 2009 – December 2011)
<i>Cost:</i>	USD30,000

Attachment 1

Letter from the Government of Ecuador